

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET NOTES ANNEXES

BILANS CONSOLIDÉS

[EN M\$ CA]	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
		[RETRAITE - NOTE 3]	
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 5]	4 344	3 313	3 385
Placements [note 6]			
Obligations	90 329	83 391	79 002
Prêts hypothécaires et autres prêts	24 915	22 797	21 518
Actions	8 046	6 761	6 360
Immeubles de placement	4 288	3 572	3 249
Avances consenties aux titulaires de polices	7 332	7 082	7 162
	134 910	123 603	117 291
Fonds détenus par des assureurs cédants [note 7]	10 832	10 599	9 978
Actifs au titre des cessions en réassurance [note 13]	5 070	2 064	2 061
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée [note 8]	2 664	2 121	2 205
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations [note 9]	925	791	738
Instruments financiers dérivés [note 27]	654	1 060	1 056
Autres actifs [note 10]	5 907	4 774	4 281
Actifs d'impôt différé [note 18]	1 240	1 223	1 230
Immobilisations incorporelles [note 11]	5 281	4 933	5 023
Goodwill [note 11]	9 105	8 673	8 786
Placements pour le compte des polices de fonds distincts [note 12]	160 779	105 432	96 985
Total de l'actif	341 711	268 586	253 019
PASSIF			
Passifs relatifs aux contrats d'assurance [note 13]	131 174	119 973	114 785
Passifs relatifs aux contrats d'investissement [note 13]	889	739	782
Obligation à l'égard d'entités de titrisation [note 14]	5 572	4 701	3 827
Débitures et instruments d'emprunt [note 15]	7 275	5 817	5 849
Débitures de fiduciaires de capital [note 16]	163	164	815
Instruments financiers dérivés [note 27]	779	413	427
Autres passifs [note 17]	6 898	6 664	6 088
Passifs d'impôt différé [note 18]	1 079	1 018	1 120
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts [note 12]	160 779	105 432	96 985
Total du passif	314 608	244 921	230 678
FONDS PROPRES			
Capital social [note 19]			
Actions privilégiées perpétuelles	2 755	2 255	2 005
Actions ordinaires	721	664	639
Bénéfices non distribués	12 204	11 201	10 804
Réserves	433	(557)	(238)
Total des fonds propres attribuables aux actionnaires	16 113	13 563	13 210
Participations ne donnant pas le contrôle [note 21]	10 990	10 102	9 131
Total des fonds propres	27 103	23 665	22 341
Total du passif et des fonds propres	341 711	268 586	253 019

Approuvé par le conseil d'administration,

Signé,
Raymond Royer
Administrateur

Signé,
R. Jeffrey Orr
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE [EN M\$ CA, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION]	2013	2012 [RETRAITÉ – NOTE 3]
PRODUITS		
Revenu-primes		
Primes brutes souscrites	23 441	22 276
Primes cédées	(3 205)	(3 019)
Total des primes, montant net	20 236	19 257
Produits de placement nets [note 6]		
Produits de placement nets réguliers	5 635	5 700
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	(2 974)	2 675
	2 661	8 375
Honoraires	5 933	5 302
Total des produits	28 830	32 934
CHARGES		
Prestations aux titulaires de polices		
Contrats d'assurance et d'investissement		
Montant brut	18 464	17 854
Montant cédé	(1 744)	(1 457)
	16 720	16 397
Participations des titulaires de polices et bonifications	1 371	1 437
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(280)	5 041
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	17 811	22 875
Commissions	2 590	2 487
Charges opérationnelles et frais administratifs [note 24]	4 474	3 806
Charges financières [note 25]	400	409
Total des charges	25 275	29 577
	3 555	3 357
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée [note 8]	134	130
Bénéfice avant impôt	3 689	3 487
Impôt sur le bénéfice [note 18]	678	559
Bénéfice net	3 011	2 928
Attribuable aux		
Participations ne donnant pas le contrôle [note 21]	984	1 193
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	131	117
Détenteurs d'actions ordinaires	1 896	1 618
	3 011	2 928
Bénéfice par action ordinaire [note 30]		
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires		
– de base	2,67	2,29
– dilué	2,63	2,27

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE [EN M\$ CA]	2013	2012 [RETRAITÉ - NOTE 3]
Bénéfice net	3 011	2 928
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net		
Profits (pertes) nets latents sur les actifs disponibles à la vente		
Profits (pertes) latents	(156)	85
(Charge) économie d'impôt	35	(25)
(Profits) pertes réalisés transférés au résultat net	(70)	(126)
Charge (économie) d'impôt	15	31
	(176)	(35)
Profits (pertes) nets latents sur les couvertures de flux de trésorerie		
Profits (pertes) latents	(85)	14
(Charge) économie d'impôt	33	(5)
(Profits) pertes réalisés transférés au résultat net	2	2
Charge (économie) d'impôt	(1)	(1)
	(51)	10
Profits (pertes) de change nets latents à la conversion des établissements à l'étranger		
Profits (pertes) latents sur les conversions survenues au cours de l'exercice	858	(78)
Profits (pertes) latents sur les titres de créance libellés en euros désignés comme couverture de l'actif net des établissements à l'étranger	(52)	-
	806	(78)
Quote-part des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) des entreprises contrôlées conjointement et de l'entreprise associée	251	(100)
Total des éléments qui pourraient être reclassés	830	(203)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies	633	(297)
(Charge) économie d'impôt	(174)	83
Quote-part des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) des entreprises contrôlées conjointement et de l'entreprise associée	23	(7)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	482	(221)
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	1 312	(424)
Total du bénéfice global	4 323	2 504
Attribuable aux		
Participations ne donnant pas le contrôle	1 298	1 087
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	131	117
Détenteurs d'actions ordinaires	2 894	1 300
	4 323	2 504

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013 [EN M\$ CA]	CAPITAL SOCIAL			RÉSERVES				TOTAL DES FONDS PROPRES
	ACTIONS PRIVILÉGIÉES PERPÉTUELLES	ACTIONS ORDINAIRES	BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS	RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS	AUTRES ÉLÉMENTS DU BÉNÉFICE GLOBAL [NOTE 29]	TOTAL	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	
Solde au début de l'exercice								
Montant présenté antérieurement	2 255	664	11 148	110	(148)	(38)	10 343	24 372
Changements de méthodes comptables [note 3]	–	–	53	–	(519)	(519)	(241)	(707)
Montant retraité	2 255	664	11 201	110	(667)	(557)	10 102	23 665
Bénéfice net	–	–	2 027	–	–	–	984	3 011
Autres éléments du bénéfice global	–	–	–	–	998	998	314	1 312
Total du bénéfice global	–	–	2 027	–	998	998	1 298	4 323
Émission d'actions privilégiées perpétuelles	500	–	–	–	–	–	–	500
Dividendes aux actionnaires								
Actions ordinaires	–	–	(996)	–	–	–	–	(996)
Actions privilégiées perpétuelles	–	–	(131)	–	–	–	–	(131)
Dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	(685)	(685)
Rémunération fondée sur des actions	–	–	–	11	–	11	4	15
Options sur actions exercées	–	57	–	(26)	–	(26)	(6)	25
Incidence de la variation des participations, du capital et autres	–	–	103	–	7	7	277	387
Solde à la fin de l'exercice	2 755	721	12 204	95	338	433	10 990	27 103

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 (RETRAITÉ – NOTE 3) [EN M\$ CA]	CAPITAL SOCIAL			RÉSERVES				TOTAL DES FONDS PROPRES
	ACTIONS PRIVILÉGIÉES PERPÉTUELLES	ACTIONS ORDINAIRES	BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS	RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS	AUTRES ÉLÉMENTS DU BÉNÉFICE GLOBAL [NOTE 29]	TOTAL	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	
Solde au début de l'exercice								
Montant présenté antérieurement	2 005	639	10 743	111	23	134	9 294	22 815
Changements de méthodes comptables [note 3]	–	–	61	–	(372)	(372)	(163)	(474)
Montant retraité	2 005	639	10 804	111	(349)	(238)	9 131	22 341
Bénéfice net	–	–	1 735	–	–	–	1 193	2 928
Autres éléments du bénéfice global	–	–	–	–	(318)	(318)	(106)	(424)
Total du bénéfice global	–	–	1 735	–	(318)	(318)	1 087	2 504
Émission d'actions privilégiées perpétuelles	250	–	–	–	–	–	–	250
Dividendes aux actionnaires								
Actions ordinaires	–	–	(992)	–	–	–	–	(992)
Actions privilégiées perpétuelles	–	–	(117)	–	–	–	–	(117)
Dividendes aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	(659)	(659)
Rémunération fondée sur des actions	–	–	–	9	–	9	4	13
Options sur actions exercées	–	25	–	(10)	–	(10)	(3)	12
Incidence de la variation des participations, du capital et autres	–	–	(229)	–	–	–	542	313
Solde à la fin de l'exercice	2 255	664	11 201	110	(667)	(557)	10 102	23 665

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE [EN M\$ CA]	2013	2012 [RETRAITE - NOTE 3]
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Bénéfice avant impôt	3 689	3 487
Impôt sur le bénéfice payé, déduction faite des remboursements reçus	(426)	(414)
Éléments d'ajustement		
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(567)	5 034
Variation des fonds détenus par des assureurs cédants	269	196
Variation des fonds détenus en vertu de traités de réassurance	(99)	203
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	321	42
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	2 974	(2 675)
Autres	(510)	(504)
	5 651	5 369
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés		
Par des filiales à des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(685)	(659)
Actions privilégiées perpétuelles	(128)	(114)
Actions ordinaires	(995)	(991)
	(1 808)	(1 764)
Émission d'actions ordinaires par la Société [note 19]	45	20
Émission d'actions privilégiées perpétuelles par la Société [note 19]	500	250
Émission d'actions ordinaires par des filiales	742	44
Émission d'actions privilégiées par des filiales	–	650
Rachat d'actions ordinaires par des filiales	(122)	(215)
Rachat d'actions privilégiées par des filiales	(230)	–
Variation des instruments d'emprunt	183	(1)
Émission de titres de créance libellés en euros [note 4]	659	–
Variation des obligations liées à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat	(225)	(2)
Variation des obligations à l'égard d'entités de titrisation	873	874
Rachat de débentures de fiducies de capital	–	(409)
Autres	1	(8)
	618	(561)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Ventes et échéances d'obligations	28 776	24 516
Remboursements de prêts hypothécaires	1 910	2 071
Vente d'actions	2 158	2 152
Variation des avances consenties aux titulaires de polices	70	(57)
Variation des conventions de rachat	–	(23)
Acquisition d'Irish Life Group Limited, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis [note 4]	(1 234)	–
Placement dans des obligations	(31 252)	(27 716)
Placement dans des prêts hypothécaires	(3 541)	(3 394)
Placement dans des actions	(2 048)	(2 162)
Placement dans des immeubles de placement et autres	(267)	(259)
	(5 428)	(4 872)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	190	(8)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 031	(72)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	3 313	3 385
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	4 344	3 313
LES FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES COMPRENNENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Intérêts et dividendes reçus	4 965	5 062
Intérêts versés	490	492

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TOUS LES MONTANTS DES TABLEAUX SONT EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF INDICATION CONTRAIRE. M\$ = MILLIONS DE DOLLARS GS = MILLIARDS DE DOLLARS

NOTE 1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

La Corporation Financière Power (la Financière Power ou la Société) est une société cotée en Bourse (Bourse de Toronto : PWF) constituée et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la Société est le 751, square Victoria, Montréal (Québec) Canada, H2Y 2J3.

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient des participations, directement ou indirectement, dans des sociétés du secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe et, par l'intermédiaire de son placement indirect dans Pargesa, une société de holding qui possède des participations

diversifiées dans des sociétés européennes actives dans de nombreux secteurs : produits minéraux industriels ; granulats de ciment et béton ; pétrole, gaz et énergies de remplacement ; électricité, gaz naturel et services énergétiques et environnementaux ; services liés à la gestion de l'eau et des déchets ; vins et spiritueux ; contrôle, vérification et certification.

Le 19 mars 2014, le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés (les états financiers) de la Financière Power pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. La Société est sous le contrôle de 171263 Canada Inc., qui est détenue en propriété exclusive par Power Corporation du Canada.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Financière Power au 31 décembre 2013 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers regroupent les comptes de la Financière Power et de toutes ses filiales sur une base consolidée, après élimination des transactions et des soldes interentreprises. Les filiales sont des entités que la Société contrôle, ce qui signifie qu'elle exerce un pouvoir sur l'entité, qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle exerce sur l'entité. Les filiales de la Société sont consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la Société n'exerce plus ce contrôle. La Société réévaluera si elle contrôle encore l'entité si les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Les principales filiales de la Société, dont les comptes sont regroupés sur une base consolidée, sont :

- > Great-West Lifeco Inc., une société ouverte (participation directe de 67,0 % [68,2 % en 2012]) dont les principales filiales en exploitation sont La Great-West, compagnie d'assurance-vie ; Great-West Life & Annuity Insurance Company, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, Irish Life Group Limited et Putnam Investments, LLC.
- > La Société financière IGM Inc., une société ouverte (participation directe de 58,6 % [58,7 % en 2012]) dont les principales filiales en exploitation sont Groupe Investors Inc. et la Corporation Financière Mackenzie.
- > La Great-West, compagnie d'assurance-vie détient 3,6 % (3,7 % en 2012) des actions ordinaires de la Société financière IGM Inc. et la Société financière IGM Inc. détient 4,0 % (4,0 % en 2012) des actions ordinaires de Great-West Lifeco Inc.

Les présents états financiers comprennent les résultats de Great-West Lifeco Inc. et de la Société financière IGM Inc. sur une base consolidée; les montants présentés dans les bilans consolidés, les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des fonds propres et les états consolidés des flux de trésorerie sont tirés des états financiers consolidés publiés de Great-West Lifeco Inc. et de la Société Financière IGM Inc. au 31 décembre 2013 et pour l'exercice clos à cette date, et pour l'exercice comparatif. Les notes des états financiers de la Financière Power sont préparées à partir des notes des états financiers de Great-West Lifeco Inc. et de la Société financière IGM Inc.

Les entreprises contrôlées conjointement sont les entités à propos desquelles le consentement unanime est requis en ce qui a trait aux décisions à l'égard des activités pertinentes. L'entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable sur le plan des politiques opérationnelles et financières, mais dont elle n'a pas le contrôle ni le contrôle conjoint. Les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la quote-part du bénéfice net, des autres éléments du bénéfice global et des variations des fonds propres des entreprises contrôlées conjointement et de l'entreprise associée sont comptabilisées dans les états des résultats, les états du résultat global et les états des variations des fonds propres, respectivement.

La Société détient une participation de 50 % (50 % en 2012) dans Parjointco N.V., une entreprise contrôlée conjointement qui est considérée comme une coentreprise. Parjointco détient une participation de 55,6 % (55,6 % en 2012) dans Pargesa Holding SA. Par conséquent, la Société comptabilise son placement dans Parjointco selon la méthode de la mise en équivalence.

Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent rapport : Corporation Financière Mackenzie (Mackenzie) ; Great-West Life & Annuity Insurance Company (Great-West Financial ou Great-West Life & Annuity) ; Great-West Lifeco Inc. (Lifeco) ; Groupe Investors Inc. (Groupe Investors) ; Irish Life Group Limited (Irish Life) ; La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (Canada-Vie) ; La Great-West, compagnie d'assurance-vie (Great-West) ; London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (London Life) ; Pargesa Holding SA (Pargesa) ; Parjointco N.V. (Parjointco) ; Putnam Investments, LLC (Putnam) ; Société financière IGM Inc. (IGM) ; les Normes internationales d'information financière (IFRS).

UTILISATION D'ESTIMATIONS, D'HYPOTHÈSES ET DE JUGEMENTS IMPORTANTS

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction de la Société et la direction de ses filiales doivent faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif et du bénéfice net, ainsi que sur l'information fournie à leur sujet. Des jugements importants ont été portés et les principales sources d'incertitude relatives aux estimations ont été déterminées dans certains secteurs et sont présentées dans les notes annexes et comprennent notamment :

- > Les hypothèses actuarielles formulées par Lifeco, comme les taux de mortalité et de morbidité des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan (note 13).

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

- > Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la direction de la Société et la direction de ses filiales exercent leur jugement quant aux données relatives à la juste valeur, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (note 28).
- > La direction consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles il a été déterminé que la Société exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la Société à diriger les activités de la filiale ou d'autres entités structurées afin d'en tirer des rendements variables. La direction fait preuve de jugement pour déterminer si elle exerce un contrôle sur l'entité émettrice lorsqu'elle détient moins de la majorité des droits de vote.
- > La valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles repose sur l'utilisation de prévisions et de résultats futurs à la suite de la comptabilisation initiale. La direction de la Société et la direction de ses filiales évaluent les synergies et les avantages futurs liés à la comptabilisation du goodwill et des immobilisations incorporelles (note 11).
- > La direction de la Société et la direction de ses filiales ont déterminé que les unités génératrices de trésorerie relatives au goodwill sont celles qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne (note 11).
- > Les hypothèses actuarielles qui sont utilisées pour déterminer la charge relative aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. La direction de la Société et la direction de ses filiales examinent les résultats antérieurs pour les participants à leurs régimes lorsqu'elles évaluent les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré (note 26).
- > La Société et ses filiales exercent leurs activités dans divers territoires régis par des autorités fiscales différentes, ce qui nécessite la formulation d'estimations et de jugements importants lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois et règlements de nature fiscale pour déterminer les provisions d'impôt de la Société et de ses filiales ainsi que la valeur comptable de ses actifs et passifs d'impôt (note 18).
- > La détermination par IGM des actifs financiers devant être décomptabilisés dépend de la mesure dans laquelle les risques et les avantages inhérents à la propriété sont transférés (note 14).
- > Les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres ont été comptabilisées en raison d'un événement antérieur qui, selon la direction de la Société et la direction de ses filiales, pourrait donner lieu à une sortie de ressources économiques qui devraient être versées à un tiers dans le but de régler l'obligation. La direction de la Société et la direction de ses filiales évaluent les résultats et les risques éventuels lorsqu'elles établissent leur meilleure estimation de la provision à la date de clôture (note 31).
- > Pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, la direction de Lifeco porte des jugements, établit des estimations et fait appel à des services d'évaluation indépendants qualifiés afin d'apporter des ajustements en fonction des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales de marché (note 6).
- > La durée d'utilité estimative des commissions de vente différées d'IGM (note 11).
- > Lifeco porte des jugements lorsqu'elle détermine si les coûts d'acquisition différés et les provisions au titre des produits différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction de Lifeco détermine que les coûts sont marginaux et liés à l'émission du contrat d'investissement. Les provisions au titre des produits différés sont amorties de façon linéaire sur la durée de la police.

Les résultats tiennent compte des jugements portés par la direction de la Société et la direction de ses filiales à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que des changes à l'échelle mondiale.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au moyen du taux d'intérêt effectif pour les obligations, les prêts hypothécaires et les autres prêts. Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date du dividende pour les actions cotées en Bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement. Les produits d'intérêts et le revenu de dividendes sont constatés dans les produits de placement nets des états consolidés des résultats (états des résultats).

LIFECO

Les primes pour tous les types de contrats d'assurance ainsi que pour les contrats comportant des risques de mortalité et de morbidité limités sont généralement constatées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts opérationnels. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les produits liés aux honoraires comprennent surtout les honoraires gagnés par Lifeco pour la gestion des actifs des fonds distincts et des actifs des fonds communs de placement exclusifs, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement) et la prestation de services de gestion. Les produits liés aux honoraires sont constatés lorsque les services sont rendus, que le montant est recouvrable et qu'il peut être raisonnablement estimé.

Lifeco a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels Lifeco conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les honoraires gagnés sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges opérationnelles et frais administratifs.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM

Les honoraires de gestion sont fondés sur la valeur liquidative de l'actif géré des fonds communs de placement et sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au moment où le service est fourni. Les honoraires d'administration sont aussi constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au moment où le service est fourni. Les honoraires de distribution pour les opérations sur fonds communs de placement et sur titres sont constatés à la date de la transaction. Les honoraires de distribution en ce qui a trait aux opérations liées aux produits d'assurance et aux autres services financiers sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces honoraires de gestion, d'administration et de distribution sont inclus dans les honoraires des états des résultats.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins et les titres à revenu fixe dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PLACEMENTS

Les placements comprennent les obligations, les prêts hypothécaires et autres prêts, les actions, les immeubles de placement et les avances consenties aux titulaires de polices de Lifeco. Les placements sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, ou comme des prêts et créances, selon l'intention de la direction relativement à la finalité et à la nature en vertu desquelles les instruments ont été acquis ou selon les caractéristiques des placements. Actuellement, la Société et ses filiales ne détiennent aucun placement classé comme détenu jusqu'à son échéance.

Les placements dans les obligations ou les actions habituellement négociées activement sur un marché organisé sont désignés ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou encore classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à la date de la transaction. Les titres à revenu fixe sont inclus dans les obligations aux bilans consolidés (les bilans). Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont constatés à la juste valeur dans les bilans, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états des résultats. Les placements disponibles à la vente sont constatés à la juste valeur dans les bilans, et les profits et les pertes latents sont inscrits dans les autres éléments du bénéfice global. Les profits et les pertes font l'objet d'un reclassement des autres éléments du bénéfice global aux états des résultats lorsque le placement disponible à la vente est vendu ou déprécié. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la juste valeur par le biais du résultat net et sur les obligations disponibles à la vente sont comptabilisés au titre des produits de placement nets dans les états des résultats.

Les placements dans les prêts hypothécaires et autres prêts et les obligations qui ne sont généralement pas négociées activement sur un marché organisé sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des provisions pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts gagnés et les profits et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre des produits de placement nets dans les états des résultats.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de produits de placement nets dans les états des résultats. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants qualifiés. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme étant des biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués, qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement s'ils avaient été détenus, sont également inclus dans les immeubles de placement.

Le montant présenté au titre des avances consenties aux titulaires de polices par Lifeco et ses filiales correspond au solde en capital non remboursé de ces avances qui sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de polices correspond approximativement à la juste valeur.

Évaluation à la juste valeur La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société et ses filiales s'appuient. Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur sont décrites ci-dessous.

Obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente La juste valeur des obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La Société maximise l'utilisation des données observables et limite l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente. Lorsque les cours ne sont pas disponibles sur un marché généralement actif, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation.

La Société et ses filiales évaluent la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur les titres négociés activement qui présentent des caractéristiques semblables, les cotes des courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de refléter le manque de liquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données du marché disponibles. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Actions classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente La juste valeur des actions négociées en Bourse est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus. La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données observables et limitent l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société obtient les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur les actions de ses portefeuilles d'actions classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date des bilans.

Prêts hypothécaires et autres prêts et obligations classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et prêts et créances La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est évaluée selon les taux d'intérêt du marché offerts pour des prêts comportant des échéances et des risques de crédit similaires. Aux seules fins de la présentation de l'information, la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur sur le marché. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Immeubles de placement La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en ayant recours à des services d'évaluation indépendants qualifiés et tient compte des ajustements apportés lorsque les flux de trésorerie liés aux propriétés, les dépenses en immobilisations ou les conditions générales du marché subissent des modifications importantes au cours des périodes intermédiaires entre les évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives futures, taux de location, dépenses en immobilisations et opérationnelles) et les taux d'actualisation, les taux de capitalisation de sortie et les taux de capitalisation global applicables aux

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

Dépréciation Les placements sont examinés régulièrement de façon individuelle afin de déterminer s'ils ont subi une dépréciation. La Société et ses filiales tiennent compte de divers facteurs lors du processus d'évaluation de la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions particulières défavorables propres à un secteur ou à une région, une diminution de la juste valeur qui ne découle pas des taux d'intérêt ainsi qu'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Des pertes de valeur sont comptabilisées relativement aux actions disponibles à la vente si la perte est significative ou prolongée, et toute perte de valeur subséquente est constatée en résultat net.

Les placements sont réputés avoir subi une dépréciation lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrer l'intégralité du capital et des intérêts payables dans les délais prévus. La juste valeur d'un placement ne constitue pas un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux prêts hypothécaires et autres prêts, et aux obligations ayant subi une dépréciation qui sont classés comme prêts et créances, des provisions sont établies ou des dépréciations sont inscrites dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde au montant net réalisable. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours de marché observable est utilisé aux fins de l'établissement de la valeur nette de réalisation. En ce qui a trait aux obligations disponibles à la vente ayant subi une dépréciation et qui sont comptabilisées à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans les réserves au titre de la réévaluation des placements est reclassée dans les produits de placement nets. Une dépréciation sur un instrument de créance disponible à la vente est contrepassée s'il existe une preuve objective d'un recouvrement durable. Tous les profits et toutes les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà constatés en résultat net; par conséquent, une réduction attribuable à la dépréciation de ces actifs sera comptabilisée en résultat net. De plus, lorsqu'une dépréciation a été établie, les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés et les intérêts antérieurs à recevoir sont contrepassés.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées comme ayant subi une perte de valeur.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif lorsqu'ils se rapportent à des prêts et créances. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont déduits de la valeur de l'instrument émis et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

FONDS DÉTENUS PAR DES ASSUREURS CÉDANTS ET FONDS DÉTENUS EN VERTU DE TRAITÉS DE RÉASSURANCE

Selon les dispositions de certains traités de réassurance, il est pratique courante pour l'assureur cédant de conserver les actifs qui couvrent les passifs cédés. Lifeco enregistre un montant à recevoir de l'assureur cédant ou à payer au réassureur équivalant à la prime exigible. Les produits tirés des placements liés à ces sommes retenues sont crédités par l'assureur cédant.

TRAITÉS DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des activités, Lifeco utilise et fournit des produits de réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques. La réassurance prise en charge désigne la prise en charge par Lifeco de certains risques d'assurance d'une autre société. La réassurance cédée vise le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations en ce qui a trait aux risques d'assurance de Lifeco, cette dernière demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Par conséquent, des provisions sont constituées à l'égard des montants liés aux traités de réassurance jugés irrécouvrables.

Les primes, commissions et règlements de sinistres liés à la réassurance prise en charge, ainsi que les actifs au titre des cessions en réassurance relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, sont comptabilisés conformément aux modalités du traité de réassurance sous-jacent. Les actifs au titre des cessions en réassurance font l'objet de tests de dépréciation réguliers afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par Lifeco au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la recouvrabilité des montants à recevoir conformément aux modalités du contrat. La valeur comptable d'un actif au titre des cessions en réassurance est ajustée par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur, et la perte de valeur est comptabilisée dans les états des résultats.

Les profits et les pertes lors de l'achat de réassurance sont comptabilisés dans les états des résultats immédiatement à la date de l'achat et ne sont pas amortis.

Les primes et les sinistres cédés en réassurance sont déduits des primes gagnées et des prestations liées aux contrats d'assurance et d'investissement. Les montants bruts des actifs et des passifs liés à la réassurance sont présentés dans les bilans. Les estimations à l'égard du montant des passifs cédés aux réassureurs sont effectuées en fonction du passif lié aux sinistres associé aux risques réassurés.

BIENS IMMOBILIERS OCCUPÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE ET IMMOBILISATIONS

Les immobilisations et les biens immobiliers occupés par leur propriétaire sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé de manière à amortir complètement le coût des actifs selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, qui varie de 3 à 50 ans.

- > Immeubles et biens immobiliers occupés par leur propriétaire 10 à 50 ans
- > Matériel, mobilier et agencements 3 à 17 ans
- > Autres immobilisations 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin. Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES, GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent la valeur des logiciels acquis ou développés à l'interne, de certains contrats conclus avec les clients, des canaux de distribution, des contrats de distribution, des commissions de vente différées, de la technologie et des baux. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilité, sans excéder une période de 30 ans.

Les commissions versées par IGM à la vente de certains produits de fonds communs de placement sont différées et amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui est d'au plus sept ans. Les commissions versées à la vente de dépôts sont différées et amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui est d'au plus cinq ans. Lorsqu'un client fait racheter des parts dans des fonds communs de placement assorties de frais d'acquisition différés, ce client verse des frais de rachat qui sont constatés par IGM à titre de produits. Tout actif lié aux commissions de vente différées non amorties constaté à la vente initiale de ces parts de fonds communs de placement est inscrit à titre de cession. IGM examine régulièrement la valeur comptable des commissions de vente différées à la lumière d'événements ou de circonstances qui laissent croire à une dépréciation. Pour évaluer la recouvrabilité, IGM a notamment effectué le test visant à comparer les avantages économiques futurs tirés de l'actif lié aux commissions de vente différées par rapport à sa valeur comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce et les appellations commerciales, certains contrats conclus avec les clients, la tranche revenant aux actionnaires des profits futurs liés au compte de participation acquis et les contrats de gestion de fonds communs de placement. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents et lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle.

Test de dépréciation Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la Société pourrait être tenue d'effectuer une reprise de la charge de dépréciation ou d'une partie de ce montant.

Le goodwill a été attribué aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des groupes d'unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable à laquelle le goodwill a été attribué. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable.

Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée du coût de vente et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

FONDS DISTINCTS

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes sont assumés par les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans, à la juste valeur. Les produits de placement et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts.

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Classement des contrats Les produits de Lifeco sont classés lors de la prise d'effet du contrat à titre de contrats d'assurance ou de contrats d'investissement selon qu'ils comportent ou non un risque d'assurance significatif. Il existe un risque d'assurance significatif lorsque Lifeco accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que Lifeco ne sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et la somme qu'elle serait alors tenue de payer.

Si le contrat comporte un risque d'assurance significatif, il est comptabilisé comme un contrat d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Se reporter à la note 13 pour une analyse du risque d'assurance.

Si le contrat ne comporte pas un risque d'assurance significatif, il sera classé à titre de contrat d'investissement. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 4 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Lifeco n'a classé aucun contrat à titre de contrat d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient significatif. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de la prise d'effet du contrat demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation de crédit. Se reporter à la note 23 pour une analyse de la gestion des risques.

Évaluation Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de Lifeco. Les actuaires nommés par les filiales de Lifeco ont la responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir adéquatement les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan, qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures et qui nécessite une part importante de jugement.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont calculés de sorte que les prestations et les charges sont rapprochées du revenu-primés. Selon la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'actif ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf pour certains produits de rentes, qui sont évalués au coût amorti.

DÉCOMPTABILISATION

IGM conclut des transactions au cours desquelles elle transfère les actifs financiers comptabilisés dans ses bilans. La décision quant à la décomptabilisation des actifs financiers est prise en fonction de la mesure dans laquelle les risques et les avantages inhérents à la propriété sont transférés.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à un actif financier est cédée, IGM décomptabilise l'actif financier. Les profits ou les pertes ainsi que les produits tirés des frais de gestion liés aux actifs financiers qui sont décomptabilisés sont inscrits dans les produits de placement nets des états des résultats.

Si la totalité ou la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents est conservée, les actifs financiers ne sont pas décomptabilisés, et les transactions sont comptabilisées à titre de transactions de financement garanties.

AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les créiteurs, l'impôt exigible et les provisions au titre des produits différés sont évalués au coût amorti. Les provisions au titre des produits différés sont amorties selon un mode linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

Les débetures et instruments d'emprunt ainsi que les débetures de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans, puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les états des résultats. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

CONVENTIONS DE RACHAT

Lifeco conclut des conventions de rachat avec des courtiers indépendants aux termes desquelles elle vend des titres et consent à racheter des titres très semblables, à une date et à un prix déterminés. Comme la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la détention d'actifs sont conservés, Lifeco ne décomptabilise pas les actifs. Ces conventions de rachat sont comptabilisées comme des opérations de financement des investissements.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés à certains employés et conseillers, des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention de certains employés, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite d'assurance-maladie, dentaire et vie non capitalisé aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge. Les filiales de la Société offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies acquis par les employés et les conseillers admissibles est déterminé actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, à partir des hypothèses de la direction de la Société et de la direction de ses filiales concernant les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés, la mortalité et l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Toute modification apportée à ces hypothèses influera sur la valeur comptable des obligations au titre des régimes de retraite. Le passif au titre des prestations constituées de la Société et de ses filiales relatif aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes en actualisant le montant des prestations acquises par les employés en échange de leurs services au cours de la période considérée et des périodes antérieures et en déduisant la juste valeur des actifs du régime. La Société et ses filiales définissent la composante intérêts nets de la charge au titre des régimes de retraite pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer le passif au titre des prestations constituées au début de la période annuelle au montant net du passif au titre des prestations constituées. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs sont établis à partir d'une courbe de rendement de titres d'emprunt de sociétés ayant une notation de AA.

Si les avantages au titre du régime sont modifiés ou si l'accès à un régime est réduit, les coûts des services passés ou les gains ou les pertes au titre des réductions sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Les coûts des services rendus de l'exercice, les coûts des services passés et les gains et les pertes au titre des réductions sont compris dans les charges opérationnelles et frais administratifs.

Les réévaluations découlant des régimes à prestations définies représentent les écarts actuariels et le rendement réel de l'actif des régimes, moins l'intérêt calculé au taux d'actualisation. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du bénéfice global et ne sont pas reclassées en résultat net.

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées représente l'excédent (le déficit) du régime et il est inclus dans les autres actifs ou les autres passifs.

Les montants versés aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société et ses filiales utilisent des produits financiers dérivés en guise d'instruments de gestion du risque pour couvrir ou gérer leurs positions d'actif, de passif et de fonds propres, y compris leurs produits. Les lignes directrices de la Société et de ses filiales interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents liés à la juste valeur dépend de la désignation ou non des instruments dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits de placement nets des états des résultats. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les instruments dérivés sont évalués en tenant compte des opérations et d'autres données sur le marché, lorsque cela est possible, y compris les données sur le marché utilisées dans des modèles, les cotes des courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés aux fins de l'évaluation des instruments dérivés, leur sélection est fonction des conditions contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Société et ses filiales utilisent un modèle

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

similaire lorsque les instruments évalués présentent des similitudes. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les conditions contractuelles, les taux et les prix du marché, les courbes de rendement et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions rigoureuses en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas remplies, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la Société et ses filiales documentent toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que leurs objectifs en matière de gestion du risque et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les instruments dérivés qui sont utilisés dans des opérations de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans, à des engagements fermes précis ou à des opérations prévues. La Société et ses filiales déterminent aussi, tant au moment de la mise en place de la couverture que de façon continue par la suite, si les instruments dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La Société et ses filiales évaluent l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation.

Couvertures de la juste valeur En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées dans les produits de placement nets; par conséquent, toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits de placement nets.

Couvertures de flux de trésorerie En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert, c'est-à-dire soit dans les produits de placement nets, soit dans les autres éléments du bénéfice global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits de placement nets. Les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie cumulés dans les autres éléments du bénéfice global sont comptabilisés dans les produits de placement nets au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du bénéfice global aux produits de placement nets lorsqu'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

Couvertures d'investissements nets En ce qui a trait aux couvertures d'investissements nets, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du bénéfice global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits de placement nets. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie de l'hôte d'une manière similaire à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés et sont comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont

pas étroitement liés aux risques et aux caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur dans les états des résultats. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance.

FONDS PROPRES

Les instruments financiers émis par la Financière Power sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la Société. Les actions privilégiées sont classées dans les fonds propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la Société et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des bénéfices non distribués, déduction faite de l'impôt sur le bénéfice.

Les réserves sont composées de la rémunération fondée sur des actions et des autres éléments du bénéfice global. Les réserves au titre de la rémunération fondée sur des actions représentent l'acquisition des droits liés aux options sur actions, moins les options sur actions exercées. Les autres éléments du bénéfice global représentent le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie, ainsi que la quote-part des autres éléments du bénéfice global des entreprises contrôlées conjointement et de l'entreprise associée.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la proportion des fonds propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée pour calculer la charge de rémunération liée aux options octroyées aux employés. La charge de rémunération est portée en augmentation des charges opérationnelles et des frais administratifs dans les états des résultats sur la période durant laquelle les droits aux options sur actions deviennent acquis, ce qui augmente du même montant les réserves au titre de la rémunération fondée sur des actions. Lorsque les options sur actions sont exercées, le produit et le montant enregistré dans les réserves au titre de la rémunération fondée sur des actions sont ajoutés au capital social de l'entité qui émet les actions correspondantes.

La Société et ses filiales comptabilisent un passif au titre des attributions réglées en trésorerie, y compris celles qui sont octroyées en vertu des régimes d'unités d'actions liées au rendement et des régimes d'unités d'actions différées. La charge de rémunération est portée en augmentation des charges opérationnelles et frais administratifs dans les états des résultats, déduction faite des couvertures connexes, et un passif est comptabilisé dans les bilans sur la période, le cas échéant. Le passif est réévalué à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière, les variations étant constatées dans les charges opérationnelles et frais administratifs.

ÉCART DE CHANGE

Dans le cadre de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours à diverses monnaies fonctionnelles. Les états financiers de la Société sont préparés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle des différentes entités au cours du change en vigueur aux dates des bilans en ce qui a trait aux éléments monétaires, et au cours du change en vigueur à la date de transaction en ce qui concerne les éléments non monétaires. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle des différentes entités selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change réalisés et latents sont inclus dans les produits de placement nets et n'ont pas d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger Aux fins de la présentation des états financiers, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans et tous les produits et toutes les charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés aux participations nettes de la Société dans ses établissements à l'étranger, les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée sont présentés à titre de composantes des autres éléments du bénéfice global. Les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés dans les résultats lors de la cession d'un établissement à l'étranger ou de l'entreprise contrôlée conjointement.

PRESTATIONS AUX TITULAIRES DE POLICES

Les prestations aux titulaires de polices comprennent les montants des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie, les versements à l'échéance, les paiements de rentes et les rachats. Les montants bruts des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie comprennent les coûts au titre de toutes les réclamations présentées au cours de l'exercice et le règlement des réclamations. Les sinistres-décès et les rachats sont comptabilisés en fonction des avis reçus. Les versements à l'échéance et les paiements de rentes sont comptabilisés à l'échéance.

IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

La charge d'impôt sur le bénéfice de la période représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le bénéfice est comptabilisé dans les états des résultats à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans les états des résultats (soit dans les autres éléments du bénéfice global, soit directement dans les fonds propres), auquel cas, l'impôt sur le bénéfice est aussi comptabilisé dans les autres éléments du bénéfice global ou directement dans les fonds propres.

Impôt exigible L'impôt exigible sur le bénéfice est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Société s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour impôt incertain est constatée et évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation. Cette évaluation est fondée sur l'approche de la moyenne pondérée par les probabilités.

Impôt différé L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable et des attributs fiscaux non utilisés, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs, auxquels les différences temporaires déductibles et les attributs fiscaux non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour utiliser tout ou une partie de ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé qui ne sont pas comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée, sauf si le groupe est capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires s'inverseront et s'il est probable que les différences temporaires ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple, en vertu desquels la Société et ses filiales sont locataires, sont portés en résultat net sur la période d'utilisation.

Lorsque la Société et ses filiales apparaissent en tant que bailleurs aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les états des résultats de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

BÉNÉFICE PAR ACTION ORDINAIRE

Le bénéfice de base par action ordinaire est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action ordinaire est déterminé de la même façon que le bénéfice de base par action ordinaire, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation inclut l'incidence dilutive potentielle des options sur actions en cours octroyées par la Société et ses filiales, telle qu'elle est déterminée par la méthode du rachat d'actions.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La Société et ses filiales assurent un suivi continu des modifications éventuelles proposées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et analysent l'incidence que les modifications à ces normes pourraient avoir sur leurs états financiers consolidés lorsqu'elles entreront en vigueur.

IAS 32 – Instruments financiers : Présentation Le 1^{er} janvier 2014, la Société adoptera les directives comprises dans les modifications apportées à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Cette norme révisée précise les exigences en matière de compensation des actifs et des passifs financiers. La Société a évalué les répercussions de cette norme et elle a déterminé qu'elle n'aura aucune incidence sur la présentation de ses états financiers.

IFRS 9 – Instruments financiers L'IASB a publié IFRS 9, *Instruments financiers*, en 2010 afin de remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IASB compte apporter de nouvelles modifications touchant la comptabilisation des instruments financiers et a donc divisé en trois phases son projet de modification d'IFRS 9 : classement et évaluation, méthode de dépréciation et comptabilité de couverture.

> L'IASB a publié une proposition visant à modifier les dispositions d'IFRS 9 portant sur le classement et l'évaluation en apportant une nouvelle modification à portée limitée qui ajouterait une nouvelle catégorie pour le classement de certains actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'IASB compte publier une IFRS officielle sur cette phase au cours du premier semestre de 2014.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

- > L'IASB a publié un exposé-sondage révisé en mars 2013 portant sur l'utilisation de la méthode de dépréciation pour les actifs financiers. L'IASB compte publier une IFRS officielle sur cette phase au cours du premier semestre de 2014.
- > L'IASB a conclu ses délibérations au sujet des critères liés à l'application de la comptabilité de couverture et à l'évaluation de l'efficacité, et l'organisme a lancé la phase finale des travaux portant sur la comptabilité de couverture en novembre 2013. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur la présentation de ses états financiers.

L'incidence d'IFRS 9 sur la Société et ses filiales sera évaluée de façon approfondie lorsque les étapes restantes du projet de l'IASB qui vise à remplacer IAS 39 auront été franchies. En juillet 2013, l'IASB a provisoirement décidé de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9 à une date qui sera fixée uniquement lorsque les exigences relatives à la méthode de dépréciation, au classement et à l'évaluation auront été établies. La Société et ses filiales continuent toutefois de suivre activement l'évolution de cette norme. En ce qui concerne Lifeco, elle suit l'évolution de cette norme en considérant les changements apportés à IFRS 4.

NOTE 3 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le 1^{er} janvier 2013, la Société a adopté la version révisée d'IAS 19 (IAS 19R), *Avantages du personnel*. Conformément aux dispositions transitoires, la Société et ses filiales ont appliqué la norme révisée de façon rétrospective. Par conséquent, les informations financières comparatives des états financiers et des notes annexes de 2012 ont été retraitées.

Les modifications à IAS 19 incluent l'élimination de la méthode du corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels, qui sont maintenant constatés immédiatement dans les autres éléments du bénéfice global. Par conséquent, les actifs et les passifs nets au titre des régimes de retraite correspondent à la situation de capitalisation de ces régimes dans les bilans. De plus, tous les coûts des services, y compris les réductions et les liquidations, sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

En outre, le rendement prévu de l'actif des régimes n'est plus appliqué à la juste valeur des actifs pour calculer le coût des prestations. Selon la norme révisée, le même taux d'actualisation doit être appliqué à l'obligation au titre des prestations ainsi qu'aux actifs du régime lors de la détermination du montant net du coût financier. Ce taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement d'obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

De plus, la norme révisée comprend des modifications portant sur la présentation de l'obligation au titre des prestations définies, de la juste valeur des actifs du régime et des composantes de la charge de retraite dans

les états financiers d'une entité, y compris la séparation du montant total des charges au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi entre les montants qui sont comptabilisés dans les états des résultats (les coûts des services et le montant net du coût financier) et les montants qui sont comptabilisés dans les états du résultat global (les réévaluations). Les informations à fournir à l'égard des régimes de retraite comprennent une analyse du risque lié aux régimes de retraite, une analyse de sensibilité, une explication des éléments constatés dans les états financiers et des descriptions du montant, de l'échéancier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs.

Conformément aux dispositions transitoires d'IAS 19R, cette modification a été appliquée de façon rétroactive, ce qui a donné lieu à une diminution du solde d'ouverture des fonds propres de 474 M\$ au 1^{er} janvier 2012 (diminution de 311 M\$ des fonds propres attribuables aux actionnaires et de 163 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle), et à une diminution additionnelle des fonds propres de 233 M\$ (diminution de 155 M\$ des fonds propres attribuables aux actionnaires et de 78 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle) au 31 décembre 2012.

Les éléments des états financiers retraités en raison d'IAS 19R comprennent les autres actifs, les autres passifs, les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée, les bénéfices non distribués, les réserves (autres éléments du bénéfice global) et les participations ne donnant pas le contrôle présentés dans les états financiers.

L'incidence du changement de méthode comptable sur le total du bénéfice global est présentée ci-dessous :

31 DÉCEMBRE	2012
Total du bénéfice global présenté antérieurement	2 737
Ajustements apportés au bénéfice net	
Charges opérationnelles et frais administratifs	(12)
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée	(4)
Impôt sur le bénéfice	4
	(12)
Ajustements apportés aux autres éléments du bénéfice global	
Écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies	(297)
Impôt sur le bénéfice	83
Quote-part des autres éléments du bénéfice global des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée	(7)
	(221)
Total du bénéfice global retraité	2 504

NOTE 3 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

L'incidence du changement de méthode comptable sur les bilans est présentée ci-dessous :

	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
ACTIF		
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée	(28)	(17)
Autres actifs	(285)	(257)
Actifs d'impôt différé	53	23
Total de l'actif	(260)	(251)
PASSIF		
Autres passifs	642	361
Passifs d'impôt différé	(195)	(138)
Total du passif	447	223
FONDS PROPRES		
Bénéfices non distribués	53	61
Réserves (autres éléments du bénéfice global)	(519)	(372)
Total des fonds propres attribuables aux actionnaires	(466)	(311)
Participations ne donnant pas le contrôle	(241)	(163)
Total des fonds propres	(707)	(474)
Total du passif et des fonds propres	(260)	(251)

En raison de la variation du bénéfice net consolidé en 2012, le bénéfice de base et dilué par action a diminué de 0,01 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

IFRS 10 — ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS Le 1^{er} janvier 2013, la Société a adopté IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10). La Société a évalué s'il y avait lieu ou non de consolider une entité en se fondant sur la définition révisée du contrôle. La norme définit le contrôle comme étant lié au pouvoir qu'à l'investisseur de diriger les activités pertinentes de l'entité détenue, à sa capacité de tirer des avantages variables de ses avoirs dans l'entité détenue et au lien direct qui existe entre le pouvoir de diriger les activités et de recevoir des avantages.

La Société a évalué l'incidence de l'adoption d'IFRS 10 sur toutes ses sociétés de portefeuille et autres entités détenues, ce qui a donné lieu aux ajustements décrits ci-après :

Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts Lifeco a évalué la définition révisée du contrôle à l'égard des fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices et a conclu qu'elle n'avait pas changé de façon importante. Lifeco continuera de présenter les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices en tant que montants égaux et correspondants des actifs et des passifs dans les bilans, et Lifeco fournit des informations supplémentaires sur la nature de ces entités et sur les risques connexes.

De plus, dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, Lifeco a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net et les fonds propres de la Société, mais il a toutefois donné lieu à une hausse des fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices en tant que montants égaux et correspondants dans les bilans au titre de l'actif et du passif, soit une hausse de 484 M\$ au 31 décembre 2012 et de 403 M\$ au 1^{er} janvier 2012.

L'application d'IFRS 10 aux fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices pourrait continuer à évoluer d'ici le 1^{er} janvier 2014, date à laquelle les assureurs européens seront tenus d'adopter cette norme. Lifeco continuera de surveiller les développements à l'égard de cet aspect de la norme et tout autre développement.

Se reporter à la note 12 pour plus de renseignements en ce qui a trait à la présentation et aux informations à fournir relativement à ces structures.

Titres de fiducies de capital La Fiducie de capital Canada-Vie et la Fiducie de capital Great-West (les fiducies de capital) étaient consolidées par Lifeco en vertu d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*. Les fiducies de capital ne seront plus consolidées dans les états financiers de la Société étant donné que le placement de Lifeco dans les fiducies de capital n'a pas d'exposition à des rendements variables et donc, qu'il ne satisfait pas à la définition révisée du contrôle selon IFRS 10. Le changement à l'égard de la consolidation n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net ni sur les fonds propres de la Société; toutefois, la déconsolidation s'est traduite par une augmentation de 45 M\$ des obligations au 31 décembre 2012 et de 282 M\$ au 1^{er} janvier 2012, ce qui a augmenté des mêmes montants les débetures de fiducies de capital dans les bilans.

Autres Par suite de l'adoption d'IFRS 10, Lifeco a également reclassé aux bilans un montant de 47 M\$ entre les actions et les immeubles de placement au 31 décembre 2012 et de 48 M\$ au 1^{er} janvier 2012. En outre, la Société a reclassé un montant de 41 M\$ lié à des obligations et à des débetures et instruments d'emprunt au 31 décembre 2012 et de 39 M\$ au 1^{er} janvier 2012.

IFRS 11 — PARTENARIATS Le 1^{er} janvier 2013, la Société a adopté les directives contenues dans IFRS 11, *Partenariats* (IFRS 11), lesquelles séparent les entités contrôlées conjointement selon qu'il s'agit d'entreprises communes ou de coentreprises. Cette norme élimine l'option d'utiliser la consolidation proportionnelle pour comptabiliser des participations dans des coentreprises

NOTE 3 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

pour les entités, ces dernières devant dorénavant utiliser la méthode de la mise en équivalence à cette fin. La Société a conclu que Parjointco constitue une coentreprise, car l'arrangement contractuel procure aux parties au partenariat le droit à l'actif net plutôt qu'aux actifs et aux obligations sur une base individuelle. En conséquence, la Société continuera de comptabiliser son placement dans cette entreprise contrôlée conjointement selon la méthode de la mise en équivalence. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

IFRS 12 — INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS Le 1^{er} janvier 2013, la Société a adopté les directives contenues dans IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Cette norme exige la présentation d'informations supplémentaires, notamment sur la manière de déterminer le contrôle et sur les restrictions pouvant exister en ce qui a trait à l'actif et au passif consolidés présentés par des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées. L'adoption de cette norme a eu pour effet d'augmenter les informations à fournir en ce qui a trait aux filiales, aux partenariats et aux participations de la Société dans l'entreprise associée; toutefois, elle n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

IFRS 13 — ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR Le 1^{er} janvier 2013, la Société a adopté IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. La norme réunit dans une seule norme toutes les directives relatives à l'évaluation de la juste valeur et à l'information à fournir. La juste valeur se définit comme le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou versé lors du transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché. Cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur l'évaluation des actifs et des passifs de la

Société, mais elle nécessite la présentation d'informations supplémentaires relatives à l'évaluation de la juste valeur (se reporter à la note 28). La norme a été appliquée de façon prospective.

IAS 1 — PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS Le 1^{er} janvier 2013, la Société a adopté les directives fournies dans la version modifiée d'IAS 1, *Présentation des états financiers*. En vertu de la norme modifiée, les autres éléments du bénéfice global sont classés par nature et groupés selon que les éléments seront reclassés en résultat net au cours d'une période ultérieure (lorsque certaines conditions sont réunies) ou qu'ils ne le seront pas. Cette norme révisée porte seulement sur la présentation et n'a donc pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société. Les modifications ont été appliquées de manière rétroactive.

IFRS 7 — INSTRUMENTS FINANCIERS : INFORMATIONS À FOURNIR Le 1^{er} janvier 2013, la Société a adopté les directives comprises dans les modifications apportées à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui présente de nouvelles informations à fournir relativement aux instruments financiers, notamment au sujet des droits de compensation et des arrangements connexes aux termes de conventions-cadres de compensation. La norme révisée porte seulement sur les informations à fournir et n'a donc pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société (se reporter à la note 27).

AUTRES CHIFFRES CORRESPONDANTS Au cours de l'exercice, la Société et ses filiales ont reclassé d'autres chiffres correspondants pour tenir compte des ajustements liés à la présentation (se reporter aux notes 6, 10, 13, 17 et 24). Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les fonds propres ou le bénéfice net.

NOTE 4 ACQUISITION D'IRISH LIFE GROUP LIMITED

Le 18 juillet 2013, Lifeco a conclu l'acquisition de la totalité des actions d'Irish Life par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Canada Life Limited.

Les activités d'assurance-vie et de retraite de la filiale irlandaise de Lifeco, Canada Life (Ireland), sont en voie d'être intégrées à celles d'Irish Life et conserveront le nom de marque d'Irish Life. Irish Life dispose d'une marque bien établie, en plus d'offrir une vaste gamme de produits et de profiter d'un important réseau de multidistribution similaire à celui lié aux activités de Lifeco au Canada.

Cette acquisition effectuée au sein du marché devrait permettre à Lifeco de se classer comme chef de file dans les secteurs de l'assurance-vie, de la retraite et de la gestion de placements en Irlande. La stratégie employée par Irish Life est similaire à celle de Lifeco, car elle vise à maximiser le rendement pour les actionnaires en réduisant les risques au minimum et en mettant l'accent sur la rentabilité des capitaux.

La transaction a été financée par le produit net de l'émission par Lifeco de reçus de souscription d'environ 1,25 G\$ effectuée le 19 février 2013 et conclue le 12 mars 2013. Ce placement se composait d'un appel public à l'épargne de 650 M\$, dans le cadre d'une convention de prise ferme, et de placements privés

concurrents de reçus de souscription de 550 M\$ effectués par la Financière Power et de 50 M\$ par IGM. À la date de conclusion de l'acquisition d'Irish Life par Lifeco le 18 juillet 2013, les reçus de souscription ont été échangés contre 48 660 000 actions ordinaires de Lifeco, dont 21 410 000 actions émises à la Financière Power et 1 950 000 actions émises à IGM, à raison de un reçu pour une action. Le solde du financement de cette transaction provenait d'une émission de titres de créance libellés en euros et de la trésorerie interne.

Le 18 avril 2013, Lifeco a émis des obligations de 10 ans libellées en euros pour un montant de 500 M€, lesquelles sont assorties d'un coupon annuel de 2,50%. Les obligations, qui ont reçu une notation de A+ de Standard & Poor's Ratings Services, sont inscrites à la cote de l'Irish Stock Exchange. Les titres de créance libellés en euros ont été désignés à titre de couverture sur une partie du montant net de l'investissement de Lifeco dans des établissements à l'étranger libellés en euros, les variations du change sur les instruments d'emprunt étant comptabilisées dans les autres éléments du bénéfice global. Lifeco a aussi conclu des contrats de change à terme visant à fixer le taux de change entre l'euro et la livre sterling sur une tranche d'environ 300 M€ du montant net de l'investissement dans Irish Life, qui a été désignée comme couverture.

NOTE 4 ACQUISITION D'IRISH LIFE GROUP LIMITED (SUITE)

Le tableau suivant présente les montants attribués par Lifeco aux actifs acquis, au goodwill et aux passifs repris le 18 juillet 2013 et présentés au 31 décembre 2013 :

Contrepartie de l'acquisition	1 788
ACTIFS ACQUIS	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	554
Actif investi	4 883
Actifs au titre des cessions en réassurance	2 963
Immobilisations incorporelles	247
Autres actifs	508
Placements pour le compte des polices de fonds distincts	36 348
Total des actifs acquis	45 503
PASSIFS REPRIS	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	6 160
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	194
Débtures subordonnées et instruments d'emprunt	443
Autres passifs	948
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts	36 348
Total des passifs repris	44 093
Valeur nette des actifs acquis	1 410
Goodwill	378

Au cours du quatrième trimestre de 2013, Lifeco a essentiellement achevé son évaluation exhaustive de la juste valeur de l'actif net acquis d'Irish Life et de la répartition du prix d'acquisition. Par conséquent, le goodwill initial de 554 M\$ comptabilisé lors de l'acquisition d'Irish Life le 18 juillet 2013, et présenté à la note intitulée Acquisition d'Irish Life Group Limited des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 septembre 2013, a été rajusté au cours du quatrième trimestre de 2013 en raison des

évaluations obtenues au cours de la période d'évaluation. Des ajustements ont été apportés aux montants provisoires présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 septembre 2013 au titre de la comptabilisation et de l'évaluation des immobilisations incorporelles, des passifs éventuels et des autres provisions, au titre des hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance, et au titre de l'impôt différé connexe.

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill relatif à l'acquisition d'Irish Life, au 31 décembre 2013 :

Goodwill initial relatif à Irish Life au 18 juillet 2013, présenté antérieurement	554
Comptabilisation et évaluation des immobilisations incorporelles	(247)
Ajustements apportés aux passifs éventuels et aux autres provisions	30
Ajustements apportés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance	15
Passif d'impôt différé sur les ajustements apportés à la répartition du prix d'acquisition	26
Solde après ajustements au 18 juillet 2013	378

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net et correspond aux synergies ou aux avantages économiques futurs découlant des autres actifs acquis qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément dans l'acquisition d'Irish Life. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales.

Lifeco finalisera la comptabilisation de l'acquisition d'Irish Life au cours du premier semestre de 2014. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont des éléments incomplets du bilan. Lifeco effectue actuellement des études sur les résultats techniques liés à certains passifs relatifs aux contrats d'assurance. Par conséquent, le goodwill, soit l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net acquis, pourrait être ajusté de manière rétrospective dans les périodes de présentation de l'information financière futures, soit au cours du premier semestre de 2014, afin de tenir compte de ces passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les états financiers audités au 31 décembre 2013 se fondent sur la meilleure estimation que puisse établir la direction de Lifeco de la répartition du prix d'acquisition.

De la date d'acquisition au 31 décembre 2013, Irish Life a fourni des apports de 526 M\$ aux produits et de 85 M\$ au bénéfice net (ce qui exclut les coûts de restructuration après impôt engagés par Irish Life). Ces montants sont inclus dans les états des résultats et les états du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, Lifeco a engagé des coûts de restructuration et d'acquisition de 94 M\$ liés à Irish Life (note 24).

Étant donné qu'Irish Life avait un mode de présentation de l'information financière différent de celui de Lifeco, les données pro forma complémentaires sur les produits et le bénéfice net de l'entité regroupée, en supposant que la date d'acquisition liée au regroupement d'entreprises était la même que la date d'ouverture de la période annuelle de présentation de l'information financière, n'ont pas été incluses.

Lifeco a comptabilisé un montant de 48 M\$ lié aux passifs éventuels relativement à Irish Life dans les autres passifs. Le résultat éventuel de ces questions ne peut être déterminé pour le moment.

NOTE 5 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
Trésorerie	1 930	1 152	912
Équivalents de trésorerie	2 414	2 161	2 473
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 344	3 313	3 385

Au 31 décembre 2013, un montant en trésorerie totalisant 112 M\$ était restreint aux fins d'utilisation par les filiales (34 M\$ au 31 décembre 2012 et 41 M\$ au 1^{er} janvier 2012)

NOTE 6 PLACEMENTS

VALEURS COMPTABLES ET JUSTES VALEURS

Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements sont les suivantes :

	31 DÉCEMBRE 2013		31 DÉCEMBRE 2012		1 ^{ER} JANVIER 2012	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligations						
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[1]	68 051	68 051	62 937	62 937	60 087	60 087
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[1]	2 053	2 053	2 113	2 113	1 853	1 853
Disponibles à la vente	8 370	8 370	7 407	7 407	7 318	7 318
Prêts et créances	11 855	12 672	10 934	12 438	9 744	10 785
	90 329	91 146	83 391	84 895	79 002	80 043
Prêts hypothécaires et autres prêts						
Prêts et créances	24 591	25 212	22 548	23 859	21 226	22 514
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[1]	324	324	249	249	292	292
	24 915	25 536	22 797	24 108	21 518	22 806
Actions						
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[1]	7 297	7 297	5 949	5 949	5 454	5 454
Disponibles à la vente	749	749	812	812	906	906
	8 046	8 046	6 761	6 761	6 360	6 360
Immeubles de placement	4 288	4 288	3 572	3 572	3 249	3 249
Avances consenties aux titulaires de polices	7 332	7 332	7 082	7 082	7 162	7 162
	134 910	136 348	123 603	126 418	117 291	119 620

[1] Les placements peuvent être désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au gré de la direction, ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont négociés activement dans le but de générer des produits de placement.

NOTE 6 PLACEMENTS (SUITE)**OBLIGATIONS ET PRÊTS HYPOTHÉCAIRES**

Le tableau suivant présente la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires courants et non courants :

31 DÉCEMBRE 2013	VALEUR COMPTABLE			
	DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE			TOTAL
	1 AN OU MOINS	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Obligations	9 571	17 774	62 616	89 961
Prêts hypothécaires	2 465	11 472	10 635	24 572
	12 036	29 246	73 251	114 533

31 DÉCEMBRE 2012	VALEUR COMPTABLE			
	DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE			TOTAL
	1 AN OU MOINS	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Obligations	8 351	16 899	57 789	83 039
Prêts hypothécaires	2 057	10 069	10 401	22 527
	10 408	26 968	68 190	105 566

1 ^{ER} JANVIER 2012	VALEUR COMPTABLE			
	DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE			TOTAL
	1 AN OU MOINS	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Obligations	7 627	17 450	53 649	78 726
Prêts hypothécaires	2 042	8 916	10 249	21 207
	9 669	26 366	63 898	99 933

Le tableau ci-dessus exclut la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires ayant subi une dépréciation, car le moment précis de la recouvrabilité est inconnu.

PLACEMENTS AYANT SUBI UNE DÉPRÉCIATION, PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES ET PLACEMENTS DONT LES MODALITÉS ONT ÉTÉ RESTRUCTURÉES

Les valeurs comptables des placements ayant subi une dépréciation s'établissent comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
Montants ayant subi une dépréciation par catégorie			
À la juste valeur par le biais du résultat net	384	365	290
Disponibles à la vente	19	27	51
Prêts et créances	34	41	36
Total	437	433	377

La provision pour pertes sur créances et les variations de la provision pour pertes sur créances relatives aux placements classés comme des prêts et créances s'établissent comme suit :

31 DÉCEMBRE	2013	2012
Solde au début	22	37
Dotations à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances, montant net	2	(9)
Radiations, déduction faite des recouvrements	–	(5)
Autres (y compris les fluctuations des taux de change)	2	(1)
Solde à la fin	26	22

La provision pour pertes sur créances est complétée par la provision pour pertes sur créances futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

NOTE 6 PLACEMENTS (SUITE)

PRODUITS DE PLACEMENT NETS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013	OBLIGATIONS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES PRÊTS	ACTIONS	IMMEUBLES DE PLACEMENT	AUTRES	TOTAL
Produits de placement nets réguliers :						
Produits de placement gagnés	3 733	927	242	276	461	5 639
Profits (pertes) nets réalisés (disponibles à la vente)	64	–	8	–	–	72
Profits (pertes) nets réalisés (autres classements)	30	55	–	–	–	85
Recouvrement de (dotation à la provision pour) pertes sur créances, montant net (prêts et créances)	–	(2)	–	–	–	(2)
Autres produits (charges)	–	(3)	–	(68)	(88)	(159)
	3 827	977	250	208	373	5 635
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Profits (pertes) nets réalisés et latents (classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net)	(68)	3	2	–	–	(63)
Profits (pertes) nets réalisés et latents (désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net)	(3 783)	–	858	152	(138)	(2 911)
	(3 851)	3	860	152	(138)	(2 974)
Produits de placement nets	(24)	980	1 110	360	235	2 661
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012						
	OBLIGATIONS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES PRÊTS	ACTIONS	IMMEUBLES DE PLACEMENT	AUTRES	TOTAL
Produits de placement nets réguliers :						
Produits de placement gagnés	3 687	946	230	255	532	5 650
Profits (pertes) nets réalisés (disponibles à la vente)	124	–	4	–	–	128
Profits (pertes) nets réalisés (autres classements)	10	46	–	–	1	57
Recouvrement de (dotation à la provision pour) pertes sur créances, montant net (prêts et créances)	1	8	–	–	–	9
Autres produits (charges)	–	(12)	–	(63)	(69)	(144)
	3 822	988	234	192	464	5 700
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Profits (pertes) nets réalisés et latents (classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net)	22	5	–	–	2	29
Profits (pertes) nets réalisés et latents (désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net)	2 181	–	389	104	(28)	2 646
	2 203	5	389	104	(26)	2 675
Produits de placement nets	6 025	993	623	296	438	8 375

Au cours de l'exercice, Lifeco a reclassé une partie des produits de placement nets réguliers à la juste valeur par le biais du résultat net pour tenir compte des ajustements liés à la présentation.

Les produits de placement gagnés comprennent les produits générés par les placements qui sont : i) classés comme étant disponibles à la vente, comme des prêts et créances et ii) classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits de placement tirés des obligations et des prêts hypothécaires et les autres prêts comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits

tirés des actions comprennent les dividendes et les distributions. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits de placement réalisés sur les immeubles de placement.

NOTE 6 PLACEMENTS (SUITE)**IMMEUBLES DE PLACEMENT**

Le tableau suivant présente la valeur comptable des immeubles de placement ainsi que la variation de cette valeur comptable :

31 DÉCEMBRE	2013	2012
Solde au début de l'exercice	3 572	3 249
Acquisition d'Irish Life	248	–
Acquisitions	182	166
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	152	104
Cessions	(82)	–
Fluctuations des taux de change	216	53
Solde à la fin de l'exercice	4 288	3 572

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS

Lifeco effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de Lifeco agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de Lifeco et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents lui aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la valeur de marché des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure

que les justes valeurs desdits titres fluctuent. Au 31 décembre 2013, la garantie versée à l'agent de prêt de Lifeco comprend un montant en trésorerie de 20 M\$ (141 M\$ au 31 décembre 2012). De plus, l'agent de prêt indemnise Lifeco contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2013, la valeur de marché des titres que Lifeco avait prêtés s'établissait à 5 204 M\$ (5 930 M\$ au 31 décembre 2012).

NOTE 7 FONDS DÉTENUS PAR DES ASSUREURS CÉDANTS

Les fonds détenus par des assureurs cédants, de 10 832 M\$ au 31 décembre 2013 (10 599 M\$ au 31 décembre 2012 et 9 978 M\$ au 1^{er} janvier 2012), comprennent une entente conclue avec Standard Life Assurance Limited (Standard Life). En 2008, Canada Life International Re Limited (CLIRE), la filiale de réassurance irlandaise en propriété exclusive indirecte de Lifeco, a conclu avec la Standard Life, une société établie au Royaume-Uni qui offre des produits d'assurance-vie, de retraite et de placement, une entente de réassurance à

caractère indemnitaire visant la prise en charge d'un important bloc de rentes immédiates. En vertu de cette entente, CLIRE doit déposer des montants auprès de la Standard Life, et CLIRE prend en charge le risque de crédit lié au portefeuille d'actifs compris dans les montants déposés. Ces montants sont présentés dans les fonds détenus par des assureurs cédants aux bilans. Les produits et les charges résultant de cette entente sont portés aux produits de placement nets, dans les états des résultats.

Au 31 décembre 2013, les dépôts de CLIRE se chiffraient à 9 848 M\$ (9 951 M\$ au 31 décembre 2012 et 9 411 M\$ au 1^{er} janvier 2012). Le tableau suivant présente les fonds déposés ainsi que les risques de crédit qui s'y rapportent :

VALEURS COMPTABLES ET JUSTES VALEURS ESTIMATIVES

	31 DÉCEMBRE 2013		31 DÉCEMBRE 2012		1 ^{er} JANVIER 2012	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	70	70	120	120	49	49
Obligations	9 619	9 619	9 655	9 655	9 182	9 182
Autres actifs	159	159	176	176	180	180
	9 848	9 848	9 951	9 951	9 411	9 411
Éléments couverts :						
Passifs de réassurance	9 402	9 402	9 406	9 406	9 082	9 082
Surplus	446	446	545	545	329	329
	9 848	9 848	9 951	9 951	9 411	9 411

NOTE 7 FONDS DÉTENUS PAR DES ASSUREURS CÉDANTS (SUITE)**VALEUR COMPTABLE DES OBLIGATIONS PAR ÉMETTEUR ET PAR SECTEUR**

Le tableau suivant présente, par émetteur et par secteur, la valeur comptable des obligations comprises dans les fonds déposés :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
Obligations émises ou garanties par :			
Gouvernement fédéral du Canada	75	71	–
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	17	16	88
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	22	16	–
Autres gouvernements étrangers	2 097	2 455	3 074
Organismes gouvernementaux	508	443	369
Entités supranationales	185	172	128
Titres adossés à des actifs	249	258	242
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	91	87	73
Banques	1 944	2 070	1 807
Autres institutions financières	1 033	1 007	747
Matières premières	70	58	21
Communications	138	224	239
Produits de consommation courante	704	617	404
Produits et services industriels	108	31	26
Ressources naturelles	354	320	220
Biens immobiliers	540	475	381
Transport	196	145	117
Services publics	1 190	1 119	1 135
Divers	98	71	111
Total des obligations	9 619	9 655	9 182

QUALITÉ DE L'ACTIF

Le tableau suivant présente, par notation de crédit, la valeur comptable du portefeuille d'obligations :

PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS SELON LA NOTATION DE CRÉDIT	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
AAA	2 669	3 103	3 520
AA	2 382	2 183	1 819
A	3 666	3 539	3 116
BBB	546	507	468
BB ou inférieure	356	323	259
Total des obligations	9 619	9 655	9 182

NOTE 8 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT ET L'ENTREPRISE ASSOCIÉE

Les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée représentent essentiellement la participation de 50 % de la Financière Power dans Parjointco. Au 31 décembre 2013, Parjointco détenait une participation de 55,6 % dans Pargesa (55,6 % au 31 décembre 2012), ce qui représentait 75,4 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée comprennent également la participation de 30,4 % que Lifeco détient, par l'entremise d'Irish Life, dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée :

31 DÉCEMBRE	2013	2012
Valeur comptable au début de l'exercice	2 121	2 205
Acquisition d'Irish Life	207	–
Quote-part du bénéfice	134	130
Quote-part des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	274	(107)
Dividendes	(78)	(65)
Autres	6	(42)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	2 664	2 121

La valeur liquidative de la participation indirecte de la Société dans Pargesa s'établissait à environ 2 927 M\$ au 31 décembre 2013, tandis que sa valeur comptable s'établissait à 2 437 M\$, ou 1 902 M\$ compte non tenu des profits nets latents sur ses placements sous-jacents. L'information financière de Pargesa au 31 décembre 2013 et pour l'exercice clos à cette date peut être obtenue dans les documents d'information qu'elle publie.

NOTE 9 BIENS IMMOBILIERS OCCUPÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE ET IMMOBILISATIONS

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations ainsi que leur variation respective :

31 DÉCEMBRE	2013			2012		
	BIENS IMMOBILIERS OCCUPÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE	IMMOBILISATIONS	TOTAL	BIENS IMMOBILIERS OCCUPÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE	IMMOBILISATIONS	TOTAL
Coût au début de l'exercice	607	907	1 514	577	846	1 423
Acquisition d'Irish Life	49	30	79	–	–	–
Acquisitions	23	85	108	33	93	126
Cessions/mises hors service	–	(66)	(66)	–	(32)	(32)
Fluctuations des taux de change	14	12	26	(3)	–	(3)
Coût à la fin de l'exercice	693	968	1 661	607	907	1 514
Cumul des amortissements au début de l'exercice	(43)	(680)	(723)	(36)	(649)	(685)
Amortissement	(9)	(53)	(62)	(7)	(52)	(59)
Dépréciation	–	(2)	(2)	–	–	–
Cessions/mises hors service	–	54	54	–	24	24
Fluctuations des taux de change	–	(3)	(3)	–	(3)	(3)
Cumul des amortissements à la fin de l'exercice	(52)	(684)	(736)	(43)	(680)	(723)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	641	284	925	564	227	791

Le tableau suivant présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations par région géographique :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{er} JANVIER 2012
Canada	613	589	536
États-Unis	188	172	175
Europe	124	30	27
	925	791	738

NOTE 10 AUTRES ACTIFS

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
Primes en voie de recouvrement, débiteurs et intérêts à recevoir	3 435	2 955	2 661
Coûts d'acquisition différés	687	541	529
Prestations de retraite [note 26]	408	202	199
Impôt sur le bénéfice à recevoir	199	204	209
Actifs du compte de négociation	376	144	141
Charges payées d'avance	115	120	129
Autres	687	608	413
	5 907	4 774	4 281

Le total des autres actifs d'un montant de 4 772 M\$ au 31 décembre 2013 devrait être réalisé au cours des 12 prochains mois.

NOTE 11 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

GOODWILL

La valeur comptable du goodwill et la variation de cette valeur s'établissent comme suit :

31 DÉCEMBRE	2013			2012		
	COÛT	CUMUL DES DÉPRÉCIATIONS	VALEUR COMPTABLE	COÛT	CUMUL DES DÉPRÉCIATIONS	VALEUR COMPTABLE
Solde au début de l'exercice	9 563	(890)	8 673	9 703	(917)	8 786
Acquisition d'Irish Life (note 4)	378	–	378	–	–	–
Acquisitions	17	–	17	–	–	–
Fluctuations des taux de change	100	(63)	37	(31)	27	(4)
Autres	–	–	–	(109)	–	(109)
Solde à la fin de l'exercice	10 058	(953)	9 105	9 563	(890)	8 673

RÉPARTITION ENTRE LES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

Le goodwill a été réparti de la manière suivante entre les unités génératrices de trésorerie :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
LIFECO			
Canada			
Assurance collective	1 142	1 142	1 142
Assurance individuelle et gestion de patrimoine	3 028	3 028	3 028
Europe			
Assurance et rentes	1 970	1 563	1 563
Réassurance	1	1	1
États-Unis			
Services financiers	131	123	127
IGM			
Groupe Investors	1 443	1 443	1 500
Mackenzie	1 250	1 250	1 302
Autres et exploitation générale	140	123	123
	9 105	8 673	8 786

NOTE 11 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La valeur comptable des immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

31 DÉCEMBRE 2013	LIÉES AUX CONTRATS DE CLIENTS	TRANCHE REVENANT AUX ACTIONNAIRES DES PROFITS FUTURS LIÉS AU COMPTE DE PARTICIPATION ACQUIS	MARQUES, MARQUES DE COMMERCE ET APPELLATIONS COMMERCIALES	CONTRATS DE GESTION DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	TOTAL
Coût au début de l'exercice	2 264	354	1 002	740	4 360
Acquisition d'Irish Life (note 4)	–	–	131	–	131
Acquisitions	–	–	–	1	1
Fluctuations des taux de change	134	–	45	–	179
Coût à la fin de l'exercice	2 398	354	1 178	741	4 671
Cumul des dépréciations au début de l'exercice	(802)	–	(91)	–	(893)
Dépréciation	–	–	(34)	–	(34)
Fluctuations des taux de change et autres	(56)	–	(7)	–	(63)
Cumul des dépréciations à la fin de l'exercice	(858)	–	(132)	–	(990)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1 540	354	1 046	741	3 681

31 DÉCEMBRE 2012	LIÉES AUX CONTRATS DE CLIENTS	TRANCHE REVENANT AUX ACTIONNAIRES DES PROFITS FUTURS LIÉS AU COMPTE DE PARTICIPATION ACQUIS	MARQUES, MARQUES DE COMMERCE ET APPELLATIONS COMMERCIALES	CONTRATS DE GESTION DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	TOTAL
Coût au début de l'exercice	2 321	354	1 011	740	4 426
Fluctuations des taux de change	(57)	–	(9)	–	(66)
Coût à la fin de l'exercice	2 264	354	1 002	740	4 360
Cumul des dépréciations au début de l'exercice	(825)	–	(94)	–	(919)
Fluctuations des taux de change	23	–	3	–	26
Cumul des dépréciations à la fin de l'exercice	(802)	–	(91)	–	(893)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1 462	354	911	740	3 467

1 ^{er} JANVIER 2012	LIÉES AUX CONTRATS DE CLIENTS	TRANCHE REVENANT AUX ACTIONNAIRES DES PROFITS FUTURS LIÉS AU COMPTE DE PARTICIPATION ACQUIS	MARQUES, MARQUES DE COMMERCE ET APPELLATIONS COMMERCIALES	CONTRATS DE GESTION DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	TOTAL
Coût	2 321	354	1 011	740	4 426
Cumul des dépréciations	(825)	–	(94)	–	(919)
Valeur comptable	1 496	354	917	740	3 507

NOTE 11 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

31 DÉCEMBRE 2013	LIÉES AUX CONTRATS DE CLIENTS	CANAUx DE DISTRIBUTION	CONTRATS DE DISTRIBUTION	TECHNOLOGIE ET BAUX	LOGICIELS	COMMISSIONS DE VENTE DIFFÉRÉES	TOTAL
Coût au début de l'exercice	564	103	110	25	655	1 448	2 905
Acquisition d'Irish Life (note 4)	116	–	–	–	–	–	116
Acquisitions	–	–	2	–	115	237	354
Cessions/rachats	–	–	(1)	–	(1)	(84)	(86)
Fluctuations des taux de change	27	7	–	2	16	–	52
Autres, incluant la radiation d'actifs entièrement amortis	–	–	–	–	13	(222)	(209)
Coût à la fin de l'exercice	707	110	111	27	798	1 379	3 132
Cumul des amortissements au début de l'exercice	(235)	(34)	(41)	(25)	(352)	(752)	(1 439)
Amortissement	(39)	(3)	(8)	–	(82)	(210)	(342)
Dépréciation	–	–	–	–	(3)	–	(3)
Cessions/rachats	–	–	–	–	(1)	49	48
Fluctuations des taux de change	(6)	(1)	–	(2)	(9)	–	(18)
Autres, incluant la radiation d'actifs entièrement amortis	–	–	–	–	–	222	222
Cumul des amortissements à la fin de l'exercice	(280)	(38)	(49)	(27)	(447)	(691)	(1 532)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	427	72	62	–	351	688	1 600

31 DÉCEMBRE 2012	LIÉES AUX CONTRATS DE CLIENTS	CANAUx DE DISTRIBUTION	CONTRATS DE DISTRIBUTION	TECHNOLOGIE ET BAUX	LOGICIELS	COMMISSIONS DE VENTE DIFFÉRÉES	TOTAL
Coût au début de l'exercice	571	100	107	25	545	1 551	2 899
Acquisitions	–	–	3	–	105	212	320
Cessions/rachats	–	–	–	–	(19)	(103)	(122)
Fluctuations des taux de change	(7)	3	–	–	(3)	–	(7)
Autres, incluant la radiation d'actifs entièrement amortis	–	–	–	–	27	(212)	(185)
Coût à la fin de l'exercice	564	103	110	25	655	1 448	2 905
Cumul des amortissements au début de l'exercice	(204)	(29)	(33)	(22)	(295)	(800)	(1 383)
Amortissement	(31)	(5)	(8)	(3)	(72)	(223)	(342)
Cessions/rachats	–	–	–	–	15	59	74
Autres, incluant la radiation d'actifs entièrement amortis	–	–	–	–	–	212	212
Cumul des amortissements à la fin de l'exercice	(235)	(34)	(41)	(25)	(352)	(752)	(1 439)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	329	69	69	–	303	696	1 466

1 ^{ER} JANVIER 2012	LIÉES AUX CONTRATS DE CLIENTS	CANAUx DE DISTRIBUTION	CONTRATS DE DISTRIBUTION	TECHNOLOGIE ET BAUX	LOGICIELS	COMMISSIONS DE VENTE DIFFÉRÉES	TOTAL
Coût	571	100	107	25	545	1 551	2 899
Cumul des dépréciations	(204)	(29)	(33)	(22)	(295)	(800)	(1 383)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	367	71	74	3	250	751	1 516

NOTE 11 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)

La Société et ses filiales ont soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles à des tests annuels de dépréciation, ce qui a donné lieu à des charges de dépréciation de 37 M\$. Lifeco a comptabilisé une perte de valeur de 34 M\$ au titre des immobilisations incorporelles, laquelle reflète la fin de l'utilisation de la marque de la Canada-Vie en Irlande à la suite de l'acquisition d'Irish Life. La charge de dépréciation a été comptabilisée au titre des coûts de restructuration et d'acquisition (note 24). Lifeco a également comptabilisé une charge de dépréciation de 3 M\$ à l'égard des logiciels.

VALEUR RECOUVRABLE

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, le goodwill a été attribué aux unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier le plus des synergies des regroupements d'entreprises.

Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill ou des immobilisations incorporelles sont déterminées en comparant la valeur recouvrable avec la valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La juste valeur est déterminée à l'aide d'une combinaison de méthodes d'évaluation

généralement acceptées, notamment les multiples de négociation et de transactions comparables et l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les méthodes faisant appel aux multiples de négociation et de transactions comparables établissent la valeur en appliquant les multiples observés sur le marché aux résultats historiques et projetés approuvés par la direction. Pour calculer la valeur d'utilité, on actualise les projections des flux de trésorerie approuvées par la direction ou le conseil d'administration, qui couvrent une période de prévision initiale de trois à cinq ans. La valeur au-delà de la période initiale est déterminée en appliquant un multiple de valeur finale au dernier exercice de la période initiale de projection. Pour une tranche importante du goodwill et des immobilisations incorporelles, le multiple de valeur finale est fonction du taux d'actualisation (qui se situe entre 10 % et 12,5 %) et du taux de croissance final (qui se situe entre 1,5 % et 3,0 %). Le taux d'actualisation reflète les risques liés aux flux de trésorerie qui sont propres aux produits et aux pays. Le taux de croissance final correspond à une estimation du taux de croissance moyen à long terme des souscriptions, en tenant compte de l'inflation sur les marchés au sein desquels la Société et ses filiales exercent leurs activités.

NOTE 12 FONDS DISTINCTS ET AUTRES ENTITÉS STRUCTURÉES

Au Canada, aux États-Unis et en Europe, Lifeco offre des produits de fonds distincts qui sont désignés soit comme des fonds distincts, des comptes distincts ou des fonds à capital variable, selon le marché. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices des fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents aux fluctuations de la juste valeur, et les produits de placement nets sont réalisés par les titulaires de polices des fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que Lifeco détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices des fonds distincts et elle sépare ces placements de ses propres placements.

Au Canada et aux États-Unis, les actifs des fonds et des comptes distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de Lifeco selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de Lifeco. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de Lifeco. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, leurs actifs et leurs passifs sont présentés dans des postes distincts des bilans, soit placements pour le compte des polices de fonds distincts, et un passif égal et correspondant est comptabilisé au titre des contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts.

Dans les cas où l'actif de fonds distincts est investi dans des entités structurées et que l'on considère que les fonds exercent un contrôle sur ces entités, Lifeco a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés totalisent 772 M\$ au 31 décembre 2013 (484 M\$ au 31 décembre 2012 et 403 M\$ au 1^{er} janvier 2012).

Dans les états des résultats, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices des fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits de placement nets, sont créditées aux titulaires de polices des fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des polices de fonds distincts dans les bilans. Étant donné que ces montants n'ont pas d'incidence directe sur les produits et les charges de Lifeco, ils ne sont pas inclus séparément dans les états des résultats.

EXPOSITION AU RISQUE INHÉRENT AUX GARANTIES LIÉES AUX FONDS DISTINCTS

Lifeco offre des produits de fonds distincts aux particuliers, des produits de rentes variables et des produits unitaires à profit qui procurent certaines garanties liées aux justes valeurs des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de garanties qui protègent les titulaires de polices des fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de Lifeco liée à ces fonds. Lifeco comptabilise ces garanties au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers. Outre son exposition à ces garanties, Lifeco court un risque à l'égard des frais qu'elle touche sur ces produits, car ils sont tributaires de la valeur de marché des fonds.

Au Canada, Lifeco offre des produits de fonds distincts aux particuliers par l'entremise de la Great-West, de la London Life et de la Canada-Vie. Ces produits procurent des garanties de retrait minimum au décès ainsi que des garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

Aux États-Unis, Lifeco offre des rentes variables assorties de prestations minimales garanties au décès par l'intermédiaire de Great-West Financial. La plupart prennent la forme de remboursements de primes au décès, et la garantie vient à échéance lorsque le titulaire de la police atteint 70 ans.

En Europe, Lifeco offre des produits unitaires à profit qui sont semblables aux produits de fonds distincts, mais qui offrent le regroupement des fonds des titulaires de polices et des taux d'intérêt crédités minimaux.

Lifeco offre également des produits assortis d'une garantie de retrait minimum au Canada, aux États-Unis et en Europe. Ces produits assortis d'une garantie de retrait minimum offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2013, la valeur des produits assortis d'une garantie de retrait minimum en vigueur au Canada, aux États-Unis, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 2 674 M\$ (2 110 M\$ au 31 décembre 2012 et 1 256 M\$ au 1^{er} janvier 2012).

NOTE 12 FONDS DISTINCTS ET AUTRES ENTITÉS STRUCTURÉES (SUITE)

Le tableau suivant présente l'exposition de Lifeco à ces garanties :

31 DÉCEMBRE, 2013	INSUFFISANCE DES PLACEMENTS PAR TYPE DE PRESTATIONS				
	JUSTE VALEUR	REVENU	ÉCHÉANCE	DÉCÈS	TOTAL ^[1]
Canada	26 779	–	32	101	101
États-Unis	8 853	–	–	42	42
Europe	8 683	260	16	74	334
Total	44 315	260	48	217	477

31 DÉCEMBRE, 2012	INSUFFISANCE DES PLACEMENTS PAR TYPE DE PRESTATIONS				
	JUSTE VALEUR	REVENU	ÉCHÉANCE	DÉCÈS	TOTAL ^[1]
Canada	24 192	–	29	181	181
États-Unis	7 272	–	–	59	59
Europe	3 665	552	40	71	624
Total	35 129	552	69	311	864

1 ^{ER} JANVIER, 2012	INSUFFISANCE DES PLACEMENTS PAR TYPE DE PRESTATIONS				
	JUSTE VALEUR	REVENU	ÉCHÉANCE	DÉCÈS	TOTAL ^[1]
Canada	22 837	–	39	301	301
États-Unis	7 041	1	–	79	80
Europe	3 232	641	124	174	817
Total	33 110	642	163	554	1 198

[1] Les titulaires ne peuvent recevoir une rente immédiate au titre d'une police que si l'un des trois événements suivants survient : le choix de prestations de revenu, l'échéance ou le décès. Le total de l'insuffisance mesure l'exposition à un moment précis, en supposant que l'événement le plus coûteux survienne le 31 décembre 2013, le 31 décembre 2012 et le 1^{er} janvier 2012 pour chaque police.

L'insuffisance des placements mesure l'exposition, à un moment donné, à un événement déclencheur (soit le choix de recevoir des prestations de revenu, l'échéance ou le décès), en supposant qu'il survienne le 31 décembre 2013. Le coût réel pour Lifeco dépendra de la survenance de l'élément déclencheur et des justes valeurs à ce moment. Les sinistres réels avant impôt liés à ces garanties se sont chiffrés à environ 24 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, la majeure partie de ces sinistres étant issue de l'unité Exploitation européenne.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'exposition au risque inhérent aux garanties de Lifeco et sur la façon dont elle gère ces risques, se reporter à la section ayant trait à Lifeco intitulée Gestion du risque et pratiques relatives au contrôle du rapport de gestion annuel de la Société.

PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES POLICES DE FONDS DISTINCTS

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 374	4 837	5 334
Obligations	34 405	24 070	21 594
Prêts hypothécaires	2 427	2 303	2 303
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	62 882	35 154	32 651
Fonds communs de placement	41 555	34 100	31 234
Immeubles de placement	8 284	6 149	5 457
	160 927	106 613	98 573
Produits à recevoir	380	239	287
Autres passifs/actifs	(1 300)	(1 904)	(2 278)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	772	484	403
	160 779	105 432	96 985

NOTE 12 FONDS DISTINCTS ET AUTRES ENTITÉS STRUCTURÉES (SUITE)**CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT POUR LE COMPTE DES POLICES DE FONDS DISTINCTS**

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Solde au début de l'exercice	105 432	96 985
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	15 861	13 819
Produits de placement nets	1 565	1 189
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	3 419	1 094
Profits en capital latents sur les placements, montant net	7 879	4 316
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	7 226	(213)
Retraits des titulaires de polices	(17 141)	(11 831)
Acquisition d'Irish Life (note 4)	36 348	–
Transfert du fonds général, montant net	67	(8)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	123	81
	55 347	8 447
Solde à la fin de l'exercice	160 779	105 432

PRODUITS DE PLACEMENT POUR LE COMPTE DES POLICES DE FONDS DISTINCTS

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Produits de placement nets	1 565	1 189
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	3 419	1 094
Profits en capital latents sur les placements, montant net	7 879	4 316
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	7 226	(213)
Total	20 089	6 386
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts	20 089	6 386
Montant net	–	–

PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES POLICES DE FONDS DISTINCTS

(selon le niveau dans la hiérarchie de la juste valeur)

31 DÉCEMBRE 2013	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Placements pour le compte des polices de fonds distincts ^[1]	106 144	46 515	9 298	161 957

[1] Compte non tenu d'un montant de 1 178 M\$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

Au cours de 2013, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 1780 M\$ ont été transférés du niveau 2 au niveau 1, car Lifeco a été en mesure d'obtenir des prix cotés observables sur des marchés actifs.

Les actifs de niveau 2 incluent les actifs pour lesquels la juste valeur n'est pas disponible selon les sources de prix du marché usuelles et ceux pour lesquels Lifeco ne peut évaluer les actifs sous-jacents.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des polices de fonds distincts pour lesquels Lifeco a utilisé les données du niveau 3 pour déterminer la juste valeur, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

31 DÉCEMBRE	2013
Solde au début de l'exercice	6 287
Total des profits inclus dans les produits de placement liés aux fonds distincts	694
Acquisition d'Irish Life	2 326
Achats	428
Ventes	(440)
Transferts vers le niveau 3	4
Transferts hors du niveau 3	(1)
Solde à la fin de l'exercice	9 298

NOTE 12 FONDS DISTINCTS ET AUTRES ENTITÉS STRUCTURÉES (SUITE)

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

En plus des fonds distincts, Lifeco détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à Lifeco, et Lifeco touche des frais de gestion pour ces services. Les frais de gestion sont variables en raison de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des frais de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, lesquelles subissent l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

Les honoraires et autres produits que Lifeco a gagnés en raison de ses participations dans ces entités structurées se sont chiffrés à 3 068 M\$.

Les autres actifs (se reporter à la note 10) comprennent des placements de 306 M\$ que Lifeco a effectués dans des obligations et des actions de fonds commandités par Putnam, ainsi que des placements de 70 M\$ effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commandités en Europe.

Au cours de 2013, Lifeco n'a fourni aucun soutien additionnel important, d'ordre financier ou autre, aux entités structurées.

NOTE 13 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET
31 DÉCEMBRE 2013			
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	131 174	5 070	126 104
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	889	—	889
	132 063	5 070	126 993
31 DÉCEMBRE 2012			
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	119 973	2 064	117 909
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	739	—	739
	120 712	2 064	118 648
1 ^{er} JANVIER 2012			
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	114 785	2 061	112 724
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	782	—	782
	115 567	2 061	113 506

NOTE 13 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)**COMPOSITION DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIF CONNEXE**

La composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de Lifeco se présente comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2013			31 DÉCEMBRE 2012			1 ^{ER} JANVIER 2012		
	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET
Polices avec participation									
Canada	29 107	(132)	29 239	27 851	(88)	27 939	26 470	(50)	26 520
États-Unis	9 337	11	9 326	8 942	14	8 928	8 639	18	8 621
Europe	1 247	–	1 247	1 241	–	1 241	1 230	–	1 230
Polices sans participation									
Canada	25 898	521	25 377	27 283	746	26 537	27 099	919	26 180
États-Unis	19 038	238	18 800	17 356	241	17 115	16 657	276	16 381
Europe	47 436	4 432	43 004	38 039	1 151	36 888	35 472	898	34 574
	132 063	5 070	126 993	120 712	2 064	118 648	115 567	2 061	113 506

La composition de l'actif couvrant les passifs et les fonds propres de Lifeco se présentent comme suit :

31 DÉCEMBRE 2013	OBLIGATIONS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	ACTIONS	IMMEUBLES DE PLACEMENT	AUTRES	TOTAL
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Canada	11 907	7 701	4 923	1 157	3 419	29 107
États-Unis	4 583	141	–	–	4 613	9 337
Europe	852	39	143	35	178	1 247
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Canada	16 157	3 769	1 796	3	4 173	25 898
États-Unis	15 508	2 911	–	–	619	19 038
Europe	27 273	3 290	225	2 460	14 188	47 436
Autres, y compris les fonds distincts	9 239	641	96	87	163 780	173 843
Total des fonds propres	4 395	571	1 371	546	13 116	19 999
Total de la valeur comptable	89 914	19 063	8 554	4 288	204 086	325 905
Juste valeur	90 731	19 517	8 720	4 288	204 086	327 342

31 DÉCEMBRE 2012	OBLIGATIONS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	ACTIONS	IMMEUBLES DE PLACEMENT	AUTRES	TOTAL
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Canada	12 818	6 903	4 221	932	2 977	27 851
États-Unis	4 307	188	–	–	4 447	8 942
Europe	874	40	115	66	146	1 241
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Canada	17 519	4 428	1 565	3	3 768	27 283
États-Unis	14 280	2 464	–	–	612	17 356
Europe	22 420	2 827	127	2 173	10 492	38 039
Autres, y compris les fonds distincts	6 507	493	–	4	109 123	116 127
Total des fonds propres	3 856	532	1 023	394	11 206	17 011
Total de la valeur comptable	82 581	17 875	7 051	3 572	142 771	253 850
Juste valeur	84 085	19 067	7 089	3 572	142 771	256 584

NOTE 13 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

1 ^{er} JANVIER 2012	OBLIGATIONS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	ACTIONS	IMMEUBLES DE PLACEMENT	AUTRES	TOTAL
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Canada	11 862	6 686	3 864	507	3 551	26 470
États-Unis	4 059	152	–	–	4 428	8 639
Europe	855	56	128	70	121	1 230
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Canada	16 674	4 738	1 329	20	4 338	27 099
États-Unis	13 523	2 369	–	–	765	16 657
Europe	20 449	2 506	119	2 092	10 306	35 472
Autres, y compris les fonds distincts	6 563	484	–	6	100 869	107 922
Total des fonds propres	4 370	441	1 216	554	9 131	15 712
Total de la valeur comptable	78 355	17 432	6 656	3 249	133 509	239 201
Juste valeur	79 396	18 662	6 724	3 249	133 509	241 540

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le bénéfice qui s'y rapporte, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps conformément aux méthodes comptables suivies à l'égard des placements.

VARIATION DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance au cours de l'exercice tient aux affaires et aux modifications des hypothèses actuarielles suivantes :

31 DÉCEMBRE 2013	POLICES AVEC PARTICIPATION			POLICES SANS PARTICIPATION			TOTAL, MONTANT NET
	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET	
Solde au début de l'exercice	38 003	(74)	38 077	81 970	2 138	79 832	117 909
Acquisition d'Irish Life	–	–	–	6 160	2 963	3 197	3 197
Incidence des affaires nouvelles	16	–	16	5 251	(135)	5 386	5 402
Variations normales des affaires en vigueur	1 049	(13)	1 062	(5 898)	417	(6 315)	(5 253)
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(129)	(36)	(93)	(407)	(323)	(84)	(177)
Transfert d'affaires avec des parties externes	–	–	–	(455)	(234)	(221)	(221)
Incidence des fluctuations des taux de change	724	2	722	4 890	365	4 525	5 247
Solde à la fin de l'exercice	39 663	(121)	39 784	91 511	5 191	86 320	126 104

31 DÉCEMBRE 2012	POLICES AVEC PARTICIPATION			POLICES SANS PARTICIPATION			TOTAL, MONTANT NET
	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET	
Solde au début de l'exercice	36 303	(32)	36 335	78 482	2 093	76 389	112 724
Incidence des affaires nouvelles	72	–	72	4 656	326	4 330	4 402
Variations normales des affaires en vigueur	1 621	(6)	1 627	(519)	35	(554)	1 073
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(260)	(34)	(226)	(380)	(306)	(74)	(300)
Transfert d'affaires avec des parties externes	–	–	–	(48)	(7)	(41)	(41)
Incidence des fluctuations des taux de change	(262)	(2)	(260)	308	(3)	311	51
Incidence de la fusion de la Crown Vie	529	–	529	(529)	–	(529)	–
Solde à la fin de l'exercice	38 003	(74)	38 077	81 970	2 138	79 832	117 909

NOTE 13 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Selon la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'actif ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif. Les variations de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance associées aux variations de la valeur de l'actif connexe sont incluses dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

En 2013, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont l'incidence des affaires nouvelles (hausse de 5 402 M\$), l'incidence des fluctuations des taux de change (hausse de 5 247 M\$) et l'acquisition d'Irish Life (hausse de 3 197 M\$). Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les variations normales des affaires en vigueur (baisse de 5 253 M\$), qui découlent partiellement de la variation de la juste valeur.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 84 M\$ en 2013 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, ce qui comprend une diminution de 123 M\$ enregistrée par l'exploitation canadienne, une augmentation de 41 M\$ par l'exploitation européenne et une diminution de 2 M\$ par l'exploitation américaine.

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par la révision des hypothèses à l'égard de la mortalité (diminution de 95 M\$), la révision des hypothèses à l'égard de la morbidité (diminution de 70 M\$), le raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (diminution de 15 M\$), la baisse des provisions au titre du risque de taux d'intérêt et de non-concordance (diminution de 5 M\$) et la révision des charges d'impôt et des frais (baisse de 3 M\$), facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de polices (hausse de 63 M\$) et par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité (hausse de 3 M\$).

L'augmentation enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de polices (augmentation de 55 M\$), l'augmentation de la provision au titre des charges d'impôt et des frais (augmentation de 30 M\$), la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (augmentation de 27 M\$) et la révision d'autres provisions (augmentation de 4 M\$), facteurs partiellement contrebalancés par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 40 M\$), par la baisse de la provision au titre du risque de taux d'intérêt et de non-concordance (diminution de 25 M\$) et par le raffinement de la modélisation (diminution de 11 M\$).

La diminution enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 12 M\$), contrebalancée en partie par la révision des charges d'impôt et des frais (augmentation de 9 M\$) et par la révision des hypothèses à l'égard de la longévité (augmentation de 1 M\$).

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 93 M\$ en 2013 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses. Cette diminution s'explique principalement par la baisse découlant de la hausse du rendement des placements (baisse de 631 M\$), par le raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (baisse de 109 M\$) et par la révision des charges d'impôt et des frais (baisse de 88 M\$), facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures (augmentation de 710 M\$), par l'augmentation des provisions liées au

comportement des titulaires de polices (hausse de 20 M\$), par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité (hausse de 4 M\$) et par la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (hausse de 1 M\$).

En 2012, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont l'incidence des affaires nouvelles (hausse de 4 402 M\$) et les variations normales des affaires en vigueur (hausse de 1 073 M\$), découlant principalement de la variation de la juste valeur.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 74 M\$ en 2012 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, ce qui comprend une diminution de 138 M\$ enregistrée par l'exploitation canadienne, une augmentation de 97 M\$ par l'exploitation européenne et une diminution de 33 M\$ par l'exploitation américaine.

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par la révision de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 79 M\$), la révision des charges d'impôt et des frais (diminution de 75 M\$), le raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (diminution de 71 M\$), la révision des hypothèses au chapitre de la longévité (diminution de 21 M\$) et la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (diminution de 9 M\$), partiellement contrebalancés par les provisions au titre du risque lié à l'actif et de non-concordance (augmentation de 66 M\$) et la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de polices au sein de l'unité Assurance individuelle (augmentation de 41 M\$).

L'augmentation enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la révision des hypothèses en ce qui a trait à l'amélioration au chapitre de la longévité (augmentation de 348 M\$), la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de polices au chapitre de la réassurance (augmentation de 109 M\$), l'augmentation des provisions au titre des charges d'impôt et des frais (augmentation de 36 M\$), le raffinement de la modélisation (augmentation de 32 M\$), l'augmentation des provisions au titre du risque lié à l'actif et de non-concordance (augmentation de 15 M\$) et la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (augmentation de 3 M\$), partiellement contrebalancés par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de base (diminution de 358 M\$) et la révision de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 85 M\$).

La diminution enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 33 M\$), de la révision des hypothèses au chapitre de la longévité (diminution de 3 M\$), de la baisse des provisions liées au comportement des titulaires de polices (diminution de 3 M\$) et de la révision des charges d'impôt et des frais (diminution de 1 M\$), partiellement contrebalancés par les provisions au titre du risque lié à l'actif et de non-concordance (augmentation de 7 M\$).

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 226 M\$ en 2012 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution découle principalement de la baisse des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures (baisse de 2 078 M\$), de l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie individuelle (baisse de 124 M\$), de la révision des charges d'impôt et des frais (baisse de 92 M\$) et du raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (baisse de 10 M\$), partiellement contrebalancés par la baisse du rendement des placements (hausse de 2 056 M\$), par l'augmentation des provisions liées au comportement des titulaires de polices (hausse de 19 M\$) et par la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (hausse de 3 M\$).

NOTE 13 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

VARIATION DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'INVESTISSEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

31 DÉCEMBRE	2013	2012
Solde au début de l'exercice	739	782
Acquisition d'Irish Life (note 4)	194	–
Variations normales des affaires en vigueur	(97)	(87)
Résultats au chapitre de l'investissement	19	51
Incidence des fluctuations des taux de change	34	(7)
Solde à la fin de l'exercice	889	739

La valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'investissement se rapproche de leur juste valeur. Aucun passif relatif à des contrats d'investissement n'a été réassuré.

REVENU-PRIMES

31 DÉCEMBRE	2013	2012 ^[1]
Primes directes	18 772	17 379
Primes liées à la réassurance prise en charge	4 669	4 897
Total	23 441	22 276

PRESTATIONS AUX TITULAIRES DE POLICES

31 DÉCEMBRE	2013	2012 ^[1]
Prestations directes	13 516	14 589
Prestations liées à la réassurance prise en charge	4 948	3 265
Total	18 464	17 854

[1] Lifeco a reclassé certains chiffres correspondants afin de se conformer à la présentation adoptée pour la période considérée. Ce reclassement a donné lieu à une hausse de 437 M\$ des primes liées à la réassurance prise en charge et à une baisse de 13 M\$ des honoraires générés par les activités de réassurance, variations contrebalancées principalement par l'augmentation des prestations aux titulaires de polices prises en charge en matière de réassurance. Il n'y a eu aucune répercussion sur les fonds propres, le bénéfice net et les flux de trésorerie de la Société.

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Dans le cadre du calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux niveaux des charges opérationnelles, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent l'assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité Une étude de la mortalité en assurance-vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par Lifeco à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats de l'industrie servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les normes de pratique actuarielle ont été modifiées afin de supprimer l'obligation dictant que, pour l'assurance-vie, les réductions faites aux passifs en raison de l'amélioration des hypothèses au chapitre de la mortalité doivent être contrebalancées par un montant équivalent en provisions pour écarts défavorables. Des provisions appropriées ont été constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Pour ce qui est des rentes, les résultats au chapitre de la mortalité font également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité de l'industrie établies à l'égard des rentiers. On prévoit, pour les années à venir, une amélioration des résultats au chapitre de la mortalité chez les rentiers.

Morbidité Lifeco utilise des tables de morbidité conçues par l'industrie et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de Lifeco. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

Réassurance IARD Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le Groupe de réassurance London Inc. (GRL), une filiale de la London Life, sont établis au moyen de pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs dans le domaine de la réassurance IARD au Canada. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été établis au moyen de techniques d'évaluation des flux de trésorerie, notamment l'actualisation. Elles sont fondées sur des états de cession fournis par des sociétés cédantes. Dans certains cas, la direction du GRL rajuste les montants présentés dans les états de cession afin de tenir compte de l'interprétation de l'entente par la direction. Le recours à des vérifications et à d'autres moyens d'atténuation des pertes permet d'éliminer les écarts. De plus, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats. Le GRL analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque contrat de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

NOTE 13 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Rendement des placements Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passif sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les flux de trésorerie des actifs sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de fonds propres (qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux) (se reporter à la note 23).

Charges Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions de vente, par exemple) et les impôts sont pris en compte selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les charges opérationnelles indirectes sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation appropriée des charges opérationnelles futures à l'égard du type de passif visé. Les projections ne tiennent pas compte de l'amélioration des charges opérationnelles unitaires. L'évaluation des charges opérationnelles futures tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan, compte tenu du fait que l'inflation est liée aux taux d'intérêt de l'argent frais.

Résilience de polices Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données de l'industrie lorsque Lifeco n'a pas de statistique relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. Lifeco est largement exposée aux produits T-100 et d'assurance-vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables au Canada et dans l'unité Réassurance. Lifeco s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

Utilisation d'options facultatives liées aux polices Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par Lifeco. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance-vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garantie à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de Lifeco ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

Participations des titulaires de police et caractéristiques ajustables des polices Les participations futures des titulaires de polices et autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront à l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participation des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. Lifeco estime que des changements seront apportés aux barèmes des participations des titulaires de polices ou aux prestations rajustables liés respectivement aux polices avec participation, ou encore aux activités rajustables, ce qui correspond aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, donnant ainsi lieu à une modification négligeable des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans l'incidence des modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.

GESTION DES RISQUES

Risque d'assurance Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles posées, notamment en ce qui concerne la mortalité, le maintien en vigueur, la longévité, la morbidité, la fluctuation des frais et le rendement des placements.

Dans le cadre de ses activités à titre d'assureur, Lifeco accepte le risque associé aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. Lifeco a pour objectif d'atténuer son exposition au risque découlant de ces contrats en ayant recours à divers moyens, soit la conception des produits, la diversification des produits et la diversification géographique, la mise en œuvre des lignes directrices liées à sa stratégie de tarification et le recours à des ententes de réassurance.

NOTE 13 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur l'incidence approximative qu'auraient, selon la meilleure estimation de la direction de Lifeco, certaines modifications des hypothèses utilisées pour établir les passifs relatifs aux contrats d'assurance de Lifeco sur les passifs en question.

31 DÉCEMBRE	2013			2012		
	MODIFICATIONS DES HYPOTHÈSES	INCIDENCE SUR LE BÉNÉFICE NET DE LIFECO	QUOTE-PART DE LA FINANCIÈRE POWER	MODIFICATIONS DES HYPOTHÈSES	INCIDENCE SUR LE BÉNÉFICE NET DE LIFECO	QUOTE-PART DE LA FINANCIÈRE POWER
Mortalité (augmentation)	2 %	(217)	(146)	2 %	(208)	(147)
Mortalité à l'égard des rentes (diminution)	2 %	(272)	(183)	2 %	(274)	(194)
Morbidité (variation défavorable)	5 %	(208)	(140)	5 %	(188)	(133)
Rendement des placements						
Modification parallèle de la courbe de rendement ^[1]						
Augmentation	1 %	–	–	1 %	S.O.	S.O.
Diminution	1 %	–	–	1 %	S.O.	S.O.
Variation de la fourchette des taux d'intérêt ^[1]						
Augmentation	1 %	12	8	1 %	S.O.	S.O.
Diminution	1 %	(322)	(217)	1 %	S.O.	S.O.
Fluctuations des marchés boursiers						
Augmentation	10 %	34	23	10 %	18	13
Diminution	10 %	(150)	(101)	10 %	(96)	(68)
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions						
Augmentation	1 %	353	237	1 %	342	242
Diminution	1 %	(392)	(264)	1 %	(376)	(266)
Charges (augmentation)	5 %	(76)	(51)	5 %	(56)	(40)
Résiliation de polices (variation défavorable)	10 %	(466)	(313)	10 %	(473)	(334)

[1] En raison d'un changement apporté en 2013 à la méthode servant à déterminer la provision relative aux taux d'intérêt, les sensibilités de 2012 ne peuvent être comparées à celles de 2013. Se reporter à la note 23.

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et aux risques de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance est décrite ci-dessous, par région géographique.

	31 DÉCEMBRE 2013			31 DÉCEMBRE 2012			1 ^{ER} JANVIER 2012		
	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET
Canada	55 005	389	54 616	55 134	658	54 476	53 569	869	52 700
États-Unis	28 375	249	28 126	26 298	255	26 043	25 296	294	25 002
Europe	48 683	4 432	44 251	39 280	1 151	38 129	36 702	898	35 804
	132 063	5 070	126 993	120 712	2 064	118 648	115 567	2 061	113 506

Risque de réassurance Des limites maximales du montant des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance-vie et l'assurance-maladie, et on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, ces frais et recouvrements étant comparés aux hypothèses directes.

Les conventions de réassurance ne libèrent pas Lifeco de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à Lifeco. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, Lifeco évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains contrats de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle Lifeco conserve l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

NOTE 14 OBLIGATION À L'ÉGARD D'ENTITÉS DE TITRISATION

IGM titre des prêts hypothécaires résidentiels au moyen du Programme des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) commandités par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et par l'intermédiaire du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), ainsi que par l'entremise de programmes de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) commandité par des banques canadiennes. Ces transactions ne satisfont pas aux exigences de décomptabilisation, puisque IGM conserve le risque lié aux paiements anticipés et certains éléments du risque de crédit. Par conséquent, IGM a continué de comptabiliser ces prêts hypothécaires dans ses bilans et a constaté un passif correspondant au titre du produit net reçu sous forme d'obligations à l'égard d'entités de titrisation, lequel est comptabilisé au coût amorti.

IGM tire des intérêts des prêts hypothécaires et verse des intérêts relativement aux obligations à l'égard d'entités de titrisation. Dans le cadre des transactions conclues en vertu du Programme des OHC, IGM conclut un swap en vertu duquel IGM paie les coupons sur les OHC et reçoit le rendement des placements dans les TH LNH et celui résultant du réinvestissement du capital remboursé sur le prêt hypothécaire. Une composante de ce swap,

liée à l'obligation de payer les coupons dans le cadre du Programme des OHC et de recevoir un rendement des placements résultant du capital remboursé sur le prêt hypothécaire, est constatée dans les dérivés et avait une juste valeur négative de 16 M\$ au 31 décembre 2013 (une juste valeur négative de 56 M\$ en 2012).

Conformément aux Programmes des TH LNH et des OHC, IGM a l'obligation d'effectuer des paiements ponctuels aux porteurs de titres, que les montants aient été reçus ou non des débiteurs hypothécaires. Tous les prêts hypothécaires titrisés dans le cadre des Programmes des TH LNH et des OHC sont assurés par la SCHL ou par un autre assureur approuvé par le programme. Dans le cadre des transactions de PCAA, IGM a fourni des réserves en trésorerie aux fins du rehaussement de crédit, lesquelles sont comptabilisées au coût. Le risque de crédit est limité à ces réserves en trésorerie et aux produits d'intérêts nets futurs, puisque les fiduciaires de PCAA n'ont aucun recours sur les autres actifs d'IGM en cas de défaut de paiement à l'échéance. Le risque de crédit est encore plus limité lorsque ces prêts hypothécaires sont assurés.

	2013			2012		
	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES TITRISÉS	OBLIGATIONS À L'ÉGARD D'ENTITÉS DE TITRISATION	MONTANT NET	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES TITRISÉS	OBLIGATIONS À L'ÉGARD D'ENTITÉS DE TITRISATION	MONTANT NET
31 DÉCEMBRE						
Valeur comptable						
Programmes des TH LNH et des OHC	3 803	3 843	(40)	3 285	3 312	(27)
PCAA commandité par des banques	1 689	1 729	(40)	1 354	1 389	(35)
Total	5 492	5 572	(80)	4 639	4 701	(62)
Juste valeur	5 659	5 671	(12)	4 757	4 787	(30)

La valeur comptable des obligations à l'égard d'entités de titrisation, qui est comptabilisée déduction faite des frais d'émission, comprend les paiements de capital reçus sur les prêts hypothécaires titrisés dont le règlement n'est pas prévu avant la fin de la période de présentation de l'information financière. Les frais d'émission sont amortis sur la durée de vie de l'obligation selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTE 15 DÉBENTURES ET INSTRUMENTS D'EMPRUNT

	31 DÉCEMBRE 2013		31 DÉCEMBRE 2012		1 ^{ER} JANVIER 2012	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
INSTRUMENTS D'EMPRUNT						
GREAT-WEST LIFECO INC.						
Papier commercial et autres instruments d'emprunt à court terme à un taux d'intérêt de 0,24 % à 0,33 % (0,27 % à 0,35 % en 2012)	105	105	97	97	100	100
Facilité de crédit renouvelable portant intérêt au TIOL majoré de 0,75 % ou au taux préférentiel d'emprunt des États-Unis (450 M\$ US)	477	477	–	–	–	–
Emprunt hypothécaire à un taux d'intérêt de 4 %, qui passera à 5 % le 1 ^{er} février 2014, venant à échéance le 30 avril 2014	75	75	–	–	–	–
Billet à terme exigible le 18 octobre 2015, portant intérêt au TIOL majoré de 0,75 % (304 M\$ US), non garanti	322	322	301	301	304	308
Facilité de crédit renouvelable portant intérêt au TIOL majoré de 1 % ou au taux préférentiel d'emprunt des États-Unis (200 M\$ US)	–	–	198	198	204	204
Effets à payer à un taux d'intérêt de 8,0 %, exigibles le 6 mai 2014, non garantis	1	1	2	2	3	3
TOTAL DES INSTRUMENTS D'EMPRUNT	980	980	598	598	611	615
DÉBENTURES						
CORPORATION FINANCIÈRE POWER						
Débtures à 6,90 %, exigibles le 11 mars 2033, non garanties	250	304	250	324	250	295
GREAT-WEST LIFECO INC.						
Débtures subordonnées à 5,25 %, incluant les swaps taux fixe – taux variable connexes (200 M€)	317	321	–	–	–	–
Débtures à 6,14 %, exigibles le 21 mars 2018, non garanties	199	227	199	234	199	229
Débtures à 4,65 %, exigibles le 13 août 2020, non garanties	498	539	498	557	497	522
Débtures à 2,50 %, exigibles le 18 avril 2023, (500 M€), non garanties	729	713	–	–	–	–
Débtures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	117	100	117	100	115
Débtures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2031, non garanties	192	246	191	256	190	237
Débtures à 6,67 %, exigibles le 21 mars 2033, non garanties	391	493	397	512	397	472
Débtures différées à 6,625 %, exigibles le 15 novembre 2034, (175 M\$ US), non garanties	182	184	170	176	175	170
Débtures à 5,998 %, exigibles le 16 novembre 2039, non garanties	342	405	342	431	343	383
Débtures subordonnées exigibles le 16 mai 2046, portant intérêt à un taux de 7,153 % jusqu'au 16 mai 2016 et, par la suite, à un taux de 2,538 % majoré du TIOL de trois mois, (300 M\$ US), non garanties	317	328	296	307	310	298
Débtures subordonnées exigibles le 21 juin 2067, portant intérêt à un taux de 5,691 % jusqu'au 21 juin 2017 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires canadiennes de 90 jours majoré de 1,49 %, non garanties	996	1 097	995	1 097	994	1 028
Débtures subordonnées exigibles le 26 juin 2068, portant intérêt à un taux de 7,127 % jusqu'au 26 juin 2018 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires canadiennes de 90 jours majoré de 3,78 %, non garanties	497	583	497	592	497	550
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.						
Débtures à 6,58 %, série 2003, exigibles le 7 mars 2018, non garanties	150	172	150	176	150	175
Débtures à 7,35 %, série 2009, exigibles le 8 avril 2019, non garanties	375	450	375	466	375	457
Débtures à 6,65 %, série 1997, exigibles le 13 décembre 2027, non garanties	125	146	125	151	125	148
Débtures à 7,45 %, série 2001, exigibles le 9 mai 2031, non garanties	150	189	150	194	150	189
Débtures à 7,00 %, série 2002, exigibles le 31 décembre 2032, non garanties	175	213	175	220	175	213
Débtures à 7,11 %, série 2003, exigibles le 7 mars 2033, non garanties	150	185	150	190	150	185
Débtures à 6,00 %, série 2010, exigibles le 10 décembre 2040, non garanties	200	223	200	232	200	220
Débtures détenues par Lifeco à titre de placements	(40)	(49)	(41)	(51)	(39)	(47)
TOTAL DES DÉBENTURES	6 295	7 086	5 219	6 181	5 238	5 839
	7 275	8 066	5 817	6 779	5 849	6 454

NOTE 15 DÉBENTURES ET INSTRUMENTS D'EMPRUNT (SUITE)

Les paiements en capital sur les débetures et instruments d'emprunt s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices :

2014	658
2015	322
2016	–
2017	294
2018	350
Par la suite	5 651

NOTE 16 DÉBENTURES DE FIDUCIES DE CAPITAL

	31 DÉCEMBRE 2013		31 DÉCEMBRE 2012		1 ^{ER} JANVIER 2012	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
FIDUCIE DE CAPITAL CANADA-VIE						
Débetures de fiducies de capital à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis	150	205	150	216	150	197
Débetures de fiducies de capital à 6,679 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis	–	–	–	–	300	307
FIDUCIE DE CAPITAL GREAT-WEST						
Débetures de fiducies de capital à 5,995 %, exigibles le 31 décembre 2052, non garantis	–	–	–	–	350	363
	150	205	150	216	800	867
Rajustement à la juste valeur lié à l'acquisition	13	–	14	–	15	–
	163	205	164	216	815	867

La Fiducie de capital Canada-Vie (la FCCV) a racheté la totalité de ses titres de série A de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série A) en circulation le 29 juin 2012, d'un montant en capital de 300 M\$, à la valeur nominale.

La Fiducie de capital Great-West a racheté la totalité de ses titres de série A de la Fiducie de capital Great-West en circulation le 31 décembre 2012, d'un montant en capital de 350 M\$, à la valeur nominale.

La FCCV, une fiducie établie par la Canada-Vie, a pour sa part émis un montant de 150 M\$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débetures de premier rang de la Canada-Vie d'un montant de 150 M\$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les états des résultats (se reporter à la note 25).

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

NOTE 17 AUTRES PASSIFS

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
Découverts bancaires	380	448	437
Créditeurs	1 935	1 556	1 651
Dividendes et intérêts à verser	362	358	362
Impôt sur le bénéfice exigible	1 014	684	541
Conventions de rachat	–	225	250
Provisions au titre des produits différés	451	427	406
Dépôts et certificats	187	163	151
Fonds détenus en vertu de traités de réassurance	270	335	169
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi [note 26]	1 194	1 563	1 232
Autres	1 105	905	889
	6 898	6 664	6 088

Le total des autres passifs d'un montant de 4 763 M\$ au 31 décembre 2013 devrait être réglé au cours des 12 prochains mois.

NOTE 17 AUTRES PASSIFS (SUITE)**PROVISIONS AU TITRE DES PRODUITS DIFFÉRÉS**

Le tableau ci-dessous présente la variation des provisions au titre des produits différés de Lifeco :

31 DÉCEMBRE	2013	2012
Solde au début de l'exercice	427	406
Acquisitions	70	103
Amortissement	(39)	(42)
Change	38	8
Cessions	(45)	(48)
Solde à la fin de l'exercice	451	427

NOTE 18 IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE**TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF**

Le taux d'imposition effectif de la Société se calcule comme suit :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
	%	%
Taux d'imposition prévus par la loi combinés (fédéral et provinciaux) au Canada	26,5	26,5
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :		
Produits de placement non imposables	(4,4)	(5,4)
Taux d'imposition effectifs moins élevés applicables au bénéfice non assujetti à l'impôt au Canada	(2,0)	(2,0)
Bénéfice tiré de la participation dans l'entreprise associée et les entreprises contrôlées conjointement	(1,0)	(1,0)
Incidence des variations de taux sur l'impôt différé	(0,4)	(0,1)
Transaction de consolidation de pertes fiscales	(0,2)	-
Autres	(0,1)	(2,0)
Taux d'imposition effectif	18,4	16,0

IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

Les composantes de la charge d'impôt sur le bénéfice comptabilisée dans les états des résultats s'établissent comme suit :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Impôt exigible		
Pour l'exercice considéré	775	623
Autres	(11)	(20)
	764	603
Impôt différé		
Création et renversement de différences temporaires	(18)	(32)
Incidence de la variation des taux d'imposition	(13)	(4)
Comptabilisation de pertes fiscales et de différences temporaires déductibles non comptabilisées précédemment	(6)	(22)
Autres	(49)	14
	(86)	(44)
	678	559

NOTE 18 IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE (SUITE)

Le tableau ci-dessous présente dans leur ensemble l'impôt exigible et l'impôt différé en ce qui a trait aux éléments non comptabilisés dans les états des résultats :

31 DÉCEMBRE	2013		2012	
	AUTRES ÉLÉMENTS DU BÉNÉFICE GLOBAL	FONDS PROPRES	AUTRES ÉLÉMENTS DU BÉNÉFICE GLOBAL	FONDS PROPRES
Impôt exigible	(14)	–	3	–
Impôt différé	106	2	(86)	(20)
	92	2	(83)	(20)

IMPÔT DIFFÉRÉ

L'impôt différé est attribuable aux éléments présentés ci-dessous :

31 DÉCEMBRE	2013	2012
Pertes fiscales reportées en avant	1 360	1 184
Placements	(541)	(839)
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(518)	(272)
Commissions de vente différées	(184)	(186)
Immobilisations incorporelles	(52)	77
Autres	96	241
	161	205
Présentés aux bilans comme suit :		
Actifs d'impôt différé	1 240	1 223
Passifs d'impôt différé	(1 079)	(1 018)
	161	205

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles et d'attributs fiscaux non utilisés, dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

La direction de la Société et la direction de ses filiales évaluent la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2013, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2013, Lifeco affichait des pertes fiscales reportées en avant qui totalisaient 4 185 M\$ (3 600 M\$ en 2012). De ce montant, une tranche de 3 925 M\$ viendra à échéance entre 2014 et 2033; il n'existe aucune date d'échéance pour la tranche restante de 260 M\$. Lifeco réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le bénéfice exigible.

Récemment, une des filiales de Lifeco a enregistré des pertes consécutives. Le solde net de l'actif d'impôt différé de cette filiale se chiffre à 1 184 M\$ (1 117 M\$ US) au 31 décembre 2013 et est principalement constitué du montant net des pertes opérationnelles et de déductions futures liées au goodwill, pour lequel une perte de valeur a été comptabilisée antérieurement. La direction de Lifeco a conclu qu'il est probable que la filiale, et d'autres filiales traditionnellement rentables avec lesquelles la filiale présente ou prévoit présenter une déclaration de revenus consolidée aux États-Unis, produira un bénéfice imposable suffisant à l'encontre duquel pourront être déduites les pertes et déductions américaines non utilisées.

Au 31 décembre 2013, la Société et ses filiales disposent de pertes autres qu'en capital de 213 M\$ (288 M\$ en 2012) pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur et dont les avantages n'ont pas été constatés. Ces pertes viendront à échéance entre 2026 et 2033. De plus, la Société et ses filiales disposent de pertes en capital reportées en avant de 133 M\$ (94 M\$ en 2012) qui peuvent être utilisées pour une durée indéfinie afin de contrebalancer des gains en capital futurs et dont les avantages n'ont pas été constatés.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions, l'entreprise associée et les entreprises contrôlées conjointement, car la Société et ses filiales sont en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera, et il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

NOTE 19 CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital autorisé de la Financière Power comprend un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en série, un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang pouvant être émises en série et un nombre illimité d'actions ordinaires.

ÉMIS ET EN CIRCULATION

	31 DÉCEMBRE 2013		31 DÉCEMBRE 2012		1 ^{ER} JANVIER 2012	
	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL SOCIAL	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL SOCIAL	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL SOCIAL
ACTIONS PRIVILÉGIÉES (Perpétuelles)						
DE PREMIER RANG						
Série A ^[i]	4 000 000	100	4 000 000	100	4 000 000	100
Série D ^[ii]	6 000 000	150	6 000 000	150	6 000 000	150
Série E ^[iii]	8 000 000	200	8 000 000	200	8 000 000	200
Série F ^[iv]	6 000 000	150	6 000 000	150	6 000 000	150
Série H ^[v]	6 000 000	150	6 000 000	150	6 000 000	150
Série I ^[vi]	8 000 000	200	8 000 000	200	8 000 000	200
Série K ^[vii]	10 000 000	250	10 000 000	250	10 000 000	250
Série L ^[viii]	8 000 000	200	8 000 000	200	8 000 000	200
Série M ^[ix]	7 000 000	175	7 000 000	175	7 000 000	175
Série O ^[x]	6 000 000	150	6 000 000	150	6 000 000	150
Série P ^[xi]	11 200 000	280	11 200 000	280	11 200 000	280
Série R ^[xii]	10 000 000	250	10 000 000	250	–	–
Série S ^[xiii]	12 000 000	300	–	–	–	–
Série T ^[xiv]	8 000 000	200	–	–	–	–
		2 755		2 255		2 005
ACTIONS ORDINAIRES^[xv]	711 173 680	721	709 104 080	664	708 173 680	639
ACTIONS ORDINAIRES						
Solde au début de l'exercice	709 104 080	664	708 173 680	639	708 173 680	639
Émises en vertu du Régime d'options sur actions	2 069 600	57	930 400	25	–	–
Solde à la fin de l'exercice	711 173 680	721	709 104 080	664	708 173 680	639

[i] Les actions privilégiées de premier rang, série A, donnent droit à un dividende cumulatif annuel, payable trimestriellement, à un taux variable égal à 70 % du taux préférentiel de deux grandes banques à charte canadiennes, et elles sont rachetables au gré de la Société à 25,00 \$ par action plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

[ii] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,50 %, série D, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,375 \$ par action par année, payables trimestriellement. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série D, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

[iii] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,25 %, série E, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,3125 \$ par action par année, payables trimestriellement. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série E, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

[iv] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,90 %, série F, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,475 \$ par action par année, payables trimestriellement. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série F, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

[v] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,75 %, série H, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,4375 \$ par action par année, payables trimestriellement. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série H, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

[vi] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 %, série I, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,50 \$ par action par année, payables trimestriellement. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série I, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

[vii] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,95 %, série K, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,2375 \$ par action par année, payables trimestriellement. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série K, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 25,25 \$ par action si le rachat a lieu avant le 31 octobre 2014, et au prix de 25,00 \$ par action par la suite. Dans chaque cas, la Société versera également tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

NOTE 19 CAPITAL SOCIAL (SUITE)

- [viii] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,10 %, série L, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,2750 \$ par action par année, payables trimestriellement. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série L, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 25,50 \$ par action si le rachat a lieu avant le 31 octobre 2014, au prix de 25,25 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2015, et au prix de 25,00 \$ par action par la suite. Dans chaque cas, la Société versera également tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.
- [ix] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 %, série M, donnaient droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,50 \$ par action par année, payables trimestriellement. Le 31 janvier 2014 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, la Société était autorisée à racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série M, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action majoré de tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat, ou les actions privilégiées de premier rang, série M, pouvaient être converties en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux variable, série N, au gré du détenteur, le 31 janvier 2014 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Le 31 janvier 2014, la Société a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 %, série M, pour une contrepartie en espèces de 175 M\$.
- [x] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 %, série O, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,45 \$ par action par année, payables trimestriellement. À compter du 31 octobre 2014, la Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série O, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 26,00 \$ par action si le rachat a lieu avant le 31 octobre 2015, au prix de 25,75 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2016, au prix de 25,50 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2017, au prix de 25,25 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2018, et au prix de 25,00 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date. Dans chaque cas, la Société versera également tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.
- [xi] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,40 %, série P, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,10 \$ par action par année, payables trimestriellement au cours de la période se terminant le 31 janvier 2016, exclusivement. Par la suite, au cours des « périodes de taux fixe ultérieures » (soit, dans le cas de la période de taux fixe ultérieure initiale, la période commençant le 31 janvier 2016, inclusivement, et se terminant le 31 janvier 2021, exclusivement, et, pour chaque période de taux fixe ultérieure suivante, la période commençant le jour qui suit immédiatement la fin de la période de taux fixe ultérieure immédiatement précédente et se terminant le 31 janvier de la cinquième année, exclusivement, par la suite), les actions privilégiées de premier rang, série P, ont des dividendes préférentiels non cumulatifs fixes correspondant au produit de 25,00 \$ et du taux d'intérêt qui correspond à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la « date de calcul du taux fixe » applicable (soit, pour toute période de taux fixe ultérieure, le 30^e jour qui précède le premier jour de la période de taux fixe ultérieure applicable) majoré de 1,60 pour cent, payables trimestriellement. Le 31 janvier 2016 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, la Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série P, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action majoré de tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat, ou les actions privilégiées de premier rang, série P, pourront être converties en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux variable, série Q, au gré du détenteur, le 31 janvier 2016 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.
- [xii] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,50 %, série R, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,375 \$ par action par année, payables trimestriellement. À compter du 30 avril 2017, la Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série R, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 26,00 \$ par action si le rachat a lieu avant le 30 avril 2018, au prix de 25,75 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 30 avril 2019, au prix de 25,50 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 30 avril 2020, au prix de 25,25 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 30 avril 2021, et au prix de 25,00 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date. Dans chaque cas, la Société versera également tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.
- [xiii] Au premier trimestre de 2013, la Société a émis 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 %, série S, pour un produit brut en espèces de 300 M\$. Les actions privilégiées de premier rang, série S, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,20 \$ par action par année, payables trimestriellement. À compter du 30 avril 2018, la Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série S, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 26,00 \$ par action si le rachat a lieu avant le 30 avril 2019, au prix de 25,75 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 30 avril 2020, au prix de 25,50 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 30 avril 2021, au prix de 25,25 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 30 avril 2022, et au prix de 25,00 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date. Dans chaque cas, la Société versera également tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat. Les frais d'émission d'actions de 9 M\$ engagés relativement aux actions privilégiées de premier rang, série S, ont été imputés aux bénéfices non distribués pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- [xiv] Au quatrième trimestre de 2013, la Société a émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,20 %, série T, pour un produit brut en espèces de 200 M\$. Les actions privilégiées de premier rang, série T, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,05 \$ par action par année, payables trimestriellement au cours de la période se terminant le 31 janvier 2019, exclusivement. Par la suite, au cours des « périodes de taux fixe ultérieures » (soit, dans le cas de la période de taux fixe ultérieure initiale, la période commençant le 31 janvier 2019, inclusivement, et se terminant le 31 janvier 2024, exclusivement, et, pour chaque période de taux fixe ultérieure suivante, la période commençant le jour qui suit immédiatement la fin de la période de taux fixe ultérieure

NOTE 19 CAPITAL SOCIAL (SUITE)

immédiatement précédente et se terminant le 31 janvier de la cinquième année, exclusivement, par la suite), les actions privilégiées de premier rang, série T, ont des dividendes préférentiels non cumulatifs fixes correspondant au produit de 25,00 \$ et du taux d'intérêt qui correspond à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la « date de calcul du taux fixe » applicable (soit, pour toute période de taux fixe ultérieure, le 30^e jour qui précède le premier jour de la période de taux fixe ultérieure applicable) majoré de 2,37 pour cent, payables trimestriellement. Le 31 janvier 2019 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, la Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série T, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action majoré de tous les dividendes déclarés et non

versés jusqu'à la date fixée pour le rachat, ou les actions privilégiées de premier rang, série T, pourront être converties en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux variable, série U, au gré du détenteur, le 31 janvier 2019 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les frais d'émission d'actions de 5 M\$ engagés relativement aux actions privilégiées de premier rang, série T, ont été imputés aux bénéfices non distribués pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

[xv] Au cours de l'exercice 2013, la Société a émis 2 069 600 actions ordinaires (930 400 en 2012) en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés, pour une contrepartie de 45 M\$ (20 M\$ en 2012).

Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Société en 2013 se sont élevés à 1,40 \$ par action (1,40 \$ par action en 2012).

NOTE 20 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

En vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Financière Power, 14 421 600 actions ordinaires additionnelles sont réservées pour émission. Le régime stipule que le prix d'exercice de l'option ne doit pas être inférieur au cours du marché de l'action à la date à laquelle l'option est

attribuée. En règle générale, les droits liés aux options octroyées sont acquis selon des modalités différées, sur des périodes commençant au plus tôt un an après la date de l'octroi et au plus tard cinq ans après la date de l'octroi. Les options attribuées plus récemment, pour lesquelles les droits ne sont pas totalement acquis, sont assorties des conditions d'acquisition suivantes :

ANNÉE D'ATTRIBUTION	OPTIONS	CONDITIONS D'ACQUISITION
2010	679 525	Les droits deviendront acquis uniformément sur une période de cinq ans.
2010	38 293	50 % des droits deviendront acquis trois ans après la date de l'octroi et 50 % quatre ans après la date de l'octroi.
2011	743 080	Les droits deviendront acquis uniformément sur une période de cinq ans.
2011	34 423	50 % des droits deviendront acquis trois ans après la date de l'octroi et 50 % quatre ans après la date de l'octroi.
2012	598 325	Les droits deviendront acquis uniformément sur une période de cinq ans.
2012	70 254	50 % des droits deviendront acquis trois ans après la date de l'octroi et 50 % quatre ans après la date de l'octroi.
2013	702 713	Les droits deviendront acquis uniformément sur une période de cinq ans.
2013	53 476	50 % des droits deviendront acquis trois ans après la date de l'octroi et 50 % quatre ans après la date de l'octroi.

Le tableau suivant résume la situation du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Financière Power aux 31 décembre 2013 et 2012 ainsi que la variation qui s'est produite au cours des exercices clos à ces dates :

	2013		2012	
	OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ
En cours au début de l'exercice		\$		\$
Attribuées	8 835 797	28,32	9 097 618	27,85
Exercées	756 189	32,44	668 579	25,31
	(2 069 600)	21,65	(930 400)	21,65
En cours à la fin de l'exercice	7 522 386	30,56	8 835 797	28,32
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	5 468 569	31,29	6 958 267	28,73

NOTE 20 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

Le tableau suivant résume les données sur les options sur actions en cours au 31 décembre 2013 :

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS EN COURS			OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES	
	OPTIONS	DURÉE DE VIE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE (EN ANNÉES)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ
\$			\$		\$
25,07 – 26,97	1 575 467	7,6	25,87	603 079	26,13
28,13 – 29,95	1 532 879	5,5	28,96	1 238 695	29,12
30,18 – 31,59	602 383	5,2	31,42	527 370	31,55
32,24	2 015 000	1,4	32,24	2 015 000	32,24
32,46 – 32,58	741 006	9,4	32,57	28 774	32,46
34,45 – 37,13	1 055 651	4,2	34,81	1 055 651	34,81
	7 522 386	5,0	30,56	5 468 569	31,29

Charge de rémunération Lifeco et IGM ont également établi des régimes d'options sur actions en vertu desquels des options peuvent être accordées à certains dirigeants et employés. Une charge de rémunération est enregistrée pour les options attribuées aux termes des régimes d'options sur actions de la

Société et de ses filiales, en fonction de la juste valeur des options à leur date d'octroi, amortie sur la période d'acquisition des droits. Le total de la charge de rémunération relative aux options sur actions attribuées par la Société et ses filiales s'est chiffré à 15 M\$ en 2013 (13 M\$ en 2012).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Financière Power a attribué 756 189 options (668 579 options en 2012) aux termes de son Régime d'options sur actions à l'intention des employés. La juste valeur de ces options a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, en utilisant les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2013	2012
Rendement des actions	5,0 %	4,8 %
Volatilité attendue	18,3 %	18,7 %
Taux d'intérêt sans risque	2,3 %	1,7 %
Durée prévue (en années)	9	9
Juste valeur par option octroyée (en \$/option)	2,78 \$	2,08 \$
Prix d'exercice moyen pondéré (en \$/option)	32,44 \$	25,31 \$

La volatilité attendue a été estimée en fonction de la volatilité historique du cours des actions de la Société sur neuf années, qui reflète la durée de vie attendue des options.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT

En 2013, la Financière Power a créé un régime d'unités d'actions liées au rendement à l'intention de certains employés et dirigeants (les « participants ») en vue de les maintenir en poste et d'harmoniser encore davantage les intérêts des participants et ceux des actionnaires. En vertu du régime, les unités d'actions liées au rendement peuvent être attribuées chaque année et sont assujetties à des conditions d'acquisition des droits relatives au temps et au rendement. La valeur de chaque unité d'action liée au rendement se fonde sur le cours des actions ordinaires de la Société. Les unités d'actions liées au rendement sont réglées en trésorerie et les droits sont acquis sur une période de trois ans. Au moment de l'attribution, les participants peuvent choisir de recevoir une partie de leurs unités d'actions liées au rendement sous forme d'unités d'actions différées liées au rendement, lesquelles sont également acquises sur une période de trois ans. Les unités d'actions différées liées au rendement sont rachetables au moment où un participant cesse d'être un employé de la Société ou d'une de ses sociétés affiliées, ou advenant son décès, et elles seront acquittées au moyen d'un montant forfaitaire, selon la valeur d'une unité d'action différée à ce moment. Des unités d'actions liées au rendement et des unités d'actions différées liées au rendement supplémentaires sont émises à l'égard des dividendes à payer sur les actions ordinaires, selon la valeur de telles unités à la date de versement des dividendes. La Société a constaté une charge de rémunération, compte non tenu de l'incidence des couvertures, de 1,3 M\$ en 2013 et un passif de 1,3 M\$ au 31 décembre 2013.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

La Financière Power a établi, le 1^{er} octobre 2000, un régime d'unités d'actions différées à l'intention de ses administrateurs afin de mieux aligner les intérêts des administrateurs et des actionnaires. Aux termes de ce régime, chaque administrateur participant au régime recevra la moitié de ses honoraires annuels et de ses jetons de présence en unités d'actions différées et peut choisir de recevoir le reste de ses honoraires annuels et de ses jetons de présence entièrement en unités d'actions différées, entièrement en espèces, ou en parts égales en espèces et en unités d'actions différées. Le nombre d'unités d'actions différées octroyées est calculé en divisant le montant de la rémunération payable par le cours de clôture moyen de cinq jours des actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto pour les cinq derniers jours du trimestre (valeur d'une unité d'action différée). L'administrateur recevra d'autres unités à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires, selon la valeur d'une telle unité à la date à laquelle les dividendes sur les actions ordinaires ont été versés. Les unités d'actions différées seront payables au moment où l'administrateur ne siégera plus au conseil ou advenant son décès, et seront acquittées au moyen d'un montant forfaitaire en espèces, selon la valeur de l'unité à ce moment. Au 31 décembre 2013, la valeur des unités d'actions différées en circulation était de 18 M\$ (13 M\$ en 2012). Les administrateurs peuvent aussi participer au régime d'achat d'actions des administrateurs.

NOTE 20 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

En date du 1^{er} mai 2000, un régime d'achat d'actions à l'intention des employés a été mis en place, permettant aux employés de souscrire jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut afin d'acheter, sur le marché libre, des actions comportant des droits de vote limités de Power Corporation du Canada; la Financière Power investit un montant égal ou moindre au nom de l'employé. Le montant versé au nom des employés s'est élevé à 0,1 M\$ en 2013 (0,1 M\$ en 2012).

AUTRES ATTRIBUTIONS DE DROITS À UN PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS DE FILIALES

Les filiales de la Société accordent également d'autres attributions de droits à un paiement fondé sur des actions à leurs administrateurs, leurs dirigeants et leurs employés. Certaines de ces attributions sont réglées en trésorerie et comptabilisées dans les autres passifs des bilans. La charge de rémunération relative aux attributions de droits à un paiement fondé sur des actions de ces filiales est comptabilisée dans les charges opérationnelles et frais administratifs des états des résultats.

NOTE 21 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

La Société détient des participations majoritaires dans Lifeco et IGM aux 31 décembre 2013 et 2012 et au 1^{er} janvier 2012.

Les participations ne donnant pas le contrôle de Lifeco, d'IGM et de leurs filiales incluses dans les bilans sont les suivantes :

31 DÉCEMBRE	2013			2012		
	LIFECO	IGM	TOTAL	LIFECO	IGM	TOTAL
Participations ne donnant pas le contrôle, au début de l'exercice	8 327	1 775	10 102	7 300	1 831	9 131
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	683	301	984	892	301	1 193
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	304	10	314	(90)	(16)	(106)
Dividendes	(472)	(213)	(685)	(440)	(219)	(659)
Émission d'actions privilégiées	–	–	–	650	–	650
Rachat d'actions privilégiées	(230)	–	(230)	–	–	–
Variation des participations	501	4	505	15	(122)	(107)
Participations ne donnant pas le contrôle, à la fin de l'exercice	9 113	1 877	10 990	8 327	1 775	10 102

La valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle aux 31 décembre 2013 et 2012 comprend ce qui suit :

31 DÉCEMBRE	2013			2012		
	LIFECO	IGM	TOTAL	LIFECO	IGM	TOTAL
Détenteurs d'actions ordinaires	4 445	1 727	6 172	3 332	1 625	4 957
Détenteurs d'actions privilégiées	2 314	150	2 464	2 544	150	2 694
Détenteurs d'actions participantes	2 354	–	2 354	2 451	–	2 451
	9 113	1 877	10 990	8 327	1 775	10 102

La variation des participations dans Lifeco en 2013 est principalement attribuable à l'émission d'actions ordinaires de Lifeco dans le cadre de l'acquisition d'Irish Life (note 4). Les autres variations des participations en 2013 et en 2012 sont attribuables à l'émission d'actions ordinaires en vertu des régimes d'options sur actions ainsi qu'au rachat d'actions ordinaires par les filiales.

Au 31 décembre 2013, la Financière Power et IGM détenaient respectivement 67,0 % et 4,0 % des actions ordinaires de Lifeco, soit environ 65,0 % des droits de vote afférents à toutes les actions avec droit de vote de Lifeco en circulation. L'information financière de Lifeco et d'IGM au 31 décembre 2013 et pour l'exercice clos à cette date peut être obtenue dans leurs états financiers accessibles au public.

NOTE 22 GESTION DU CAPITAL

En tant que société de portefeuille, la Financière Power a les objectifs suivants en matière de gestion du capital :

- > offrir une souplesse financière suffisante pour mettre en application sa stratégie de croissance et appuyer son groupe de sociétés et ses autres placements ;
- > maintenir une notation de crédit appropriée qui lui garantit un accès stable aux marchés financiers ;
- > offrir des rendements à long terme attrayants aux actionnaires de la Société.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de la liquidité de ses placements. Afin de maintenir ou de modifier sa structure du capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires ou émettre du capital sous de nouvelles formes.

La structure du capital de la Société comprend les actions privilégiées, les débetures et les fonds propres constitués du capital social, les bénéfices non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle à l'égard des fonds propres des filiales de la Société. La Société a recours aux actions privilégiées perpétuelles comme source de capitaux permanente et efficiente. La Société se considère comme un investisseur à long terme et, à ce titre, elle détient une position dans des placements à long terme ainsi que de la trésorerie et des placements à court terme afin de répondre à ses besoins en matière de liquidités.

Alors que la Société n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital réglementaire, certaines des principales filiales en exploitation de la Société (Lifeco et IGM) sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaires et elles gèrent leur capital comme il est décrit ci-après.

LIFECO

Lifeco gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de Lifeco sont les suivants :

- > maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences en capital réglementaires minimales appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités ;
- > conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers ;
- > offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de Lifeco.

Lifeco a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter les risques significatifs. La direction de Lifeco est responsable de l'établissement des procédures d'évaluation du capital relatives à la mise en œuvre et à la surveillance du plan de capital.

La Great-West, Great-West Life & Annuity et Canada Life UK, des filiales de Lifeco, sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaires minimales. Lifeco a pour politique de maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excédera les exigences en matière de capital réglementaire minimal appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités :

- > Au Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières a défini une norme de mesure de l'adéquation des fonds propres des compagnies d'assurance-vie constituées en personnes morales en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales. Il s'agit du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE). Au 31 décembre 2013, le ratio du MMPRCE pour la Great-West était de 223 % (207 % au 31 décembre 2012).
- > Au 31 décembre 2013, la valeur estimative du ratio des fonds propres à risque de Great-West Life & Annuity, la société en exploitation américaine réglementée de Lifeco, s'établissait à 480 % du seuil d'intervention de la société fixé par la National Association of Insurance Commissioners. Great-West Life & Annuity présente son ratio des fonds propres à risque une fois par année aux organismes de réglementation américains en matière d'assurance.
- > Au Royaume-Uni, Canada Life UK doit se conformer aux exigences en matière de capital publiées dans l'Integrated Prudential Sourcebook, inclus dans le Prudential Regulatory Authority Handbook. Les exigences en matière de capital sont prescrites par une formule (Pillar 1) ainsi que par un cadre d'adéquation du capital individuel qui obligent les entités à évaluer le montant approprié du capital qu'elles devraient détenir en fonction des risques encourus dans le cadre de leurs activités. À la fin de 2013, Canada Life UK s'était conformée aux exigences en matière de capital en vigueur au Royaume-Uni.
- > D'autres établissements et filiales à l'étranger de Lifeco doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où elles sont présentes. Aux 31 décembre 2013 et 2012, Lifeco a maintenu des niveaux de capital supérieurs aux exigences réglementaires minimales locales dans chacun des territoires de ses autres établissements à l'étranger.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM

L'objectif d'IGM en matière de gestion du capital consiste à maximiser le rendement pour les actionnaires tout en faisant en sorte qu'IGM soit capitalisée de façon à respecter les exigences réglementaires en matière de capital, à combler les besoins en fonds de roulement et à favoriser l'expansion des affaires. Les pratiques d'IGM en matière de gestion du capital sont axées sur la préservation de la qualité de sa situation financière en maintenant des assises financières ainsi qu'un bilan solides.

Les filiales d'IGM assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire comprennent les courtiers en valeurs mobilières, les courtiers en épargne collective, les courtiers sur le marché non réglementé, les gestionnaires de portefeuille, les gestionnaires de fonds d'investissement et une société de fiducie. Les filiales d'IGM sont tenues de maintenir des niveaux de capital minimaux en fonction du fonds de roulement, des liquidités ou des fonds propres. Les filiales d'IGM se sont conformées à toutes les exigences réglementaires relatives au capital.

NOTE 23 GESTION DES RISQUES

La Société et ses filiales ont établi des politiques, des procédures et des lignes directrices pour déterminer, mesurer, surveiller et atténuer tous les risques significatifs liés aux instruments financiers. Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque de marché.

- > Le risque de liquidité correspond au risque que la Société et ses filiales ne soient pas en mesure de respecter la totalité de leurs engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance.
- > Le risque de crédit se rapporte à l'éventualité d'une perte financière pour la Société et ses filiales si une contrepartie dans le cadre d'une opération ne respecte pas ses engagements.
- > Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.
 - > Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Société, de ses filiales, de ses entreprises contrôlées conjointement et de l'entreprise associée sont libellées dans différentes devises et que les bénéfices en devises sont convertis à divers moments et à divers taux de change lorsque des fluctuations défavorables des taux de change se produisent.
 - > Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.
 - > Le risque de prix correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations des marchés boursiers.

La direction de la Société et la direction des filiales sont responsables de l'établissement des procédures d'évaluation du capital relatives à la mise en œuvre et à la surveillance de leur plan de capital. Le conseil d'administration

LA FINANCIÈRE POWER

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Financière Power est une société de portefeuille. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société liés aux opérations, avant le paiement de dividendes à ses détenteurs d'actions ordinaires et privilégiées, sont principalement constitués des dividendes reçus de ses filiales et de l'entreprise contrôlée conjointement ainsi que du revenu de ses placements, moins les charges opérationnelles, les charges financières et l'impôt sur le bénéfice. La capacité de Lifeco et d'IGM, qui sont également des sociétés de portefeuille, à s'acquitter de leurs obligations et à verser des dividendes dépend, particulièrement, de la réception de fonds suffisants de leurs propres filiales.

La Financière Power cherche à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre à tous ses besoins en matière de flux de trésorerie. De plus, la Financière Power et sa société mère, Power Corporation du Canada, détiennent conjointement une marge de crédit non engagée totalisant 100 M\$ auprès d'une banque à charte canadienne. Power Corporation et la Financière Power n'ont jamais accédé à leur marge de crédit non engagée par le passé; cependant, la décision de consentir des avances sur ces marges de crédit relève uniquement de la banque.

Les remboursements de capital sur les débetures (autres que ceux de Lifeco et d'IGM mentionnés ci-dessus) d'un montant de 250 M\$ échéant après cinq ans représentent la seule obligation contractuelle importante en matière de liquidités de la Financière Power.

La situation de trésorerie de la Financière Power et sa gestion du risque de liquidité n'ont pas changé considérablement depuis le 31 décembre 2012.

de la Société et les conseils d'administration de ses filiales examinent et approuvent toutes les opérations liées au capital conclues par les directions respectives.

La présente note contient des estimations de sensibilité et des mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison :

- > de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte;
- > des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures;
- > des résultats réels, qui pourraient être différents des résultats prévus aux hypothèses;
- > des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché;
- > des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs viennent à changer;
- > des limites générales des modèles internes.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs en fonction des hypothèses émises ci-dessus. Étant donné la nature de ces calculs, la Société ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

RISQUE DE CRÉDIT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres à revenu fixe ainsi que les dérivés sont assujettis au risque de crédit. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placement, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, totalisant 470 M\$, et les titres à revenu fixe, totalisant 455 M\$, se composent principalement d'obligations, d'acceptations bancaires et de dépôts temporaires très liquides auprès de banques à charte canadiennes ainsi que d'obligations et de titres à court terme du gouvernement canadien ou garantis par celui-ci. La Société évalue régulièrement les notations de crédit de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

Les produits dérivés continuent d'être utilisés conformément aux lignes directrices en matière de gestion des risques de la Société, qui surveille leur efficacité en tant que couvertures économiques même si les exigences liées à l'application de la comptabilité de couverture ne sont pas satisfaites. La Société évalue régulièrement les notations de crédit des contreparties relatives aux instruments financiers dérivés. Les contrats sur produits dérivés sont négociés de gré à gré avec des contreparties qui sont des institutions financières bien cotées.

En 2013, la Société a conclu d'autres contrats d'instruments dérivés, qui sont principalement composés d'une option de vente de titres de participation sur le S&P 500 se rapportant à une macrocouverture du capital, ainsi que de swaps de rendement total afin de couvrir les accords de rémunération différée. La juste valeur des options de vente de titres de participation s'établissait à

NOTE 23 GESTION DES RISQUES (SUITE)

3 M\$ sur un montant notionnel en cours de 3,5 G\$ au 31 décembre 2013 ; la juste valeur des swaps de rendement total s'établissait à 1 M\$ sur un montant notionnel en cours de 5 M\$ au 31 décembre 2013. L'exposition au risque de crédit, déduction faite des garanties reçues, était de 1 M\$ au 31 décembre 2013.

RISQUE DE MARCHÉ

Risque de change Les instruments financiers de la Financière Power se composent essentiellement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe et de la dette à long terme. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, la Financière Power peut maintenir un solde de trésorerie libellé en devises et, par le fait même, être exposée à la fluctuation des cours du change. La Financière Power peut, à l'occasion, conclure avec des institutions financières bien cotées des contrats de couverture en vue de se prémunir contre ces fluctuations. Au 31 décembre 2013, la quasi-totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Financière Power étaient libellés en dollars canadiens ou en devises pour lesquelles des couvertures de change ont été mises en place.

La Financière Power est exposée au risque de change relativement à Parjointco, en raison du placement de cette dernière dans Pargesa, une société dont la monnaie fonctionnelle est le franc suisse. Conformément aux IFRS, les profits et les pertes de change liés à Pargesa sont comptabilisés dans les autres éléments du bénéfice global.

Risque de taux d'intérêt Les instruments financiers de la Financière Power se composent essentiellement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe et de la dette à long terme, lesquels ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de prix Les instruments financiers de la Financière Power se composent essentiellement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe et de la dette à long terme, lesquels ne sont pas exposés au risque de prix.

Pargesa détient indirectement des placements importants classés comme disponibles à la vente et, par conséquent, les profits et les pertes latents sur ces placements sont comptabilisés dans les autres éléments du bénéfice global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Ces placements sont examinés périodiquement afin de déterminer s'il existe des preuves objectives d'une perte de valeur.

LIFECO

Le comité de gestion des risques du conseil d'administration de Lifeco est responsable du suivi des principaux risques auxquels celle-ci est exposée.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre pour gérer ce risque :

- > Lifeco gère étroitement les liquidités opérationnelles au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires, afin d'assurer une correspondance entre les exigences liées aux titulaires de polices et le rendement des actifs. Environ 69 % (70 % en 2012) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont non encaissables avant l'échéance ou assujettis à des rajustements à la valeur de marché.
- > La direction de Lifeco surveille régulièrement l'utilisation des marges de crédit et évalue continuellement la disponibilité de ces formes de crédit et d'autres formes de crédit à des fins opérationnelles.
- > La direction de Lifeco surveille de près la solvabilité et les positions de fonds propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. Lifeco peut obtenir des liquidités

supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou de transactions sur les marchés financiers. Lifeco détient des liquidités de 350 M\$ par l'intermédiaire de marges de crédit obtenues par Lifeco auprès de banques à charte canadiennes. De plus, Lifeco dispose d'une facilité de crédit de 150 M\$ par l'intermédiaire de la Great-West, d'une facilité de crédit renouvelable de 500 M\$ US auprès d'un syndicat de banques qui est mise à la disposition de Putnam, d'une facilité d'emprunt à terme non renouvelable d'un montant de 304 M\$ US mise à la disposition de Putnam par un syndicat de banques, ainsi qu'une marge de crédit de 50 M\$ US mise à la disposition de Great-West Financial.

Dans le cours normal de ses activités, Lifeco conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital lié à certains des passifs financiers de Lifeco est résumé dans le tableau suivant.

31 DÉCEMBRE 2013	PAIEMENTS EXIGIBLES PAR PÉRIODE						TOTAL
	1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	APRÈS 5 ANS	
Débetures et autres instruments d'emprunt	658	322	–	294	200	4 283	5 757
Débetures de fiducies de capital ^[1]	–	–	–	–	–	150	150
Obligations d'achat	61	33	28	25	17	33	197
Cotisations au titre des régimes de retraite	168	–	–	–	–	–	168
	887	355	28	319	217	4 466	6 272

[1] Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que Lifeco détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 M\$ (valeur comptable de 47 M\$).

NOTE 23 GESTION DES RISQUES (SUITE)

RISQUE DE CRÉDIT

Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre pour gérer ce risque :

- > Des lignes directrices en matière de placement sont mises en œuvre afin d'acquiescer uniquement des placements de première qualité et de réduire la concentration excessive de l'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société.
- > Des lignes directrices en matière de placement précisent les limites minimales et maximales à respecter relativement à chaque catégorie d'actif. Les notations utilisées proviennent soit d'agences de notation externes reconnues, soit d'évaluations internes.
- > Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.
- > Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le comité de gestion des risques de Lifeco ou le comité de placements du conseil d'administration de Lifeco.

- > Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation.
- > Lifeco est exposée au risque de crédit lié aux primes payables par les titulaires de polices pendant le délai de grâce stipulé au contrat d'assurance ou jusqu'au paiement complet ou à la résiliation de ce dernier. Les commissions versées aux agents et aux courtiers sont portées en déduction des sommes à recevoir, le cas échéant.
- > La réassurance est obtenue auprès des contreparties ayant de bonnes notations de crédit, et l'application des principes directeurs établis chaque année par le conseil d'administration de Lifeco permet de gérer la concentration du risque de crédit. En outre, la capacité financière des réassureurs fait l'objet d'une surveillance et d'une évaluation continues par la direction de Lifeco.

Risque de crédit maximal de Lifeco Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de Lifeco lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 791	1 895	2 056
Obligations			
À la juste valeur par le biais du résultat net	70 144	64 865	61 723
Disponibles à la vente	7 915	6 782	6 888
Prêts et créances	11 855	10 934	9 744
Prêts hypothécaires	19 063	17 875	17 432
Avances consenties aux titulaires de polices	7 332	7 082	7 162
Fonds détenus par des assureurs cédants ^[1]	10 832	10 599	9 978
Actifs au titre des cessions en réassurance	5 070	2 064	2 061
Intérêts à recevoir et intérêts courus	1 242	1 098	1 108
Débiteurs	1 248	1 065	849
Primes en voie de recouvrement	578	484	422
Actifs du compte de négociation	376	144	141
Autres actifs financiers ^[2]	831	754	607
Actifs dérivés	593	997	968
Total du risque de crédit maximal au bilan	139 870	126 638	121 139

[1] Ce poste comprend un montant de 9 848 M\$ au 31 décembre 2013 (9 951 M\$ au 31 décembre 2012 et 9 411 M\$ au 1^{er} janvier 2012) de fonds détenus par des assureurs cédants pour lesquels Lifeco conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés (se reporter à la note 7).

[2] Ce poste comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de Lifeco.

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. La direction de Lifeco examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la dépréciation, s'il y a lieu. Les garanties reçues par Lifeco au 31 décembre 2013 relativement aux actifs dérivés se sont élevées à 19 M\$ (25 M\$ au 31 décembre 2012).

Concentration du risque de crédit de Lifeco Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Les caractéristiques de ces débiteurs font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

NOTE 23 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Le tableau suivant présente la valeur comptable des obligations de Lifeco par émetteur, par secteur et par région :

31 DÉCEMBRE 2013	CANADA	ÉTATS-UNIS	EUROPE	TOTAL
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral du Canada	4 276	3	51	4 330
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	5 739	2 028	52	7 819
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	297	3 827	902	5 026
Autres gouvernements étrangers	130	22	11 216	11 368
Organismes gouvernementaux	2 641	–	1 553	4 194
Entités supranationales	399	7	704	1 110
Titres adossés à des actifs	2 677	3 115	860	6 652
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	26	307	189	522
Banques	2 012	331	2 846	5 189
Autres institutions financières	791	1 620	2 154	4 565
Matières premières	278	978	272	1 528
Communications	490	222	603	1 315
Produits de consommation courante	1 807	2 198	1 882	5 887
Produits et services industriels	919	1 052	538	2 509
Ressources naturelles	1 056	665	509	2 230
Biens immobiliers	1 021	140	2 249	3 410
Transports	1 726	827	703	3 256
Services publics	4 715	3 703	3 433	11 851
Divers	1 314	970	389	2 673
Total des obligations à long terme	32 314	22 015	31 105	85 434
Obligations à court terme	3 321	76	1 083	4 480
	35 635	22 091	32 188	89 914

31 DÉCEMBRE 2012	CANADA	ÉTATS-UNIS	EUROPE	TOTAL
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral du Canada	4 873	3	43	4 919
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	6 454	1 881	61	8 396
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	305	3 421	976	4 702
Autres gouvernements étrangers	151	29	8 044	8 224
Organismes gouvernementaux	2 585	–	1 205	3 790
Entités supranationales	453	11	289	753
Titres adossés à des actifs	2 587	3 117	830	6 534
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	16	452	165	633
Banques	2 140	359	2 317	4 816
Autres institutions financières	846	1 578	1 964	4 388
Matières premières	252	724	231	1 207
Communications	499	181	553	1 233
Produits de consommation courante	1 903	1 975	1 867	5 745
Produits et services industriels	873	984	323	2 180
Ressources naturelles	1 100	665	565	2 330
Biens immobiliers	850	–	1 739	2 589
Transports	1 747	696	598	3 041
Services publics	4 257	3 317	3 342	10 916
Divers	1 316	856	312	2 484
Total des obligations à long terme	33 207	20 249	25 424	78 880
Obligations à court terme	2 388	358	955	3 701
	35 595	20 607	26 379	82 581

NOTE 23 GESTION DES RISQUES (SUITE)

1 ^{ER} JANVIER 2012	CANADA	ÉTATS-UNIS	EUROPE	TOTAL
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral du Canada	4 328	2	42	4 372
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	6 430	1 980	53	8 463
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	271	2 857	1 006	4 134
Autres gouvernements étrangers	185	25	8 216	8 426
Organismes gouvernementaux	2 110	–	955	3 065
Entités supranationales	443	12	211	666
Titres adossés à des actifs	2 696	3 401	803	6 900
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	26	638	146	810
Banques	2 168	416	1 858	4 442
Autres institutions financières	1 137	1 449	1 615	4 201
Matières premières	233	748	214	1 195
Communications	508	221	501	1 230
Produits de consommation courante	1 848	1 813	1 771	5 432
Produits et services industriels	695	825	212	1 732
Ressources naturelles	1 127	560	554	2 241
Biens immobiliers	608	–	1 610	2 218
Transports	1 721	672	624	3 017
Services publics	3 792	2 689	3 158	9 639
Divers	1 207	814	277	2 298
Total des obligations à long terme	31 533	19 122	23 826	74 481
Obligations à court terme	2 980	323	571	3 874
	34 513	19 445	24 397	78 355

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts hypothécaires de Lifeco par région :

31 DÉCEMBRE 2013	RÉSIDENCES UNIFAMILIALES	RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES	BIENS COMMERCIAUX	TOTAL
Canada	1 758	3 435	6 942	12 135
États-Unis	–	1 052	2 504	3 556
Europe	–	325	3 047	3 372
	1 758	4 812	12 493	19 063

31 DÉCEMBRE 2012	RÉSIDENCES UNIFAMILIALES	RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES	BIENS COMMERCIAUX	TOTAL
Canada	1 676	3 250	6 982	11 908
États-Unis	–	921	2 139	3 060
Europe	–	187	2 720	2 907
	1 676	4 358	11 841	17 875

1 ^{ER} JANVIER 2012	RÉSIDENCES UNIFAMILIALES	RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES	BIENS COMMERCIAUX	TOTAL
Canada	1 591	3 407	7 022	12 020
États-Unis	–	811	1 999	2 810
Europe	79	108	2 415	2 602
	1 670	4 326	11 436	17 432

NOTE 23 GESTION DES RISQUES (SUITE)**Qualité de l'actif**

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
AAA	30 626	29 302	29 612
AA	15 913	13 463	12 525
A	25 348	23 812	22 717
BBB	16 809	14 662	12 399
BB ou inférieure	1 218	1 342	1 102
Total des obligations	89 914	82 581	78 355

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE DÉRIVÉS	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations de crédit des contreparties) :			
AAA	8	9	12
AA	86	106	361
A	499	882	595
Total	593	997	968

Prêts en souffrance de Lifeco n'ayant pas subi de dépréciation Les prêts qui sont en souffrance mais qui ne sont pas considérés comme ayant subi une dépréciation sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction de Lifeco est raisonnablement assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme ayant subi une dépréciation :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
Moins de 30 jours	6	12	3
De 30 à 90 jours	–	–	1
Plus de 90 jours	2	4	1
Total	8	16	5

Les données qui suivent représentent la provision pour pertes sur créances futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Ces montants s'ajoutent à la provision pour pertes sur actifs comprise dans l'actif :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
Polices avec participation	999	892	852
Polices sans participation	1 796	1 667	1 648
	2 795	2 559	2 500

RISQUE DE MARCHÉ

Risque de change En ce qui a trait à Lifeco, si l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer Lifeco au risque de pertes de change non contrebalancées par des diminutions du passif. Lifeco détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. De plus, les dettes de Lifeco sont principalement libellées en dollars canadiens. En vertu des IFRS, les profits et les pertes de change liés aux investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments du bénéfice global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total du capital social et du surplus de Lifeco. Par conséquent, la valeur comptable par action et les ratios des fonds propres de Lifeco surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel Lifeco est exposée :

- > Lifeco utilise certaines mesures financières, par exemple des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- > Les placements sont normalement effectués dans la même devise que les passifs couverts par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à la non-concordance des devises.
- > Tout actif en devises qui est acquis afin de couvrir un passif est généralement reconverti dans la monnaie du passif en question au moyen d'un contrat de change.
- > Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation négligeable du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation négligeable du bénéfice net.

NOTE 23 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Risque de taux d'intérêt Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer l'exposition au risque de taux d'intérêt :

- > Lifeco utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- > Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- > Lorsque ces produits sont liés à des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance-invalidité indexés en fonction de l'inflation), Lifeco investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. Lifeco bénéficie d'une certaine protection contre les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.
- > Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsque aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie, par exemple des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés en fonction de la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de l'actif sera compensée par une variation semblable de la juste valeur du passif.
- > Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, Lifeco investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement prévu des prestations, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- > Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille et des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif qui les couvre, aux titres à revenu fixe, aux fonds propres et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et de l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation), et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, déterminées conformément aux normes de la profession. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent l'assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les flux de trésorerie projetés des instruments à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,19 % (0,18 % en 2012). Les pertes sur créances futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Le risque de réinvestissement est évalué au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt, qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux. La provision totale relative aux taux d'intérêt suffit à couvrir un ensemble plus étendu ou plus strict de risques que l'ensemble de risques minimal défini dans les scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires.

Au 1^{er} janvier 2013, Lifeco a amélioré la méthode dont elle se sert pour estimer les provisions relatives aux taux d'intérêt. La provision totale a été restructurée en plusieurs provisions visant à couvrir les risques de modélisation à court terme ainsi que les risques inhérents à long terme et les risques liés à la non-concordance des flux de trésorerie; aucune incidence nette sur le total des provisions n'a été observée à la suite du réaligement. Ce réaligement a toutefois influencé le moment prévu de la comptabilisation de ces provisions en résultat net. Cette restructuration a fait croître le bénéfice net annuel de 2013 d'environ 74 M\$, après impôt, par rapport au résultat enregistré en 2012 selon l'ancienne méthode.

La fourchette des taux d'intérêt couverts par ces provisions est établie en tenant compte des résultats historiques à long terme, et elle fait l'objet d'une surveillance trimestrielle et d'un examen annuel exhaustif. Une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement n'aurait pas une incidence importante sur la fourchette des taux d'intérêt qui, de l'avis de Lifeco, devraient être couverts par les provisions. Toutefois, si elle se prolongeait, cette modification parallèle pourrait avoir une incidence sur les scénarios envisagés par Lifeco.

Le total de la provision relative aux taux d'intérêt tient également compte des scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires.

- > Une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits n'aurait aucune incidence sur la provision totale relative aux taux d'intérêt.
- > Une diminution parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits n'aurait aucune incidence sur la provision totale relative aux taux d'intérêt.

Une autre façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence d'une modification de 1 % de la fourchette des taux d'intérêt qui, selon Lifeco, devraient être couverts par ces provisions sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ayant une incidence sur le bénéfice attribuable aux actionnaires de Lifeco.

- > L'incidence d'une augmentation immédiate de 1 % de la partie inférieure ou supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions correspondrait à une diminution d'environ 33 M\$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, laquelle entraînerait une augmentation d'environ 12 M\$ du bénéfice net de Lifeco (quote-part de la Financière Power : 8 M\$).
- > L'incidence d'une diminution immédiate de 1 % de la partie inférieure ou supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions correspondrait à une hausse d'environ 481 M\$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, laquelle entraînerait une diminution d'environ 322 M\$ du bénéfice net de Lifeco (quote-part de la Financière Power : 217 M\$).

Risque de prix En ce qui a trait à Lifeco, le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts a été atténué au moyen d'un programme de couverture des garanties de retrait minimum à vie, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme standardisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux. En ce qui a trait aux polices comportant des garanties liées aux fonds distincts, Lifeco calcule généralement les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon un niveau d'espérance conditionnelle unilatérale de 75 (ECU 75).

NOTE 23 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont soutenus par des immeubles de placement, des actions ordinaires et des titres de participation non cotés en Bourse, notamment des produits de fonds distincts et des produits aux flux de trésorerie de durée indéterminée. Ces passifs fluctuent généralement en fonction des valeurs des marchés boursiers. Une remontée de 10 % des marchés boursiers donnerait lieu à une diminution supplémentaire des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'environ 43 M\$, entraînant à son tour une augmentation du bénéfice net de Lifeco d'environ 34 M\$ (quote-part de la Financière Power : 23 M\$). Un recul de 10 % des marchés boursiers entraînerait une augmentation supplémentaire des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'environ 192 M\$, entraînant à son tour une diminution du bénéfice net de Lifeco d'environ 150 M\$ (quote-part de la Financière Power : 101 M\$).

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les pratiques de gestion des liquidités d'IGM comprennent le contrôle à l'égard des processus de gestion de liquidités, des simulations de crise relativement à divers scénarios d'exploitation et la supervision de la gestion des liquidités par les comités du conseil d'administration d'IGM.

Le financement des commissions versées à la vente de fonds communs de placement constitue une exigence clé en matière de liquidités pour IGM. Les commissions versées à la vente de fonds communs de placement continuent d'être financées au moyen des flux de trésorerie opérationnels.

IGM conserve également des liquidités suffisantes pour financer et détenir temporairement des prêts hypothécaires. Par l'intermédiaire des activités bancaires hypothécaires, les prêts hypothécaires résidentiels sont vendus ou titrisés :

- > à l'intention du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme Investors et du Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Investors ;

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions se fondent principalement sur les moyennes historiques à long terme. Des changements sur le marché actuel pourraient donner lieu à des modifications de ces hypothèses et auraient une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif et du passif. L'incidence d'une augmentation de 1 % des hypothèses les plus probables se traduirait par une diminution d'environ 458 M\$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation, ce qui donnerait lieu à une augmentation du bénéfice net de Lifeco d'environ 353 M\$ (quote-part de la Financière Power : 237 M\$). L'incidence d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables se traduirait par une augmentation d'environ 514 M\$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation, ce qui donnerait lieu à une diminution du bénéfice net de Lifeco d'environ 392 M\$ (quote-part de la Financière Power : 264 M\$).

- > à l'intention de tiers, incluant la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou de fiducies de titrisation commanditées par des banques canadiennes ;

- > au moyen de placements privés auprès d'investisseurs institutionnels.

Certaines filiales d'IGM sont des émetteurs autorisés de titres hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (TH LNH) et des vendeurs autorisés dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (Programme des OHC). Ce statut d'émetteur et de vendeur procure à IGM des sources de financement additionnelles pour les prêts hypothécaires résidentiels. La capacité continue d'IGM à financer les prêts hypothécaires résidentiels au moyen de fiducies de titrisation commanditées par des banques canadiennes et de TH LNH dépend des conditions sur les marchés de titrisation, lesquelles sont susceptibles de changer. Les TH LNH et le Programme des OHC exigent que les prêts titrisés soient assurés par un assureur approuvé par la SCHL. La disponibilité de l'assurance sur les prêts hypothécaires est fonction de la conjoncture, qui est sujette à changement.

Les obligations contractuelles d'IGM se présentent comme suit :

31 DÉCEMBRE 2013	PAYABLES À VUE	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	APRÈS 5 ANS	TOTAL
Instruments financiers dérivés	–	11	25	–	36
Dépôts et certificats	161	10	11	5	187
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	–	890	4 649	33	5 572
Dette à long terme	–	–	150	1 175	1 325
Contrats de location simple	–	54	147	65	266
Capitalisation des régimes de retraite	–	20	–	–	20
Total des obligations contractuelles	161	985	4 982	1 278	7 406

En plus du solde actuel de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, IGM possède des marges de crédit opérationnelles qui constituent des sources de liquidités. Les marges de crédit opérationnelles d'IGM auprès de diverses banques à charte canadiennes de l'annexe I se chiffraient à 525 M\$ au 31 décembre 2013, soit le même montant qu'au 31 décembre 2012. Les marges de crédit au 31 décembre 2013 étaient constituées de marges de crédit engagées totalisant 350 M\$ (350 M\$ en 2012) et de marges de crédit non engagées totalisant 175 M\$ (175 M\$ en 2012). IGM a prélevé des montants sur ses marges de crédit non engagées par le passé. Cependant, toute avance bancaire sur les marges de crédit non engagées sera consentie à la discrétion exclusive des banques. Aux 31 décembre 2013 et 2012, IGM n'avait prélevé aucun montant sur ses marges de crédit engagées ni sur ses marges de crédit non engagées.

La situation d'IGM en matière de liquidités et la façon dont elle gère le risque de liquidité et de financement n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2012.

RISQUE DE CRÉDIT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres détenus, les portefeuilles de prêts hypothécaires et à l'investissement et les dérivés d'IGM sont assujettis au risque de crédit. IGM examine régulièrement ses pratiques en matière de gestion des risques de crédit pour en évaluer l'efficacité.

Au 31 décembre 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisant 1 082 M\$ (1 059 M\$ en 2012) étaient composés de soldes de trésorerie de 89 M\$ (101 M\$ en 2012) déposés auprès de banques à charte canadiennes et d'équivalents de trésorerie de 994 M\$ (958 M\$ en 2012). Les équivalents de trésorerie sont constitués de bons du Trésor du gouvernement du Canada totalisant 42 M\$ (233 M\$ en 2012), de papier commercial de 564 M\$ (473 M\$ en 2012) garanti par les gouvernements provinciaux et fédéral et d'acceptations bancaires de 388 M\$ (253 M\$ en 2012) émises par des banques à charte canadiennes. IGM évalue régulièrement les notations de crédit de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments

NOTE 23 GESTION DES RISQUES (SUITE)

financiers correspond à leur valeur comptable. IGM gère le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en respectant sa politique en matière de placement, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Au 31 décembre 2012, les titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprenaient les Obligations hypothécaires du Canada d'une juste valeur de 226 M\$. Le placement dans ces obligations a été cédé au cours du troisième trimestre de 2013.

IGM évalue régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles de prêts hypothécaires relatifs aux activités bancaires hypothécaires et d'intermédiaire d'IGM et la suffisance de la provision collective. Au 31 décembre 2013, les prêts hypothécaires totalisaient 5,9 G\$ (4,9 G\$ en 2012) et se composaient de prêts hypothécaires résidentiels :

- > Vendus dans le cadre de programmes de titrisation, qui sont classés dans les prêts et créances et qui totalisaient 5,5 G\$, comparativement à 4,6 G\$ au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2013, un passif correspondant de 5,6 G\$ a été constaté sous forme d'obligations à l'égard d'entités de titrisation, comparativement à 4,7 G\$ au 31 décembre 2012.
- > Liés aux activités bancaires hypothécaires d'IGM, qui sont classés comme détenus à des fins de transaction et qui totalisaient 324 M\$, comparativement à 249 M\$ au 31 décembre 2012. Ces prêts sont détenus par IGM en attendant d'être vendus ou titrisés.
- > Liés aux activités d'intermédiaire d'IGM, qui sont classés dans les prêts et créances et qui totalisaient 36 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 35 M\$ au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013, les portefeuilles de prêts hypothécaires relatifs aux activités d'intermédiaire d'IGM étaient diversifiés sur le plan géographique et étaient composés à 100 % de prêts résidentiels (100 % en 2012), dont 88,6 % étaient assurés (86,2 % en 2012). Au 31 décembre 2013, les prêts hypothécaires dépréciés s'établissaient à nil, comme au 31 décembre 2012. Les prêts hypothécaires non assurés et non productifs de plus de 90 jours, établis à nil, n'avaient pas changé par rapport au 31 décembre 2012. Les caractéristiques des portefeuilles de prêts hypothécaires n'ont pas changé de façon significative en 2013.

Les TH LNH et le Programme des OHC exigent que tous les prêts hypothécaires titrisés soient assurés par un assureur approuvé en cas de défaut. Les programmes de PCAA n'exigent pas que les prêts hypothécaires soient assurés; cependant, au 31 décembre 2013, 58,9 % de ces prêts hypothécaires étaient assurés, contre 66,6 % au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2013, le portefeuille de prêts titrisés et les prêts hypothécaires résidentiels classés comme détenus à des fins de transaction étaient assurés dans une proportion de 86,1 %, comparativement à 88,3 % au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2013, les prêts hypothécaires dépréciés liés à ces portefeuilles se chiffraient à 2 M\$, comparativement à 1 M\$ au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2013, les prêts non assurés et non productifs de plus de 90 jours de ces portefeuilles s'établissaient à 1 M\$, soit le même montant qu'au 31 décembre 2012.

IGM conserve certains éléments du risque de crédit lié aux prêts titrisés. Au 31 décembre 2013, les prêts titrisés étaient assurés contre les pertes sur créances dans une proportion de 87,4 %, comparativement à 90,2 % au 31 décembre 2012. Le risque de crédit lié aux activités de titrisation d'IGM se limite à ses droits conservés. La juste valeur des droits conservés d'IGM dans les prêts hypothécaires titrisés se chiffrait à 113 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 69 M\$ au 31 décembre 2012. Les droits conservés incluent ce qui suit :

- > Les comptes de réserve en espèces et les droits aux produits d'intérêts nets futurs, qui se chiffraient à 29 M\$ et à 100 M\$, respectivement, au 31 décembre 2013 (24 M\$ et 102 M\$, respectivement, en 2012). Les comptes

de réserve en espèces sont reflétés dans le bilan, tandis que les droits aux produits d'intérêts nets futurs ne sont pas reflétés dans le bilan; ils seront constatés sur la durée de vie des prêts hypothécaires.

La tranche de ce montant relative aux fiducies de titrisation commanditées par des banques canadiennes de 59 M\$ (55 M\$ en 2012) est subordonnée aux droits de la fiducie et représente l'exposition maximale au risque de crédit lié aux défauts de paiement des emprunteurs à l'échéance. Le risque de crédit lié à ces prêts hypothécaires est atténué par l'assurance relative à ces prêts hypothécaires, décrite précédemment, et le risque de crédit d'IGM relatif aux prêts assurés incombe à l'assureur.

Les droits aux produits d'intérêts nets futurs en vertu des Programmes des TH LNH et des OHC totalisaient 70 M\$ (70 M\$ en 2012). Conformément aux Programmes des TH LNH et des OHC, IGM a l'obligation d'effectuer des paiements ponctuels aux porteurs de titres, que les débiteurs hypothécaires aient versé les montants ou non. Tous les prêts hypothécaires titrisés dans le cadre des Programmes des TH LNH et des OHC sont assurés par la SCHL ou par un autre assureur approuvé par les programmes. Les prêts hypothécaires en cours titrisés en vertu de ces programmes totalisent 3,8 G\$ (3,3 G\$ en 2012).

- > Les swaps liés au compte de réinvestissement du capital, dont la juste valeur négative s'établissait à 16 M\$ au 31 décembre 2013 (56 M\$ en 2012), sont reflétés dans le bilan. Ces swaps représentent la composante d'un swap conclu en vertu du Programme des OHC, dans le cadre duquel IGM paie les coupons sur les Obligations hypothécaires du Canada et reçoit le rendement des placements résultant du réinvestissement du capital remboursé sur les prêts hypothécaires. Le montant notionnel de ces swaps était de 1 023 M\$ au 31 décembre 2013 (932 M\$ en 2012).

L'exposition d'IGM au risque de crédit, et la façon dont elle gère ce risque lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux titres à revenu fixe et aux portefeuilles de prêts hypothécaires, n'a pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2012.

IGM utilise des dérivés négociés sur le marché hors cote pour couvrir le risque de taux d'intérêt et le risque lié au réinvestissement associés à ses activités bancaires hypothécaires et à ses activités de titrisation, ainsi que le risque de marché relatif à certains accords de rémunération fondée sur des actions. Dans la mesure où la juste valeur des dérivés est en position de profit, IGM est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire au risque que ses contreparties manquent à leurs obligations aux termes de ces accords.

IGM participe au Programme des OHC en concluant des swaps adossés, en vertu desquels les banques à charte canadiennes de l'annexe I désignées par IGM agissent à titre d'intermédiaires entre IGM et la Fiducie du Canada pour l'habitation. IGM reçoit des coupons liés aux TH LNH et sur les réinvestissements de capital admissibles et paie les coupons sur les Obligations hypothécaires du Canada. IGM conclut également des swaps de taux d'intérêt compensatoires avec ces mêmes banques afin de couvrir le risque de taux d'intérêt et le risque lié au réinvestissement associés au Programme des OHC. Au 31 décembre 2013, la juste valeur négative de ces swaps totalisait 17 M\$ (27 M\$ en 2012) et le montant notionnel en cours s'élevait à 6,8 G\$ (5,7 G\$ en 2012). Certains de ces swaps concernent des prêts hypothécaires titrisés qui ont été comptabilisés dans le bilan avec l'obligation connexe. Par conséquent, ces swaps, d'un montant notionnel en cours de 3,6 G\$ (3,3 G\$ en 2012) et d'une juste valeur négative de 28 M\$ (29 M\$ en 2012), ne sont pas reflétés dans le bilan. Les swaps liés au compte de réinvestissement du capital et les couvertures du risque de taux d'intérêt et du risque lié au réinvestissement, d'un montant notionnel en cours de 3,2 G\$ (2,4 G\$ en 2012) et d'une juste valeur de 11 M\$ (3 M\$ en 2012), sont reflétés dans le bilan. L'exposition au risque de crédit, qui est limitée à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui étaient en position de profit, totalisait 47 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 63 M\$ au 31 décembre 2012.

NOTE 23 GESTION DES RISQUES (SUITE)

IGM a recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux prêts hypothécaires titrisés par l'intermédiaire de programmes de PCAA commandité par des banques canadiennes. La juste valeur négative de ces swaps de taux d'intérêt totalisait 1 M\$ (5 M\$ en 2012) sur un montant notionnel en cours de 66 M\$ au 31 décembre 2013 (435 M\$ en 2012). L'exposition au risque de crédit, qui est limitée à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui étaient en position de profit, était de nil au 31 décembre 2013, comme au 31 décembre 2012.

Les swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'IGM lié à ses placements dans les Obligations hypothécaires du Canada ont été réglés au cours du troisième trimestre de 2013.

IGM conclut d'autres contrats d'instruments dérivés, qui sont principalement composés de swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux prêts hypothécaires détenus par IGM en attendant leur vente ou à l'égard desquels elle s'est engagée, ainsi que des swaps de rendement total et des contrats à terme de gré à gré sur les actions ordinaires d'IGM utilisés afin de couvrir les accords de rémunération différée. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, des swaps de rendement total et des contrats à terme de gré à gré s'établissait à 12 M\$ sur un montant notionnel en cours de 154 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à une juste valeur de 0,1 M\$ sur un montant notionnel en cours de 125 M\$ au 31 décembre 2012. L'exposition au risque de crédit, qui est limitée à la juste valeur de ces instruments qui étaient en position de profit, était de 12 M\$ au 31 décembre 2013, comparativement à 2 M\$ au 31 décembre 2012.

Le total de l'exposition au risque de crédit lié aux produits dérivés qui sont en position de profit, d'un montant de 58 M\$ (65 M\$ en 2012), ne donne pas effet à des conventions de compensation ni à des arrangements de garantie. L'exposition au risque de crédit, compte tenu des conventions de compensation et des arrangements de garantie, se chiffrait à 4 M\$ au 31 décembre 2013 (nil en 2012). Toutes les contreparties des contrats sont des banques à charte canadiennes de l'annexe I et, par conséquent, la direction d'IGM estime que le risque de crédit global lié aux produits dérivés d'IGM était négligeable au 31 décembre 2013. La gestion du risque de crédit n'a pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2012.

RISQUE DE MARCHÉ

Risque de change La majorité des instruments financiers d'IGM sont libellés en dollars canadiens et ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des taux de change.

Risque de taux d'intérêt IGM est exposée au risque de taux d'intérêt sur son portefeuille de prêts, ses titres à revenu fixe, ses Obligations hypothécaires du Canada et sur certains des instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre de ses activités bancaires hypothécaires et de ses activités d'intermédiaire.

Par la gestion de son bilan, IGM cherche à contrôler les risques de taux d'intérêt liés à ses activités d'intermédiaire en gérant activement son exposition au risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2013, l'écart total entre l'actif et le passif au titre des dépôts respectait les lignes directrices des filiales d'IGM qui sont des fiducies.

IGM conclut des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur ses activités bancaires hypothécaires, comme suit :

- > Dans le cadre de ses transactions de titrisation avec des fiducies de titrisation commanditées par des banques, IGM a financé des prêts hypothécaires à taux fixe au moyen de PCAA. IGM conclut des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I afin de couvrir le risque lié à la hausse des taux du PCAA. IGM demeure toutefois exposée au risque de corrélation, c'est-à-dire que les taux du PCAA soient plus élevés que ceux des acceptations bancaires qu'elle obtient à l'égard de ses couvertures.
- > Dans le cadre de ses opérations de titrisation en vertu du Programme des OHC, IGM a, dans certains cas, financé des prêts hypothécaires à taux variable au moyen d'Obligations hypothécaires du Canada à taux fixe. IGM conclut des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I afin de couvrir le risque que les taux d'intérêt perçus sur les prêts hypothécaires à taux variable diminuent. Comme il a déjà été mentionné, dans le cadre du Programme des OHC, IGM a également droit au rendement des placements résultant du réinvestissement du capital remboursé sur les prêts hypothécaires titrisés et doit payer les coupons sur les Obligations hypothécaires du Canada, qui sont généralement à taux fixe. IGM couvre le risque que le rendement résultant du réinvestissement diminue en concluant des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I.
- > IGM est également exposée à l'incidence que les variations des taux d'intérêt pourraient avoir sur la valeur des prêts hypothécaires qu'elle détient ou à l'égard desquels elle s'est engagée. IGM pourrait conclure des swaps de taux d'intérêt pour couvrir ce risque.

Au 31 décembre 2013, l'incidence d'une fluctuation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice net annuel d'IGM aurait été une diminution d'approximativement 2 M\$ (quote-part de la Financière Power : 1 M\$). L'exposition d'IGM au risque de taux d'intérêt et la façon dont elle gère ce risque n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2012.

Risque de prix IGM est exposée au risque de prix sur ses placements dans des fonds d'investissement exclusifs, qui sont classés comme des titres disponibles à la vente, et sur ses titres de participation classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes latents sur les titres disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du bénéfice global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés ou jusqu'à ce que la direction d'IGM détermine qu'il existe une indication objective d'une dépréciation, moment auquel ils sont inscrits dans les états des résultats.

IGM est le promoteur d'ententes de rémunération différée en vertu desquelles les versements aux participants sont liés au rendement des actions ordinaires de la Société financière IGM Inc., et elle couvre le risque connexe au moyen de contrats à terme de gré à gré et de swaps de rendement total.

RISQUES LIÉS À L'ACTIF GÉRÉ - RISQUE DE MARCHÉ

Les risques liés au rendement des marchés des actions, aux fluctuations des taux d'intérêt et aux variations des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien peuvent avoir une incidence importante sur le volume et la composition de l'actif géré. Ces variations de l'actif géré ont une incidence directe sur les résultats d'IGM.

NOTE 24 CHARGES OPÉRATIONNELLES ET FRAIS ADMINISTRATIFS

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Salaires et autres avantages du personnel	2 511	2 190
Amortissements et pertes de valeur	199	178
Taxes sur les primes	313	293
Coûts de restructuration et d'acquisition	107	–
Honoraires des sous-conseillers ^[1]	110	98
Autres	1 234	1 047
	4 474	3 806

[1] Lifeco a reclassé les honoraires des sous-conseillers qui étaient auparavant contrebalancés par les produits liés aux honoraires dans les charges opérationnelles et frais administratifs.

COÛTS DE RESTRUCTURATION ET D'ACQUISITION

À la suite de l'acquisition d'Irish Life le 18 juillet 2013, Lifeco a dressé un plan de restructuration afin de regrouper les activités d'assurance-vie et de retraite de Canada Life (Ireland) et d'Irish Life. De plus, d'autres coûts de restructuration ont été engagés par Lifeco et IGM.

Le tableau suivant présente les coûts de restructuration et d'acquisition selon les principales catégories :

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2013
Coûts d'acquisition	29
Restructuration – Irish Life	
Coûts liés au personnel	17
Systèmes d'information	3
Autres	11
	31
Dépréciation de la valeur de la marque de la Canada-Vie en Irlande (note 11)	34
Autres coûts de restructuration	13
Total	107

Les coûts de restructuration présentés ci-dessus comprennent des provisions de 34 M\$ qui sont comprises dans les autres passifs. Ces provisions devraient être réalisées au cours des 12 mois qui suivent la date de clôture.

NOTE 25 CHARGES FINANCIÈRES

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Intérêts sur les débetures et instruments d'emprunt	364	341
Intérêts sur les débetures de fiducies de capital, montant net	11	41
Autres	25	27
	400	409

NOTE 26 RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**CARACTÉRISTIQUES, CAPITALISATION ET RISQUE**

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés à certains employés et conseillers ainsi que des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention de certains employés. Les filiales de la Société offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Pour la plupart des régimes, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. Les obligations au titre des prestations définies sont établies en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes, et en supposant que les régimes sont toujours en vigueur. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes. Les obligations au titre des régimes non entièrement capitalisés sont soutenues par l'actif général.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le régime de retraite à prestations définies d'IGM a cessé d'être offert; seuls les employés embauchés avant le 1^{er} juillet 2012 peuvent y participer. IGM a créé un régime de retraite enregistré à cotisations définies à l'intention des employés admissibles embauchés après le 1^{er} juillet 2012.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le régime de retraite des employés canadiens de La Great-West, compagnie d'assurance-vie et le régime de retraite du personnel de la London Life comprennent un volet à cotisations définies. Tous les employés embauchés après cette date ne sont admissibles qu'aux prestations en vertu des régimes à cotisations définies. Ce changement est conforme aux conditions liées aux prestations de la majorité des régimes de retraite de Lifeco et continuera à atténuer l'exposition de Lifeco au titre des régimes à prestations définies au cours des exercices à venir.

Les filiales de Lifeco ont annoncé la liquidation partielle de certains régimes de retraite à prestations définies. Lifeco a constitué une provision d'un montant de 34 M\$ après impôt à l'égard de ces régimes.

Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après le cumul des cotisations des employés et de l'employeur. Les cotisations correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

La Société et ses filiales offrent également aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général.

La Société et ses filiales ont des comités de retraite et de prestations, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de prestations. Les régimes sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation de la Société et de ses filiales. Des changements importants aux régimes de prestations requièrent une approbation.

La politique de capitalisation de la Société et de ses filiales en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés prévoit des cotisations annuelles d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des prestations définies, la Société et ses filiales déterminent s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des contributions futures et sous forme de remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la Société et ses filiales aux risques auxquels ils font face normalement, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la Société et de ses filiales.

NOTE 26 RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)
ACTIF DES RÉGIMES, OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS ET SITUATION DE CAPITALISATION

31 DÉCEMBRE	2013		2012	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DE L'ACTIF DES RÉGIMES				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	3 539	–	3 359	–
Produits d'intérêts	176	–	168	–
Cotisations de l'employé	22	–	20	–
Cotisations de l'employeur	164	19	93	19
Rendement réel en sus des produits d'intérêts	310	–	112	–
Prestations versées	(210)	(19)	(185)	(19)
Frais administratifs	(6)	–	(5)	–
Acquisition d'Irish Life	1 196	–	–	–
Fluctuations des taux de change et autres	158	–	(23)	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	5 349	–	3 539	–
VARIATION DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	4 389	470	3 868	449
Coût des services rendus au cours de l'exercice	125	4	91	3
Cotisations de l'employé	22	–	20	–
Coût financier	212	19	191	22
Écarts actuariels liés aux éléments suivants :				
Modifications des hypothèses économiques	(332)	(29)	416	49
Modifications des hypothèses démographiques	37	(11)	9	10
Découlant des résultats techniques liés aux participants	8	3	3	(44)
Prestations versées	(210)	(19)	(185)	(19)
Coût des services passés	1	–	1	–
Acquisition d'Irish Life	1 202	–	–	–
Fluctuations des taux de change et autres	199	1	(25)	–
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	5 653	438	4 389	470
SITUATION DE CAPITALISATION				
Déficit	(304)	(438)	(850)	(470)
Montant non comptabilisé en raison du plafonnement de l'actif	(44)	–	(41)	–
Passif au titre des prestations constituées	(348)	(438)	(891)	(470)

L'obligation totale au titre des prestations définies des régimes de retraite s'établit comme suit :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Régimes capitalisés en tout ou en partie	5 229	3 975
Régimes non capitalisés	424	414

Le montant net de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées est présenté dans les états financiers comme suit :

31 DÉCEMBRE	2013			2012		
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	TOTAL	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	TOTAL
Actif au titre des prestations de retraite	408	–	408	202	–	202
Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(756)	(438)	(1 194)	(1 093)	(470)	(1 563)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	(348)	(438)	(786)	(891)	(470)	(1 361)

NOTE 26 RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Aux termes de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*, la Société et ses filiales doivent déterminer si l'actif au titre du régime de retraite leur donne un

avantage économique sous forme de réductions de contributions futures ou de remboursements. Si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente une ventilation des variations du plafond de l'actif :

31 DÉCEMBRE	2013	2012
Plafond de l'actif au début de l'exercice	41	71
Intérêts sur le plafond de l'actif au début de la période	2	4
Variation du plafond de l'actif	1	(34)
Plafond de l'actif à la fin de l'exercice	44	41

CHARGE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

31 DÉCEMBRE	2013		2012	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI
Coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations définies	147	4	111	3
Cotisations de l'employé	(22)	–	(20)	–
	125	4	91	3
Coût financier, montant net	38	19	27	22
Coût des services passés	1	–	1	–
Frais administratifs	6	–	5	–
Coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des cotisations définies	31	–	26	–
Charge comptabilisée en résultat net	201	23	150	25
Écarts actuariels comptabilisés	(287)	(37)	428	15
Rendement (plus élevé) moins élevé que le rendement prévu de l'actif	(310)	–	(112)	–
Incidence du plafond de l'actif	1	–	(34)	–
Charge comptabilisée dans les autres éléments du bénéfice global	(596)	(37)	282	15
Total de la charge (des produits)	(395)	(14)	432	40

En 2013, la Société et ses filiales ont enregistré des gains actuariels de 23 M\$ (pertes actuarielles de 7 M\$ en 2012) liés aux réévaluations de régimes de retraite, lesquels ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus. Ce montant représente principalement la quote-part des écarts actuariels au titre de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

RÉPARTITION DE L'ACTIF PAR PRINCIPALES CATÉGORIES, PONDÉRÉE PAR L'ACTIF DES RÉGIMES

%	RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES		
	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012	1 ^{ER} JANVIER 2012
Titres de participation	54	52	47
Titres de créance	37	38	41
Autres actifs	9	10	12
	100	100	100

Aucun actif des régimes n'est investi directement dans les titres de la Société ou des filiales. L'actif des régimes de Lifeco comprend des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de Lifeco inclus dans les bilans, placements qui s'élevaient à 3 012 M\$ au 31 décembre 2013 (1 523 M\$ au 31 décembre 2012 et 1 430 M\$ au 1^{er} janvier 2012). L'actif des régimes ne

comprend pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par Lifeco. L'actif des régimes d'IGM est investi dans les fonds communs de placement de celle-ci. L'actif des régimes de la Financière Power est investi dans des fonds distincts gérés par une filiale de Lifeco.

NOTE 26 RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

INFORMATIONS SUR L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

PARTIE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES ASSUJETTIE À LA RÉMUNÉRATION FUTURE

31 DÉCEMBRE	2013		2012	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI
Obligation au titre des prestations compte non tenu de la croissance future de la rémunération	5 036	438	4 030	470
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	617	–	359	–
Obligation au titre des prestations définies	5 653	438	4 389	470

RÉPARTITION DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES EN FONCTION DU STATUT DES PARTICIPANTS AUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

31 DÉCEMBRE %	2013		2012	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI
Employés en service	46	25	44	27
Participants avec droits acquis différés	15	–	15	–
Employés retraités	39	75	41	73
Total	100	100	100	100
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies (en années)	18,2	11,9	16,3	12,7

RENSEIGNEMENTS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les cotisations de l'employeur prévues pour l'exercice 2014 sont les suivantes :

	RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI
Régimes à prestations définies capitalisés (en tout ou en partie)	118	–
Régimes à prestations définies non capitalisés	22	22
Régimes à cotisations définies	34	–
Total	174	22

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES ET SENSIBILITÉS

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

%	RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES		AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	
	2013	2012	2013	2012
FOURCHETTE DE TAUX D'ACTUALISATION				
Pour le calcul du coût des prestations	4,1–4,6	4,5–5,5	4,1–4,5	4,5–5,1
Pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	4,7–5,1	4,1–4,6	4,7–5,0	4,1–4,5
HYPOTHÈSES MOYENNES PONDÉRÉES UTILISÉES POUR LE CALCUL DU COÛT DES PRESTATIONS^[1]				
Taux d'actualisation	4,4	5,1	4,2	5,1
Taux de croissance de la rémunération	3,2	3,6	–	–
HYPOTHÈSES MOYENNES PONDÉRÉES UTILISÉES POUR LE CALCUL DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE^[1]				
Taux d'actualisation	4,7	4,4	4,8	4,2
Taux de croissance de la rémunération	3,3	3,2	–	–
TAUX TENDANCIELS MOYENS PONDÉRÉS DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ^[1]				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé			6,4	6,5
Taux tendanciel final du coût des soins de santé			4,5	4,5
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final est atteint			2024	2024

[1] Selon les obligations de chaque régime.

NOTE 26 RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

APERÇU DE L'ESPÉRANCE DE VIE EN FONCTION DES HYPOTHÈSES À L'ÉGARD DE LA MORTALITÉ

31 DÉCEMBRE	2013		2012	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI
Espérance de vie moyenne pondérée en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité ^[1] :				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	22,0	21,4	21,0	20,8
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	24,3	23,0	23,3	22,9
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	23,9	23,7	23,1	23,2
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	25,8	25,0	24,5	24,3

[1] Selon les obligations de chaque régime.

Les hypothèses quant à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines marges liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement. Ces hypothèses ont été appliquées par la Société et ses filiales compte tenu de

l'espérance de vie moyenne, y compris des marges liées à l'amélioration au chapitre de la mortalité, le cas échéant, et reflètent les variations de facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

INCIDENCE DES VARIATIONS DES HYPOTHÈSES

31 DÉCEMBRE 2013	AUGMENTATION DE 1 %	DIMINUTION DE 1 %
RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES :		
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(856)	1 100
Incidence de la variation du taux d'augmentation de la rémunération	268	(218)
Incidence de la variation du taux d'inflation	662	(523)
AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI :		
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	45	(37)
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(48)	58

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction serait à prévoir entre certaines des hypothèses et, par conséquent, l'analyse de sensibilité présentée peut ne pas être représentative de la modification réelle.

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Pour se protéger contre les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des risques de marché dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours, comme utilisateurs finals, à divers instruments financiers dérivés. Les contrats sont négociés en Bourse ou sur le marché hors cote avec des contreparties qui sont des intermédiaires financiers ayant une réputation de solvabilité.

Le tableau suivant présente un résumé du portefeuille des instruments financiers dérivés de la Société et de ses filiales aux 31 décembre :

2013	MONTANT NOMINAL DE RÉFÉRENCE				RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR ESTIMATIVE
	1 AN OU MOINS	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL		
DÉRIVÉS NON DÉSIGNÉS COMME COUVERTURES AUX FINS COMPTABLES						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés – achat	4	–	–	4	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	13	–	–	13	–	–
Swaps	2 455	3 191	990	6 636	269	176
Options achetées	265	327	89	681	30	30
	2 737	3 518	1 079	7 334	299	206
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	602	476	–	1 078	11	6
Swaps de devises	213	2 053	4 986	7 252	313	(167)
	815	2 529	4 986	8 330	324	(161)
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	10 660	102	–	10 762	11	(90)
Contrats à terme standardisés – achat	15	–	–	15	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	301	–	–	301	–	(6)
Autres contrats à terme de gré à gré	157	–	–	157	–	–
	11 133	102	–	11 235	11	(96)
	14 685	6 149	6 065	26 899	634	(51)
COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	–	–	33	33	7	7
Contrats de change						
Swaps de devises	–	1 500	12	1 512	–	(94)
Autres contrats dérivés						
Contrats à terme de gré à gré et swap de rendement total	15	17	–	32	8	8
	15	1 517	45	1 577	15	(79)
COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	–	17	66	83	5	5
	14 700	7 683	6 176	28 559	654	(125)

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (SUITE)

2012	MONTANT NOMINAL DE RÉFÉRENCE				RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR ESTIMATIVE
	1 AN OU MOINS	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL		
DÉRIVÉS NON DÉSIGNÉS COMME COUVERTURES AUX FINS COMPTABLES						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés – achat	9	–	–	9	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	71	–	–	71	–	–
Swaps	1 844	2 613	1 348	5 805	410	318
Options achetées	257	513	87	857	46	46
	2 181	3 126	1 435	6 742	456	364
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	300	–	–	300	1	–
Swaps de devises	205	2 001	4 772	6 978	565	290
	505	2 001	4 772	7 278	566	290
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	900	4	–	904	8	(5)
Contrats à terme standardisés – achat	7	–	–	7	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	224	–	–	224	–	(4)
Autres contrats à terme de gré à gré	290	–	–	290	–	–
	1 421	4	–	1 425	8	(9)
	4 107	5 131	6 207	15 445	1 030	645
COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	–	–	30	30	14	13
Contrats de change						
Swaps de devises	–	1 000	500	1 500	16	(8)
Autres contrats dérivés						
Contrats à terme de gré à gré et swap de rendement total	3	18	–	21	–	(2)
	3	1 018	530	1 551	30	3
COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	–	58	124	182	–	(1)
	4 110	6 207	6 861	17 178	1 060	647

Le montant assujéti au risque de crédit est limité à la juste valeur actuelle des instruments en situation de profit. Le risque de crédit est présenté sans tenir compte des conventions de compensation et ne reflète pas les pertes réelles ou prévues. La juste valeur estimative totale représente le montant total que la Société et ses filiales recevraient (ou paieraient) si elles mettaient un terme à toutes les ententes à la fin de l'exercice. Toutefois, cela ne représenterait pas un profit ni une perte pour la Société et ses filiales étant donné que les instruments dérivés relatifs à certains actifs et passifs créent une position compensatoire du profit ou de la perte.

CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur les activités bancaires hypothécaires et les activités d'intermédiaire. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés.

Les options d'achat permettent à la Société et à ses filiales de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont en outre utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

CONTRATS DE CHANGE

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixes et à taux variables peuvent être échangés dans des devises différentes. La Société et ses filiales peuvent également conclure certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des flux de trésorerie.

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (SUITE)

AUTRES CONTRATS DÉRIVÉS

Des swaps sur indices, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de participation sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

Des contrats à terme de gré à gré et des swaps de rendement total sont utilisés pour gérer l'exposition aux fluctuations du rendement total des actions ordinaires liées à des accords de rémunération différée. Les swaps de rendement total et les contrats à terme de gré à gré nécessitent l'échange de versements contractuels nets périodiquement ou à l'échéance, sans l'échange du notionnel sur lequel les versements sont fondés. Certains de ces instruments ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Les variations de la juste valeur des instruments non désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisées dans les charges opérationnelles et frais administratifs des états des résultats.

CONVENTIONS-CADRES DE COMPENSATION EXÉCUTOIRE OU ACCORDS SIMILAIRES

Les informations fournies ci-dessous montrent l'incidence potentielle, sur les bilans de la Société, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans.

La Société et ses filiales ont recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivative Association dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La Société et ses filiales reçoivent et donnent des garanties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie de la convention-cadre de l'International Swaps and Derivative Association. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en Bourse assujettis à des conventions de compensation de dérivés conclus avec des Bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

Les prises en pension de titres de Lifeco font également l'objet de droits de compensation en cas de défaillance. Ces transactions et ces accords comprennent des conventions-cadres de compensation qui prévoient la compensation des obligations de paiement entre Lifeco et ses contreparties en cas de défaillance.

31 DÉCEMBRE 2013	MONTANTS CONNEXES NON COMPENSÉS DANS LES BILANS			
	MONTANT BRUT DES INSTRUMENTS FINANCIERS PRÉSENTÉS DANS LE BILAN	POSITION DE COMPENSATION DE LA CONTREPARTIE ^[1]	GARANTIES FINANCIÈRES REÇUES OU VERSÉES ^[2]	EXPOSITION NETTE
INSTRUMENTS FINANCIERS (ACTIFS)				
Instruments financiers dérivés	654	(271)	(22)	361
Prises en pension de titres ^[3]	87	—	(87)	—
Total des instruments financiers (actifs)	741	(271)	(109)	361
INSTRUMENTS FINANCIERS (PASSIFS)				
Instruments financiers dérivés	779	(271)	(199)	309
Total des instruments financiers (passifs)	779	(271)	(199)	309

31 DÉCEMBRE 2012	MONTANTS CONNEXES NON COMPENSÉS DANS LES BILANS			
	MONTANT BRUT DES INSTRUMENTS FINANCIERS PRÉSENTÉS DANS LE BILAN	POSITION DE COMPENSATION DE LA CONTREPARTIE ^[1]	GARANTIES FINANCIÈRES REÇUES OU VERSÉES ^[2]	EXPOSITION NETTE
INSTRUMENTS FINANCIERS (ACTIFS)				
Instruments financiers dérivés	1 060	(275)	(25)	760
Prises en pension de titres ^[3]	101	—	(101)	—
Total des instruments financiers (actifs)	1 161	(275)	(126)	760
INSTRUMENTS FINANCIERS (PASSIFS)				
Instruments financiers dérivés	413	(275)	(96)	42
Total des instruments financiers (passifs)	413	(275)	(96)	42

[1] Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans lorsque la Société a une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais qu'elle ne satisfait pas les critères de compensation aux bilans, à l'exclusion des garanties.

[2] Les garanties financières présentées dans le tableau ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en Bourse, la marge initiale. Les garanties financières reçues relativement aux prises en pension de titres sont détenues par des tiers. Le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 22 M\$ (25 M\$ au 31 décembre 2012), un montant de 89 M\$ a été reçu à l'égard de prises en pension de titres (103 M\$ au 31 décembre 2012) et un montant de 222 M\$ a été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés (118 M\$ au 31 décembre 2012).

[3] Les actifs liés aux prises en pension de titres sont compris dans les obligations dans les bilans.

NOTE 28 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers de la Société, y compris leur niveau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, calculées à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites dans la section Sommaire des principales méthodes comptables et ci-après. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et elle est généralement calculée selon les données sur le marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient d'exercer son jugement. Le tableau présente de façon distincte les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux inscrits au coût amorti.

Le tableau n'inclut pas la juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si leur valeur comptable se rapproche raisonnablement de leur juste valeur. Les éléments exclus sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes, les intérêts à recevoir et les débiteurs, l'impôt sur le bénéfice à recevoir, les avances consenties aux titulaires de polices, certains autres actifs financiers, les créditeurs, les conventions de rachat, les dividendes à verser, les intérêts créditeurs, l'impôt sur le bénéfice exigible et certains autres passifs financiers.

31 DÉCEMBRE 2013	VALEUR COMPTABLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR
ACTIFS FINANCIERS					
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur					
Obligations					
À la juste valeur par le biais du résultat net	70 104	–	69 771	333	70 104
Disponibles à la vente	8 370	–	8 346	24	8 370
Prêts hypothécaires et autres prêts					
À la juste valeur par le biais du résultat net	324	–	324	–	324
Actions					
À la juste valeur par le biais du résultat net	7 297	7 264	7	26	7 297
Disponibles à la vente	117	116	–	1	117
Immeubles de placement	4 288	–	–	4 288	4 288
Instruments dérivés	654	–	646	8	654
Autres actifs	396	244	131	21	396
	91 550	7 624	79 225	4 701	91 550
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti					
Obligations					
Prêts et créances	11 855	–	12 544	128	12 672
Prêts hypothécaires et autres prêts					
Prêts et créances	24 591	–	19 517	5 695	25 212
Actions					
Disponibles à la vente ^[1]	632	–	–	632	632
	37 078	–	32 061	6 455	38 516
Total des actifs financiers	128 628	7 624	111 286	11 156	130 066
PASSIFS FINANCIERS					
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur					
Passifs relatifs aux contrats d'investissement					
Instruments dérivés	(779)	(6)	(749)	(24)	(779)
Autres passifs	(20)	(20)	–	–	(20)
	(1 688)	(26)	(1 608)	(54)	(1 688)
Passifs financiers comptabilisés au coût amorti					
Obligations à l'égard d'entités de titrisation					
Débiteures et instruments d'emprunt	(5 572)	–	–	(5 671)	(5 671)
Débiteures de fiducies de capital	(7 275)	(582)	(7 409)	(75)	(8 066)
Dépôts et certificats	(163)	–	(205)	–	(205)
	(187)	–	(188)	–	(188)
	(13 197)	(582)	(7 802)	(5 746)	(14 130)
Total des passifs financiers	(14 885)	(608)	(9 410)	(5 800)	(15 818)

[1] La juste valeur ne peut pas être évaluée de manière fiable, car il s'agit de titres de sociétés fermées distinctes qui sont actives dans divers secteurs. De plus, les données financières ne sont pas fournies à la Société en temps utile pour formuler des estimations fiables pour les dates de clôture. Par conséquent, les placements sont détenus au coût.

NOTE 28 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

31 DÉCEMBRE 2012	VALEUR COMPTABLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR
ACTIFS FINANCIERS					
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur					
Obligations					
À la juste valeur par le biais du résultat net	65 050	225	64 551	274	65 050
Disponibles à la vente	7 407	–	7 380	27	7 407
Prêts hypothécaires et autres prêts					
À la juste valeur par le biais du résultat net	249	–	249	–	249
Actions					
À la juste valeur par le biais du résultat net	5 949	5 930	7	12	5 949
Disponibles à la vente	138	132	5	1	138
Immeubles de placement	3 572	–	–	3 572	3 572
Instruments dérivés	1 060	–	1 060	–	1 060
Autres actifs	285	192	84	9	285
	83 710	6 479	73 336	3 895	83 710
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti					
Obligations					
Prêts et créances	10 934	–	12 372	66	12 438
Prêts hypothécaires et autres prêts					
Prêts et créances	22 548	–	19 067	4 792	23 859
Actions					
Disponibles à la vente	674	–	–	674	674
	34 156	–	31 439	5 532	36 971
Total des actifs financiers	117 866	6 479	104 775	9 427	120 681
PASSIFS FINANCIERS					
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur					
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	(739)	–	(706)	(33)	(739)
Instruments dérivés	(413)	(4)	(353)	(56)	(413)
Autres passifs	(141)	(141)	–	–	(141)
	(1 293)	(145)	(1 059)	(89)	(1 293)
Passifs financiers comptabilisés au coût amorti					
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	(4 701)	–	–	(4 787)	(4 787)
Déventures et instruments d'emprunt	(5 817)	(295)	(6 484)	–	(6 779)
Déventures de fiducies de capital	(164)	–	(216)	–	(216)
Dépôts et certificats	(163)	–	(165)	–	(165)
	(10 845)	(295)	(6 865)	(4 787)	(11 947)
Total des passifs financiers	(12 138)	(440)	(7 924)	(4 876)	(13 240)

Aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 en 2013 et en 2012.

NOTE 28 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

La Société a classé ses actifs financiers et ses passifs financiers évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes :

- > Le niveau 1 utilise des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Société a accès. Les actifs et les passifs financiers évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme standardisés négociés en Bourse, les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives. Les actifs de niveau 1 incluent également les parts de fonds d'investissement à capital variable et les placements dans des obligations du gouvernement du Canada et dans des Obligations hypothécaires du Canada, dans les cas où les cours des marchés actifs sont disponibles.
- > Le niveau 2 utilise des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Les données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et autres données de référence. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, certaines obligations et actions de sociétés privées, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une cote de solvabilité élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des créances, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote, les prêts hypothécaires, les dépôts et certificats et la dette à long terme. La juste valeur des instruments financiers dérivés et des dépôts et certificats est déterminée selon des modèles d'évaluation, des méthodes des flux de trésorerie actualisés, ou des techniques semblables, principalement au moyen des données observables du marché. La juste valeur de la dette à long terme est établie au moyen des prix obtenus des courtiers. Les contrats d'investissement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compris dans le niveau 2.
- > Le niveau 3 utilise une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables ; il s'agit de cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix, d'évaluateurs externes ou en actualisant les flux de trésorerie prévus. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent certaines obligations, certains titres adossés à des créances et des actions de sociétés privées, certains prêts hypothécaires, des placements dans des fonds communs et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote, les immeubles de placement et les obligations à l'égard d'entités de titrisation.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la Société et ses filiales ont utilisé les données du niveau 3, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

	OBLIGATIONS		ACTIONS				AUTRES ACTIFS (PASSIFS)	PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'INVESTISSEMENT	TOTAL
	À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	DISPONIBLES À LA VENTE	À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	DISPONIBLES À LA VENTE	IMMEUBLES DE PLACEMENT	DÉRIVÉS, MONTANT NET			
31 DÉCEMBRE 2013									
Solde au début de l'exercice	274	27	12	1	3 572	(56)	9	(33)	3 806
Total des profits (pertes)									
Inclus dans le résultat net	68	4	1	—	152	18	12	—	255
Inclus dans les autres éléments du bénéfice global ^[1]	—	3	—	—	216	—	—	—	219
Acquisition d'Irish Life (note 4)	120	—	1	—	248	—	—	—	369
Achats	—	—	21	—	182	3	—	—	206
Ventes	(104)	(5)	(10)	—	(82)	—	—	—	(201)
Règlements	(69)	(5)	—	—	—	19	—	—	(55)
Autres	—	—	—	—	—	—	—	3	3
Transferts vers le niveau 3	50	—	1	—	—	—	—	—	51
Transferts hors du niveau 3	(6)	—	—	—	—	—	—	—	(6)
Solde à la fin de l'exercice	333	24	26	1	4 288	(16)	21	(30)	4 647

[1] Le montant des autres éléments du bénéfice global pour les immeubles de placement représente le profit de change latent.

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation, en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs et des fonds distincts.

NOTE 28 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin de période aux fins de l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

TYPE D'ACTIF	MÉTHODE D'ÉVALUATION	DONNÉES IMPORTANTES NON OBSERVABLES	VALEUR DES DONNÉES	INTERDÉPENDANCE ENTRE LES DONNÉES IMPORTANTES NON OBSERVABLES ET L'ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR
Titres adossés à des actifs (inclus dans les obligations)	Actualisation des flux de trésorerie	<p>Hypothèse de taux de vitesse de remboursement par anticipation (pourcentage estimatif des remboursements par anticipation de la garantie sur une base annuelle)</p> <p>Hypothèse de taux de défaut de paiement constant (pourcentage estimatif du groupe de garanties faisant l'objet de défauts sur une base annuelle)</p> <p>Hypothèse d'écart ajusté de l'indice de titres adossés à des actifs (indice ABX) (ajusté pour tenir compte des primes de liquidité calculées à l'interne)</p>	<p>8,5 % (moyenne pondérée)</p> <p>5,0 % (moyenne pondérée)</p> <p>455 pdb (moyenne pondérée)</p>	Lifeco ne croit pas que l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour remplacer une ou plusieurs des données aurait une incidence importante sur la valeur de ces instruments.
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et de modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives futures, taux de location, dépenses en immobilisations et opérationnelles) et les taux d'actualisation, de capitalisation réversif et de capitalisation global applicables aux actifs selon les taux actuels du marché.	<p>Taux d'actualisation</p> <p>Taux réversif</p> <p>Taux d'inoccupation</p>	<p>Fourchette de 4,0 % à 11,0 %</p> <p>Fourchette de 5,4 % à 8,3 %</p> <p>Moyenne pondérée de 3,1 %</p>	<p>Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.</p> <p>Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur.</p> <p>Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.</p>

NOTE 29 AUTRES ÉLÉMENTS DU BÉNÉFICE GLOBAL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013	ÉLÉMENTS QUI POURRAIENT ÊTRE RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET			ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT NET		TOTAL
	RÉÉVALUATION DES PLACEMENTS ET COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCART DE CHANGE	QUOTE-PART DES ENTREPRISES CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT ET DE L'ENTREPRISE ASSOCIÉE	ÉCARTS ACTUARIELS LIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES	QUOTE-PART DES ENTREPRISES CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT ET DE L'ENTREPRISE ASSOCIÉE	
Solde au début de l'exercice						
Tel que présenté antérieurement	78	(302)	76	–	–	(148)
Changements de méthodes comptables [note 3]	–	–	–	(475)	(44)	(519)
Montant retraité	78	(302)	76	(475)	(44)	(667)
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	(128)	564	251	292	19	998
Autres	1	2	–	4	–	7
Solde à la fin de l'exercice	(49)	264	327	(179)	(25)	338

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012	ÉLÉMENTS QUI POURRAIENT ÊTRE RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET			ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT NET		TOTAL
	RÉÉVALUATION DES PLACEMENTS ET COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCART DE CHANGE	QUOTE-PART DES ENTREPRISES CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT ET DE L'ENTREPRISE ASSOCIÉE	ÉCARTS ACTUARIELS LIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES	QUOTE-PART DES ENTREPRISES CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT ET DE L'ENTREPRISE ASSOCIÉE	
Solde au début de l'exercice						
Tel que présenté antérieurement	96	(249)	176	–	–	23
Changements de méthodes comptables [note 3]	–	–	–	(335)	(37)	(372)
Montant retraité	96	(249)	176	(335)	(37)	(349)
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	(18)	(53)	(100)	(140)	(7)	(318)
Solde à la fin de l'exercice	78	(302)	76	(475)	(44)	(667)

NOTE 30 BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau qui suit présente un rapprochement des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour calculer le bénéfice par action :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
BÉNÉFICE		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	2 027	1 735
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(131)	(117)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 896	1 618
Effet dilutif des filiales	(28)	(9)
Bénéfice net dilué attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 868	1 609
NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	710,8	708,3
Exercice des options sur actions en cours	7,4	3,6
Actions censées être rachetées grâce au produit de l'exercice des options sur actions	(7,0)	(3,2)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	711,2	708,7
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE		
De base	2,67	2,29
Dilué	2,63	2,27

Pour 2013, 141 415 options sur actions (5 190 730 en 2012) ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, car leur prix d'exercice était plus élevé que leur cours sur le marché.

NOTE 31 PASSIFS ÉVENTUELS

De temps à autre, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière importante à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

LIFECO

Une filiale de Lifeco, la Canada-Vie, a annoncé la liquidation partielle d'un régime de retraite à prestations définies en Ontario, laquelle ne devrait pas être achevée sous peu. Cette liquidation partielle pourrait donner lieu à une distribution du montant de l'excédent actuariel, le cas échéant, attribuable à la liquidation d'une tranche du régime. En plus des décisions réglementaires touchant cette liquidation partielle, un recours collectif a été entamé en Ontario à l'égard de la liquidation partielle et de trois éventuelles liquidations partielles aux termes du régime. Le recours collectif remet également en cause la validité de l'imputation de charges au régime. La provision au titre de certains régimes de retraite canadiens d'un montant de 97 M\$ après impôt, constituée par les filiales de Lifeco au troisième trimestre de 2007, a été réduite à 34 M\$ au quatrième trimestre de 2012. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Dans le cadre de l'acquisition de sa filiale Putnam, Lifeco est indemnisée par un tiers à l'égard de tout passif découlant de certains litiges ou mesures réglementaires touchant Putnam. Cette dernière a toujours un passif éventuel au titre de ces litiges advenant que l'indemnisation ne soit pas respectée. Lifeco s'attend cependant à ce qu'elle le soit et estime que tout passif de Putnam n'aurait pas une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.

Le 17 octobre 2012, Putnam Advisory Company, LLC, une filiale de Lifeco, a reçu de la Massachusetts Securities Division une plainte administrative relativement au rôle de cette filiale à titre de gestionnaire de garanties à l'égard de deux titres garantis par des créances. La plainte vise à obtenir réparation concernant, entre autres, la remise de sommes, une amende administrative civile et une ordonnance de cesser et de s'abstenir. En outre, cette même filiale était défenderesse dans deux poursuites civiles engagées par des institutions qui sont parties à ces titres garantis par des créances. Au cours du troisième trimestre de 2013, une des poursuites civiles a été rejetée. Selon l'information connue actuellement, Lifeco est d'avis que ces litiges sont sans fondement. Il est impossible pour l'instant de déterminer l'issue potentielle de ces litiges.

Au cours du premier trimestre de 2013, Lifeco a effectué un examen des éventualités concernant les coûts liés à l'acquisition de la Corporation Financière Canada-Vie en 2003 et elle a réduit la provision existante, la faisant passer de 41 M\$ à 7 M\$. Cette provision a été une fois de plus réduite au quatrième trimestre de 2013, pour ainsi passer à nil.

Lifeco et ses filiales, la London Life et la Great-West, sont défenderesses dans un recours collectif en Ontario portant sur l'utilisation des comptes de participation de la London Life et de la Great-West pour le financement de l'acquisition du Groupe d'assurances London Inc., en 1997, par la Great-West.

La Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu sa décision de première instance le 1^{er} octobre 2010. Lifeco et ses filiales ont porté la décision en appel et la Cour d'appel de l'Ontario a rendu un jugement le 3 novembre 2011. La Cour d'appel de l'Ontario a statué que des correctifs devaient être apportés au jugement de première instance du 1^{er} octobre 2010, en ce qui a trait aux montants devant être réaffectés aux comptes de participation, et a demandé aux parties de revoir le juge de première instance afin de déterminer les montants et de régler les questions toujours en suspens. Le 24 mai 2012, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel des demandeurs du jugement de la Cour d'appel.

Les parties ont revu le juge de première instance et, le 24 janvier 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu un jugement selon lequel un montant de 298 M\$ doit être réaffecté au surplus attribuable au compte de participation. Lifeco a constitué une provision supplémentaire de 140 M\$ après impôt dans le compte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires dans les états financiers au 31 décembre 2012 afin de conserver une provision de 290 M\$ après impôt relativement à cette action judiciaire.

Au cours du premier trimestre de 2013, la London Life et la Great-West, des filiales de Lifeco, ont réaffecté un montant de 298 M\$ au surplus attribuable aux comptes de participation dans le cadre du jugement rendu le 24 janvier 2013. Par conséquent, Lifeco a réduit la provision liée à des litiges dans le compte des détenteurs d'actions ordinaires. La réaffectation au compte de participation des montants visés devra se faire en conformité avec les politiques relatives aux polices avec participation des filiales de Lifeco dans le cours normal des activités. Aucun montant ne sera payé sur une base individuelle aux membres du groupe.

La London Life et la Great-West, des filiales de Lifeco, ont porté en appel le jugement du 24 janvier 2013 et l'appel a été entendu le 4 septembre 2013. La Cour d'appel de l'Ontario a mis sa décision en délibéré.

Événement postérieur — Question juridique relative au compte de participation La Cour d'appel de l'Ontario a rendu un jugement le 3 février 2014 qui infirme la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario du 24 janvier 2013 et qui réduit le montant devant être réaffecté au surplus attribuable au compte de participation, le faisant ainsi passer à 52 M\$. Ce jugement a eu une incidence favorable de 226 M\$ après impôt sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco. Il n'aura pas d'incidence sur la situation du capital de Lifeco ni sur les modalités contractuelles des polices avec participation.

NOTE 32 ENGAGEMENTS ET GARANTIES**GARANTIES**

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales concluent des ententes prévoyant le versement d'indemnités à des tiers dans le cadre d'opérations telles que des cessions et des acquisitions d'entreprises, des prêts ou des opérations de titrisation. La Société et ses filiales ont également accepté d'indemniser leurs administrateurs et certains de leurs dirigeants. La nature de ces ententes empêche de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des tiers, car les ententes ne fixent souvent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Par le passé, la Société n'a eu à verser aucun montant en vertu de ces ententes d'indemnisation. Aucun montant n'a été inscrit relativement à ces ententes.

LETTRES DE CRÉDIT

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. En ce qui a trait à Lifeco, les facilités sous forme de lettres de crédit totalisent 3,0 G\$ US, montant duquel une tranche de 2,7 G\$ US a été émise au 31 décembre 2013.

L'unité Réassurance utilise périodiquement des lettres de crédit à titre de garantie aux termes de certains contrats de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

ENGAGEMENTS À L'ÉGARD D'INVESTISSEMENTS

En ce qui concerne Lifeco, les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, pour lesquels les montants doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 466 M\$ au 31 décembre 2013 (516 M\$ au 31 décembre 2012). Au 31 décembre 2013, l'ensemble du montant de 466 M\$ viendra à échéance au cours de l'année (au 31 décembre 2012, un montant de 470 M\$ venait à échéance au cours de l'année et un montant de 46 M\$ comportait une échéance entre un an et deux ans).

ACTIF INVESTI DÉPOSÉ AU TITRE D'ENTENTES DE RÉASSURANCE

Au 31 décembre 2013, le montant de l'actif investi que Lifeco maintenait en dépôt relativement à certaines ententes de réassurance se chiffrait à 582 M\$ (606 M\$ au 31 décembre 2012). Lifeco conserve la totalité des droits sur les flux de trésorerie liés à ces actifs ; toutefois, les politiques de placement à l'égard de ces derniers sont régies par les conditions des ententes de réassurance.

ENGAGEMENTS

La Société et ses filiales concluent des contrats de location simple pour les locaux à bureaux et certains éléments du matériel utilisés dans le cours normal de leurs activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation. Les paiements de location minimaux futurs pris ensemble et par exercice se présentent comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ET PAR LA SUITE	TOTAL
Paiements de location futurs	154	136	117	98	77	125	707

NOTE 33 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**PRINCIPALES FILIALES ET COENTREPRISE**

Les états financiers de la Financière Power comprennent les activités des filiales et de la coentreprise suivantes :

SOCIÉTÉ	PAYS DE CONSTITUTION	PRINCIPALE ACTIVITÉ	% DE PARTICIPATION
Great-West Lifeco Inc.	Canada	Société de portefeuille de services financiers	67
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Canada	Assurance et gestion de patrimoine	100
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	Canada	Assurance et gestion de patrimoine	100
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada	Assurance et gestion de patrimoine	100
Irish Life Group Limited	Irlande	Assurance et gestion de patrimoine	100
Great-West Life & Annuity Insurance Company	États-Unis	Assurance et gestion de patrimoine	100
Putnam Investments, LLC	États-Unis	Services financiers	95,6
Société financière IGM Inc.	Canada	Services financiers	58,6
Groupe Investors Inc.	Canada	Services financiers	100
Corporation Financière Mackenzie	Canada	Services financiers	100
Parjointco N.V. (coentreprise)	Pays-Bas	Société de portefeuille	50
Pargesa Holding SA	Suisse	Société de portefeuille	55,6

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées de la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les détails des transactions entre la Société et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

NOTE 33 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des activités, la Great-West prend part à diverses transactions avec des parties liées, lesquelles comprennent l'offre de prestations d'assurance et de services de sous-conseillers à d'autres sociétés du groupe de la Financière Power. Dans tous les cas, ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

En 2013, IGM a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à la Great-West, à la London Life et à des fonds distincts gérés par la London Life pour un montant de 204 M\$ (232 M\$ en 2012).

Lifeco fournit des services de réassurance et de gestion d'actifs ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de la Financière Power et de Lifeco et de ses filiales.

Le 7 janvier 2014, la Société a renouvelé les transactions de consolidation des pertes fiscales qu'elle a conclues avec IGM. La Société a acquis des débetures garanties à 4,50 % d'IGM, pour un total de 1,67 G\$. Une filiale en propriété exclusive de la Financière Power a émis des actions privilégiées à 4,51 % totalisant 1,67 G\$ à l'intention d'IGM à titre de seule contrepartie pour les débetures. La Société possède le droit juridiquement exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend se prévaloir de ce droit.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, directement ou indirectement. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration de la Société ainsi que certains membres de la haute direction de la Société et de ses filiales.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la Société et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Rémunération et avantages du personnel	19	16
Avantages postérieurs à l'emploi	4	7
Paiements fondés sur des actions	9	9
	32	32

NOTE 34 INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels à présenter de la Société sont Lifeco, IGM et Parjointco. Ces secteurs reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la Financière Power. Les trois secteurs opérationnels à présenter sont brièvement décrits ci-dessous :

- > Lifeco offre, au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie, une vaste gamme de produits d'assurance-vie, de retraite et de placement, de même que des produits de réassurance et d'assurance IARD spécialisée aux particuliers, aux entreprises et à d'autres organismes privés et publics.
- > IGM offre à sa clientèle une gamme complète de services de planification financière et de produits de placement. IGM tire ses produits de plusieurs sources, principalement des honoraires de gestion imputés à ses fonds communs de placement en contrepartie de services de consultation et de gestion des placements. IGM tire aussi des produits des honoraires imputés aux fonds communs de placement en contrepartie de la prestation de services administratifs.
- > Parjointco détient la participation de la Société dans Pargesa, une société de holding qui possède des participations diversifiées dans des sociétés actives en Europe dans de nombreux secteurs : produits minéraux industriels; granulats de ciment et béton; pétrole, gaz et énergies de remplacement; électricité, gaz naturel et services énergétiques et environnementaux; services liés à la gestion de l'eau et des déchets; vins et spiritueux; et contrôle, vérification et certification.

La colonne Exploitation générale comprend les activités propres de la Financière Power ainsi que des écritures d'élimination à la consolidation.

Les méthodes comptables des secteurs opérationnels sont celles qui sont décrites à la note 2, Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables, des présents états financiers.

La Société évalue le rendement de chaque secteur opérationnel en fonction de son apport au bénéfice net consolidé. Les produits et les actifs sont attribués à des secteurs géographiques selon la provenance des produits et l'emplacement des actifs. L'apport au bénéfice net consolidé de chaque secteur est calculé après avoir pris en compte le placement que Lifeco et IGM détiennent l'une dans l'autre.

NOTE 34 INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)**INFORMATION SUR LA MESURE DU BÉNÉFICE**

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	EXPLOITATION GÉNÉRALE	TOTAL
PRODUITS					
Revenu-primés, montant net	20 236	–	–	–	20 236
Produits de placement nets	2 605	177	–	(121)	2 661
Honoraires	3 585	2 513	–	(165)	5 933
	26 426	2 690	–	(286)	28 830
CHARGES					
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	17 811	–	–	–	17 811
Commissions	1 869	886	–	(165)	2 590
Charges opérationnelles et frais administratifs	3 693	730	–	51	4 474
Charges financières	292	92	–	16	400
	23 665	1 708	–	(98)	25 275
	2 761	982	–	(188)	3 555
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée	20	–	114	–	134
Bénéfice avant impôt	2 781	982	114	(188)	3 689
Impôt sur le bénéfice	463	211	–	4	678
Apport au bénéfice net	2 318	771	114	(192)	3 011
Attribuable aux					
Participations ne donnant pas le contrôle	776	326	–	(118)	984
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	–	–	–	131	131
Détenteurs d'actions ordinaires	1 542	445	114	(205)	1 896
	2 318	771	114	(192)	3 011

INFORMATION SUR LA MESURE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

31 DÉCEMBRE 2013	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	EXPLOITATION GÉNÉRALE	TOTAL
Goodwill	6 272	2 833	–	–	9 105
Total de l'actif	325 975	12 340	2 437	959	341 711
Total du passif	305 906	8 173	–	529	314 608

INFORMATION D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

31 DÉCEMBRE 2013	CANADA	ÉTATS-UNIS	EUROPE	TOTAL
Actif investi (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie)	67 129	31 206	40 919	139 254
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée	–	–	2 664	2 664
Placements pour le compte des polices de fonds distincts	62 204	28 168	70 407	160 779
Autres actifs	3 650	3 356	17 622	24 628
Goodwill et immobilisations incorporelles	10 158	1 828	2 400	14 386
Total de l'actif	143 141	64 558	134 012	341 711
Total des produits	15 211	5 231	8 388	28 830

NOTE 34 INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)**INFORMATION SUR LA MESURE DU BÉNÉFICE**

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	EXPLOITATION GÉNÉRALE	TOTAL
PRODUITS					
Revenu-primés, montant net	19 257	–	–	–	19 257
Produits de placement nets	8 310	153	–	(88)	8 375
Honoraires	3 030	2 424	–	(152)	5 302
	30 597	2 577	–	(240)	32 934
CHARGES					
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	22 875	–	–	–	22 875
Commissions	1 781	858	–	(152)	2 487
Charges opérationnelles et frais administratifs	3 080	669	–	57	3 806
Charges financières	299	92	–	18	409
	28 035	1 619	–	(77)	29 577
	2 562	958	–	(163)	3 357
Quote-part du bénéfice des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée	–	–	130	–	130
Bénéfice avant impôt	2 562	958	130	(163)	3 487
Impôt sur le bénéfice	364	190	–	5	559
Apport au bénéfice net	2 198	768	130	(168)	2 928
Attribuable aux					
Participations ne donnant pas le contrôle	964	328	–	(99)	1 193
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	–	–	–	117	117
Détenteurs d'actions ordinaires	1 234	440	130	(186)	1 618
	2 198	768	130	(168)	2 928

INFORMATION SUR LA MESURE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

31 DÉCEMBRE 2012	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	EXPLOITATION GÉNÉRALE	TOTAL
Goodwill	5 857	2 816	–	–	8 673
Total de l'actif	253 924	11 539	2 121	1 002	268 586
Total du passif	236 839	7 522	–	560	244 921

INFORMATION D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

31 DÉCEMBRE 2012	CANADA	ÉTATS-UNIS	EUROPE	TOTAL
Actif investi (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie)	65 084	28 722	33 110	126 916
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée	–	–	2 121	2 121
Placements pour le compte des polices de fonds distincts	54 638	23 809	26 985	105 432
Autres actifs	3 889	3 051	13 571	20 511
Goodwill et immobilisations incorporelles	10 129	1 721	1 756	13 606
Total de l'actif	133 740	57 303	77 543	268 586
Total des produits	16 298	6 422	10 214	32 934

1 ^{ER} JANVIER 2012	CANADA	ÉTATS-UNIS	EUROPE	TOTAL
Actif investi (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie)	62 211	27 402	31 063	120 676
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée	–	–	2 205	2 205
Placements pour le compte des polices de fonds distincts	49 850	22 359	24 776	96 985
Autres actifs	3 823	2 962	12 559	19 344
Goodwill et immobilisations incorporelles	10 280	1 769	1 760	13 809
Total de l'actif	126 164	54 492	72 363	253 019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX ACTIONNAIRES DE LA CORPORATION FINANCIÈRE POWER

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Corporation Financière Power, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2013, au 31 décembre 2012 et au 1^{er} janvier 2012 et les états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des fonds propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation Financière Power au 31 décembre 2013, au 31 décembre 2012 et au 1^{er} janvier 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Signé,

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.¹

Le 19 mars 2014

Montréal, Québec

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A104630

CORPORATION FINANCIÈRE POWER

SOMMAIRE FINANCIER QUINQUENNAL

	PCGR				
31 DÉCEMBRE [EN M\$ CA, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION] (NON AUDITÉ)	2013	2012 ^[1]	2011 ^[2]	2010 ^[2]	2009
BILANS CONSOLIDÉS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 344	3 313	3 385	3 656	4 855
Total de l'actif	341 711	268 586	252 678	244 644	140 231
Fonds propres	16 113	13 563	13 521	12 811	13 207
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS					
PRODUITS					
Revenu-primés, montant net	20 236	19 257	17 293	17 748	18 033
Produits de placement nets	2 661	8 375	9 764	9 600	9 678
Honoraires	5 933	5 302	5 343	5 174	4 998
	28 830	32 934	32 400	32 522	32 709
CHARGES					
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	17 811	22 875	23 043	23 225	23 809
Commissions	2 590	2 487	2 312	2 216	2 088
Charges opérationnelles et frais administratifs	4 474	3 806	3 006	3 837	3 607
Charges financières	400	409	409	432	494
	25 275	29 577	28 770	29 710	29 998
	3 555	3 357	3 630	2 812	2 711
Quote-part du bénéfice (de la perte) des participations dans les entreprises contrôlées conjointement et l'entreprise associée	134	130	(20)	121	71
Bénéfice avant impôt – activités poursuivies	3 689	3 487	3 610	2 933	2 782
Impôt sur le bénéfice	678	559	706	523	565
Bénéfice net – activités poursuivies	3 011	2 928	2 904	2 410	2 217
Bénéfice net – activités abandonnées	–	–	63	2	–
Bénéfice net	3 011	2 928	2 967	2 412	2 217
Attribuable aux					
Participations ne donnant pas le contrôle	984	1 193	1 141	845	778
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	131	117	104	99	88
Détenteurs d'actions ordinaires	1 896	1 618	1 722	1 468	1 351
	3 011	2 928	2 967	2 412	2 217
PAR ACTION					
Bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	2,40	2,37	2,44	2,30	2,05
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires lié aux activités abandonnées	–	–	0,05	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	2,67	2,29	2,43	2,08	1,92
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000
Valeur comptable à la fin de l'exercice	18,78	15,95	16,26	15,26	16,27
COURS DU MARCHÉ (ACTIONS ORDINAIRES)					
Haut	36,79	30,15	31,98	34,23	31,99
Bas	27,02	24,06	23,62	27,00	14,66
Fin de l'exercice	36,00	27,24	25,54	30,73	31,08

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS TRIMESTRIELS

[EN M\$ CA, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION] (NON AUDITÉ)	TOTAL DES PRODUITS ^[1]	BÉNÉFICE NET	BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES	BÉNÉFICE PAR ACTION ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES – DE BASE	BÉNÉFICE PAR ACTION ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES – DILUÉ
2013					
Premier trimestre	8 150	692	394	0,55	0,55
Deuxième trimestre	4 236	780	475	0,67	0,67
Troisième trimestre	7 803	744	434	0,61	0,61
Quatrième trimestre	8 641	795	593	0,84	0,84
2012					
Premier trimestre	7 111	710	454	0,64	0,64
Deuxième trimestre	8 376	691	429	0,61	0,60
Troisième trimestre	9 216	809	458	0,65	0,65
Quatrième trimestre	8 231	718	277	0,39	0,38

[1] Au cours de l'exercice, la Société a reclassé certains chiffres correspondants pour tenir compte des ajustements liés à la présentation.

[2] Les données de 2011 et de 2010 n'ont pas été ajustées pour tenir compte des reclassements de l'exercice considéré et des IFRS, nouvelles et révisées, adoptées le 1^{er} janvier 2013.